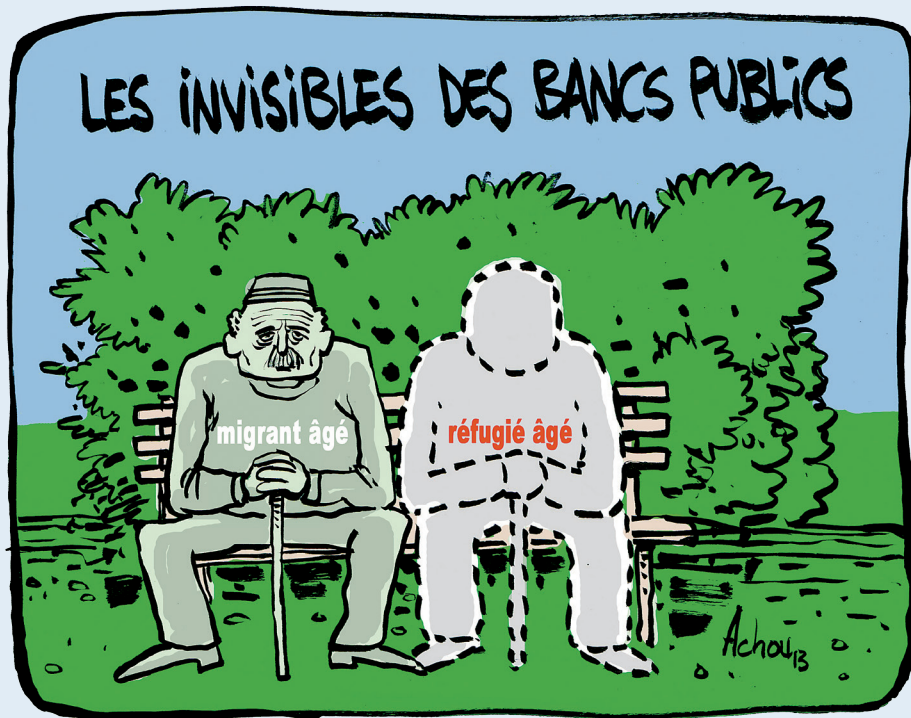


LES RÉFUGIÉS ÂGÉS

Invisibles parmi les invisibles



Mars 2013

Les cahiers du social n°34

Cnav Retraite
& Action
sociale
— Sécurité sociale —

SECURITE SOCIALE
**l'Assurance
Retraite**



Cette étude a été élaborée sous la direction de :

Elodie SOULARD

Rédigée par :

Amandine SOURD et Chloé LEDOUX

Avec la participation de :

Rémi GALLOU et Matthieu TARDIS

Illustration de couverture :

Achou

France terre d'asile tient à remercier l'ensemble des réfugiés qui ont accepté de nous livrer leur précieux témoignage.

Cette étude a été élaborée dans le cadre d'un travail de mise en commun des différents projets menés par la Direction intégration de France terre d'asile avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés et du ministère de l'Intérieur



Fonds européen pour les réfugiés



UNITÉ TERRITORIALE DE PARIS

Aspa Allocation de solidarité aux personnes âgées

Cnav Caisse nationale d'assurance vieillesse

Daic Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté
du ministère de l'Intérieur

Enquête PRI Enquête « Passage à la retraite des immigrés » réalisée et
publiée par la Cnav

FEI Fonds européen pour l'intégration

FER Fonds européen pour les réfugiés

HCR Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

HLM Habitation à loyer modéré

Insee Institut national de la statistique et des études
économiques

Mipes Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale
en Ile-de-France

NIACE National institute of adult continuing education

Ofii Office français pour l'immigration et l'intégration

SSAE Service social d'aide aux émigrants

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
---------------------------	----------

INTRODUCTION	8
---------------------------	----------

1. Aperçu des problématiques liées à l'intégration des migrants âgés	10
2. Les réfugiés âgés, des migrants à part ?	12

MÉTHODOLOGIE	14
---------------------------	-----------

1. L'enquête « Passage à la retraite des immigrés » de la Cnav	14
2. Témoignages de réfugiés âgés « de longue date » recueillis par France terre d'asile	15

PARTIE 1 : QUI SONT LES RÉFUGIÉS ÂGÉS ?	17
--	-----------

1. Démographie et origine des réfugiés âgés	17
2. Projet de vie à l'arrivée en France	20
3. Des difficultés renforcées pour les réfugiés arrivés après 30 ans	22
4. Niveau d'étude et conditions de vie	23
5. Liens familiaux	25
6. L'accès à la nationalité française	26
7. Le sentiment de dette envers la France	29

PARTIE 2 : L'ACCUEIL ET LES PREMIERS PAS EN FRANCE, LE TOURNANT DES ANNÉES 1980	30
--	-----------

1. Le choix de la terre d'accueil et l'installation en France	30
2. Une arrivée différenciée	31
a. L'arrivée en France avant le milieu des années 1980	31
b. L'arrivée en France après le milieu des années 1980	32

PARTIE 3 : DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET DES PARCOURS D'INTÉGRATION HÉTÉROGÈNES	35
--	-----------

1. L'information et l'accompagnement en matière d'accès aux droits avant la retraite	35
2. L'accès différencié aux cours de langue : des lacunes qui perdurent jusqu'à la retraite	37

3. Les conditions de logement des réfugiés âgés	39
4. Les inégalités en matière d'accès à l'emploi et à la formation.....	40
a. La situation socioprofessionnelle des réfugiés âgés	40
b. Déclassement et morcellement de la vie professionnelle.....	41
c. Un accès à la formation parfois complexe.....	44

PARTIE 4 : LE PASSAGE À LA RETRAITE..... 46

1. L'âge de départ à la retraite	46
2. Les pièces justificatives et le cumul des annuités	47
3. L'accompagnement dans les démarches d'accès à la retraite.....	51
4. La vie de retraité	52

PARTIE 5 : LA SANTÉ DES RÉFUGIÉS ÂGÉS 55

1. Une plus grande autonomie de la part des réfugiés âgés	55
2. L'accès aux soins pour les réfugiés âgés	56
3. Hébergement et accompagnement en maison de retraite.....	57
4. Vieillir avec des traumatismes liés à l'exil	58
5. La santé des femmes réfugiées âgées.....	61

PARTIE 6 : VIEILLIR HORS DE SON PAYS D'ORIGINE 63

1. L'importance du contact avec le pays d'origine augmente avec l'âge	63
2. La question du retour dans le pays d'origine	64
a. Un enracinement en France	64
b. Un retour parfois compliqué	66
c. Entre l'enracinement et le retour : le va-et-vient.....	67
3. Une culpabilisation liée à l'exil, un sentiment qui se renforce avec l'âge.....	68
4. Pour certains, un sentiment d'« errance » perdue.....	69
5. La crainte de l'isolement urbain	70
6. Finir ses jours dans une autre culture	71

CONCLUSION..... 73

RECOMMANDATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE 76

BIBLIOGRAPHIE 79

AVANT-PROPOS

Vieillir en exil - voilà un sujet qui, à première vue, peut sembler anecdotique mais qui, si on prend la peine de s'intéresser aux enjeux qui le traversent, mérite un traitement plus approfondi. C'est de ce postulat qu'est née l'idée de cette étude, *Réfugiés âgés, invisibles parmi les invisibles*.

France terre d'asile, active depuis plus de quarante ans dans le domaine de l'asile et des migrations, peut se prévaloir d'un engagement de longue date auprès des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Notre rôle prend tout son sens lors de l'accueil de ces populations exilées, durant la période de demande d'asile pour se poursuivre lors des premières années qui suivent l'obtention de la protection, en accompagnant leur processus d'intégration au sein de la société d'accueil. L'objectif de cet accompagnement est de permettre l'autonomisation de ces personnes, et passe notamment par un accès facilité au droit commun, comme le prévoit la Convention de Genève de 1951 qui encadre leur protection au niveau international.

Mais que se passe-t-il après, des années voire des décennies plus tard, quand le réfugié entre dans ce que l'on nomme communément le « *grand âge* » ? Comment se déroule cette période pour une personne qui a quitté son pays d'origine, de manière contrainte et parfois dans des circonstances extrêmement difficiles, et qui finit sa vie dans son pays d'accueil ?

De nombreux chercheurs ou acteurs associatifs se sont intéressés à la question du vieillissement des migrants, surtout ceux qui, venus en France pour y travailler, sont finalement restés, parfois en ayant réussi à faire venir leur famille, parfois occupant toujours la même chambre du foyer de travailleurs migrants dans lequel ils avaient été placés à leur arrivée. Le sort de ceux qu'on appelle les *Chibanis (anciens)* émeut, interpelle, questionne, et donne lieu à une réflexion pour tenter d'améliorer le sort de ces personnes qu'on voit peu et qu'on entend encore moins. Le sociologue Abdelmalek Sayad a décrit avec acuité et sensibilité cette « *double absence* » de ceux qui ont un pied ici, et l'autre sur la terre où ils sont nés.

Mais parmi les migrants, *quid* des réfugiés, de ceux qui se sont exilés, qui ont dû demander une protection à un autre État que le leur ? Le bon sens veut qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques communes avec l'ensemble des migrants vieillissants : vieillissement précoce, difficulté du passage à la retraite pour ceux dont la valeur travail a structuré l'existence, faiblesse des ressources, recours limité aux services de droit commun, isolement social important. Mais nous savons aussi que les parcours des réfugiés sont marqués par une accumulation d'événements traumatisants, de pertes, de crises et de changements dus tant aux violences et menaces subies dans le pays d'origine, qu'à l'exil lui-même et aux ruptures dans les conditions de vie une fois arrivés dans le pays d'accueil. Ajoutons à cela le fait que ceux qui n'ont pas

souhaité ou pas pu obtenir la nationalité française ne peuvent revenir dans leur pays d'origine, sous réserve de perte de leur statut.

Il est dès lors légitime de s'interroger sur la manière dont est vécu pour ces personnes protégées le passage à un âge avancé, compte tenu de la particularité de leur parcours. Comment se cumulent les facteurs liés à toute migration, ceux liés au vieillissement et enfin l'expérience de l'exil forcé et ses conséquences ?

« *Le réfugié, trop souvent, redevient un réfugié dans sa vieillesse* ». C'est en ces mots qu'un intervenant social résumait la situation paradoxale de ce groupe social dans l'ouvrage *Réfugiés, le traumatisme de l'exil*¹. En effet, la perte d'autonomie, l'inactivité en raison de la retraite, la dégradation des facultés psychiques entraînent bien souvent une résurgence des traumatismes vécus durant l'exil et l'arrivée sur le territoire d'accueil, augmentant ainsi la vulnérabilité de ces personnes avec l'avancée en âge.

À ces individus, arrivés il y a plusieurs décennies et vieillissant en France, il faut ajouter ceux qui arrivent sur notre sol alors qu'ils sont déjà âgés. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) note que pendant les périodes de conflits et de violences, les personnes âgées sont réticentes à quitter leur foyer, et donc souvent les dernières à fuir le danger. Celles qui finissent par être déplacées connaissent un grand bouleversement, qui augmente considérablement leur vulnérabilité. Ces

réfugiés âgés, primo-arrivants, restent une population marginale parmi les personnes qui se voient accorder une protection mais on peut légitimement projeter que leur nombre augmentera ces prochaines années.

À l'heure où une mission d'information parlementaire a été nommée afin d'examiner notamment les conditions d'accès aux droits sociaux, aux soins et au logement et plus généralement les conditions de l'intégration des immigrés âgés de plus de 65 ans, nous proposons un certain nombre d'actions qui permettraient d'améliorer la prise en compte de ces personnes dans les politiques publiques d'accueil et d'intégration tout comme dans les politiques gérontologiques, afin de leur permettre de vieillir dignement.

Parce que c'est bien de cela dont il s'agit, de dignité et de bienveillance à l'égard de ceux et celles auxquels l'État accorde une protection juridique et physique mais qui doit se traduire en actes tout au long de la vie de ces personnes, amenées par leur statut et leur parcours à rester en France. Vieillir en France, pour ces personnes aux parcours de vie souvent chaotiques, ne doit pas s'apparenter à une double peine, celle de l'exil contraint et du vieillissement dans des conditions indignes. Puisse cette modeste étude contribuer à lever le voile sur leur situation et à permettre l'émergence d'une réflexion et d'avancées afin qu'elles ne soient plus assignées à l'invisibilité...

Fatiha Mlati,
Directrice de l'intégration

¹ *Ligue des sociétés de la croix-rouge et du croissant-rouge, Réfugiés. Les traumatismes de l'exil. Le rôle de l'humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Miserez D., Bruylant, Bruxelles, 1988, 342 p.*

INTRODUCTION

«Les réfugiés âgés sont invisibles depuis trop longtemps»

Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata (1999)¹.

Le vieillissement des migrants arrivés en Europe à partir des années 1950 représente aujourd'hui un enjeu majeur pour les pays d'immigration dits «traditionnels». En effet, le nombre de migrants âgés est en constante augmentation depuis plusieurs dizaines d'années dans ces pays.

En France, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)², en 1990, 15 % des étrangers³ et 27 % des immigrés⁴ avaient plus de 55 ans, alors que cette tranche d'âge constituait respectivement 25 % et 32 % en 2009.⁵

Tableau 1 : Évolution de la population étrangère et immigrée par âge de 1990 à 2009 en %

	1990		1999		2009	
	Étrangers	Immigrés	Étrangers	Immigrés	Étrangers	Immigrés
Part de la population ayant :						
moins de 15 ans	22	7	15	5	17	5
15 à 24 ans	14	11	11	9	10	9
25 à 54 ans	48	55	52	56	49	55
55 ans ou plus	15	27	22	30	25	32
Nombre (en milliers)	3 661	4 238	3 338	4 387	3 771	5 433
Poids dans la population totale	6,3	7,3	5,5	7,3	5,9	8,4

Source : Insee, recensement de population de 1990 exploitation au quart, recensement de population de 1999 et 2009 de l'exploitation principale.

Si, en France, une personne est généralement définie comme «âgée» à partir de 60 ans⁵, la plupart des études sur les migrants âgés retient plutôt l'âge de 55 ans en raison d'un vieillissement précoce de ces derniers par rapport aux personnes non migrantes. Il existe en outre deux catégories de migrants âgés. La première est celle des migrants dits «de longue date», c'est-à-dire qui sont implantés sur le territoire depuis

longtemps et qui ont reconstruit leur vie dans le pays d'accueil. La seconde, minoritaire, est celle des migrants qui arrivent âgés dans le pays d'accueil, ayant donc vécu la majeure partie de leur vie dans leur pays d'origine.

² INSEE, recensement de population de 1990 exploitation au quart, recensement de population 1999 et 2009 de l'exploitation principale.

³ Personne résidant en France née à l'étranger n'ayant pas la nationalité française.

⁴ Personne résidant en France née à l'étranger, ayant acquis la nationalité française ou non.

⁵ L'indice de vieillissement de la population est calculé à partir du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (Insee). De plus, l'allocation de solidarité aux personnes âgées est versée à partir de 60 ans.

¹ NATIONAL INSTITUTE OF ADULT CONTINUING EDUCATION (NIACE), *Older refugees and asylum seekers in the UK: the challenge of accessing education and employment*, Briefing Sheet 86, janvier 2009, p. 1.

En France, les autorités semblent actuellement se saisir de cette problématique. Un groupe de travail interministériel sous l'égide de la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur (Daic) se réunit régulièrement depuis 2010 afin de relancer la réflexion sur l'accès aux droits sociaux et à l'information des migrants âgés. Par ailleurs, le 13 novembre 2012, un colloque organisé à Paris par Ideal Connaissances, avec le soutien du Fonds européen pour l'intégration (FEI) et de la Daic, a été consacré à la question de la prise en charge des migrants âgés en vue de partager les connaissances sur ce public et de mutualiser les actions mises en œuvre sur le terrain⁶. De plus, le 16 janvier 2013, l'Assemblée nationale lançait une mission d'information sur les immigrés âgés par la nomination de son rapporteur Alexis Bachelay, député socialiste⁷. À l'initiative de Claude Bartolone, cette dernière vise à produire une analyse des difficultés auxquelles 350 000 migrants de plus de 65 ans doivent faire face – telles que le logement précaire, l'isolement ou encore les problèmes d'accès à la retraite – et à élaborer des recommandations d'ici l'été 2013. Claude Bartolone a notamment évoqué la possibilité de faciliter l'accès à la nationalité française ainsi que d'envisager la portabilité des droits pour les migrants souhaitant retourner dans leur pays d'origine⁸.

Alors que les travaux s'intéressant aux migrants âgés se développent depuis plusieurs années, parmi cette population,

la situation des réfugiés âgés⁹ reste très peu traitée par les pouvoirs publics et les associations.

France terre d'asile est depuis 2010 membre d'un groupe de travail consacré à la précarité des migrants âgés auprès de la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (Mipes)¹⁰, aux côtés d'institutions et d'associations spécialistes de l'accompagnement social et du logement telles que Coallia ou Adoma. Ce groupe de travail permet de réunir un grand nombre d'acteurs accueillant des migrants âgés au sein de diverses structures (foyer de travailleurs migrants, services gérontologiques, etc.) et ainsi de partager des réflexions et des bonnes pratiques. La présence de France terre d'asile entend donner une meilleure visibilité à la situation particulière des réfugiés âgés. Dans le prolongement de ces activités, France terre d'asile a organisé en octobre dernier, avec le soutien du Label Paris Europe 2012¹¹, un petit-déjeuner débat portant sur la question de l'intégration des migrants et réfugiés âgés en France et en Europe.

9 Par réfugiés nous entendons dans cette étude, les bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) ou personnes ayant bénéficié d'une protection internationale par le passé.

10 Créée dans le cadre d'un partenariat État-Région, la Mipes est une instance permanente d'information, d'observation et d'échanges qui a pour mission d'informer et d'approfondir la réflexion sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France.

11 Le Label Paris Europe, décerné annuellement par la Ville de Paris, vise à soutenir des projets ayant un intérêt public et une dimension européenne. Pour plus d'information sur cette première rencontre organisée dans le cadre du projet «Rencontres européennes de France terre d'asile» portant sur l'intégration des migrants et réfugiés âgés: <http://www.france-terre-asile.org/toute-lactualite-de-france-terre-dasile/item/7739-les-rencontres-europeennes-de-france-terre-dasile->. Voir également, FRANCE TERRE D'ASILE, «Migrants et réfugiés âgés: que sont-ils devenus?», *L'Observatoire de France terre d'asile*, n° 56, décembre 2012, p. 1.

6 Pour plus d'information :

www.colloque-immigesages.com

7 http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/immigres_ages.asp

8 VINCENT E., «L'Assemblée va se pencher sur le sort des immigrés âgés», *Le Monde*, 17 janvier 2013.

C'est pourquoi, dans un contexte de vieillissement de la population des migrants et d'une prise de conscience des pouvoirs publics, France terre d'asile, en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), a souhaité consacrer une étude spécifique aux problématiques particulières des réfugiés âgés.

1. APERÇU DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'INTÉGRATION DES MIGRANTS ÂGÉS

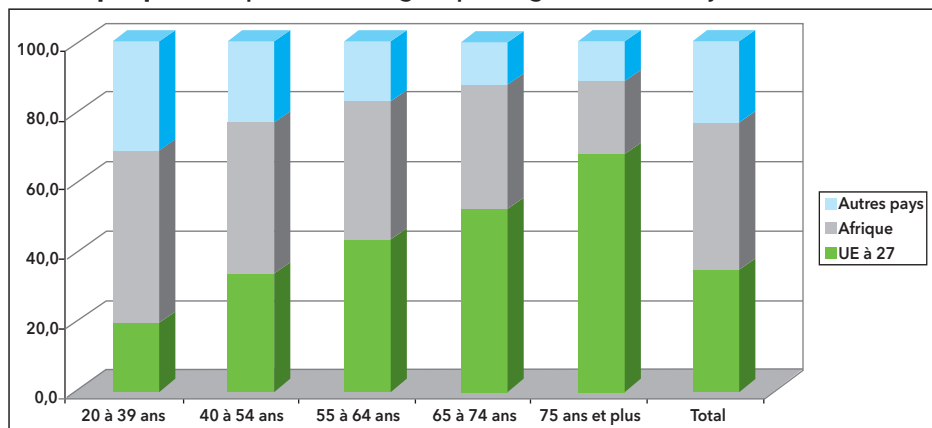
En France, au 1^{er} janvier 2008, on dénombrait 1,7 million de migrants de 55 ans ou plus résidant sur le territoire, dont 794 000 étaient originaires d'un pays tiers à l'Union européenne¹². Une part importante des migrants âgés en

France est issue d'anciennes vagues d'immigration intra-européennes : Italie (14%), Portugal (13%) et Espagne (10%). Une part également importante provient des pays du Maghreb : Algérie (14%), Maroc (10%) et Tunisie (5%).

On peut remarquer que les migrants les plus âgés (75 ans et plus) sont encore d'origine européenne et que les migrants originaires de pays hors UE appartiennent à des générations plus jeunes, dont le vieillissement est en cours. Cela signifie qu'il y a un enjeu important à anticiper ce vieillissement et les difficultés spécifiques qui peuvent y être liées.

D'une manière générale, les conditions de vie des migrants âgés sont plus précaires que celles des personnes âgées nées en France. Ils sont notamment confrontés à des difficultés adminis-

Graphique 1 : Population immigrée par origine, France, 1^{er} janvier 2008 (%)



Source : Infos migrations n° 34, février 2012.

¹² MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, «Qui sont les immigrés âgés?», Département des statistiques, des études et de la documentation, Croguennec Y., Infos migrations, n° 34, février 2012, 4 p. http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/infosmigrations_34.pdf

tratives au moment de la constitution de leur dossier de retraite. Ce constat résulte du fait que, en raison de leur parcours migratoire, ils sont davantage touchés par le chômage et ont ainsi travaillé un nombre d'années inférieur à leurs homologues nés en France. Dès lors, à l'âge légal de la retraite, ils ne peuvent généralement pas justifier du cumul d'annuités nécessaire pour obtenir une pension à taux plein. Par ailleurs, si certains migrants parviennent à cumuler un nombre d'années suffisant, en raison de salaires moins élevés et d'évolutions de carrière plus difficiles, la pension de retraite de ces derniers est souvent plus faible que celle accordée à leurs homologues nés en France. De ce fait, une majorité d'entre eux n'a d'autre choix que de travailler plus longtemps et/ou de bénéficier d'allocations complémentaires de l'État.

La variable culturelle joue également un rôle extrêmement important dans la prise en charge des migrants âgés. Ces derniers ont généralement peu connaissance des structures et services disponibles et peuvent rencontrer des difficultés pour communiquer avec le personnel administratif ou médical. De la même manière, souvent, les administrations et organismes d'accueil perçoivent mal les spécificités liées à l'accompagnement de ces personnes.

La répartition spatiale de la population des migrants âgés est semblable à celle de l'ensemble des migrants. En effet, en 2008, la majeure partie des migrants âgés vivaient en Ile-de-France (environ un tiers). Néanmoins, deux autres régions accueillent une population relativement importante de migrants âgés sur leur territoire, à

savoir la Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 %) et le Rhône-Alpes (11 %)¹³. De plus, la part des migrants âgés originaires du Maghreb parmi l'ensemble de la population migrante, est moins forte en Ile-de-France (54 %) que dans ces deux dernières régions (respectivement 77 % et 72 %). Parallèlement, la région Ile-de-France compte une part plus importante de personnes originaires du Viêt Nam et du Cambodge.

En ce qui concerne les conditions d'hébergement, les migrants âgés non-européens sont 42 % à vivre en habitation à loyer modéré (HLM) contre 9 % pour les personnes âgées non migrantes selon l'Insee. Par ailleurs, les migrants âgés isolés vivent généralement dans des hébergements de droit commun tels que des foyers de travailleurs migrants (ou encore anciens foyers de travailleurs migrants reconvertis en résidences sociales) ou des maisons de retraite. Il convient de souligner que la part des personnes âgées vivant dans ces foyers augmente depuis une vingtaine d'année. À Paris, entre 1992 et 2010 la part des résidents de plus de 60 ans y est passée de 6 % à 32 %¹⁴.

Si les femmes sont légèrement minoritaires parmi les migrants âgés de 55 à 74 ans (46 %), la tendance s'inverse pour les personnes âgées de 75 ans et plus (57 %). La situation des femmes migrantes âgées est par ailleurs préoccupante. Davantage touchées par le chômage et les emplois précaires que leurs homologues masculins, elles

¹³ *Op. cit.*, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Infos migrations*, n° 34, p. 2.

¹⁴ ALBA D. dir., *Les foyers de travailleurs migrants à Paris. État des lieux en 2010 et inventaire des interventions sociales, sanitaires et culturelles*, Atelier parisien d'urbanisme n°47, septembre 2011, 4 p.

perçoivent des pensions de retraite moins élevées. Elles sont également plus nombreuses à se déclarer en mauvaise santé¹⁵. De même, certaines femmes migrantes âgées ont pu rester cantonnées dans le rôle d'épouse tout au long de leur vie en France ou ont rejoint tardivement leur époux et, de ce fait, souffrent aujourd'hui de difficultés d'intégration au sein de la société.

Pour les migrants atteignant l'âge de la retraite, se pose enfin l'épineuse question du retour au pays d'origine. Souvent, la volonté de retour est forte en raison d'une image «figée» du pays, une image idéalisée. Néanmoins, le retour nécessite une réadaptation à la société d'origine après de nombreuses années passées au sein de la société d'accueil. Différentes conceptions familiales et sociales se croisent au cours de la migration. Les migrants se retrouvent dans un «entre-deux», ballotés entre deux cultures et deux vies. Nombre d'entre eux se sentent tiraillés entre l'envie de rentrer et celle de poursuivre la vie qu'ils ont construite dans le pays d'accueil.

2. LES RÉFUGIÉS ÂGÉS, DES MIGRANTS À PART ?

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) précise «[qu'] il n'y a pas d'âge fixe définissant un réfugié âgé comme âgé, principalement car l'espérance de vie est différente suivant les groupes et que de nombreux facteurs agissent sur le vieillissement, tels

que la condition physique et psychologique de l'individu, les soutiens familiaux et sociaux, les antécédents culturels, les conditions de vie et la situation économique»¹⁶. En outre, de même que pour les migrants âgés, il convient de distinguer deux catégories de réfugiés âgés, celle des réfugiés qui vieillissent dans le pays d'accueil – dits «de longue date» – et celle des réfugiés qui sont arrivés âgés.

La population des réfugiés âgés est une catégorie que l'on peut qualifier d'«invisible», comme le souligne notamment une étude consacrée à la population du Sud-Est asiatique publiée en 2009¹⁷. Invisible, car les réfugiés âgés se confondent avec les autres catégories de migrants âgés, notamment lorsque ces derniers sont arrivés en France depuis plusieurs dizaines d'années et/ou ont aujourd'hui obtenu la nationalité française.

Concernant la réalité des parcours d'intégration de réfugiés âgés en France, nous avons constaté que les sources font particulièrement défaut. La dernière étude approfondie portant sur cette population remonte à 1991, publiée par le Service social d'aide aux émigrants (SSAE)¹⁸. Les réfugiés âgés semblent en effet invisibles parmi les invisibles.

Qui sont les réfugiés âgés aujourd'hui en France? Quelles sont les spécificités liées à leur situation parmi la catégorie de migrants âgés? Ont-ils accès aux

¹⁶ *Op. cit.*, NIACE, p. 1.

¹⁷ BILLION P., «Où sont passés les «travailleurs réfugiés»? Trajectoires professionnelles des populations du Sud-Est asiatique», *Hommes et migrations*, novembre - décembre 2009, n° 1234, p. 38 à 49.

¹⁸ SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX ÉMIGRANTS (SSAE), *Les réfugiés âgés*, Legoux L., Paris, 1991, 160 p.

¹⁵ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, «L'état de santé de la population immigrée âgée», Département des statistiques, des études et de la documentation, Croguennec Y., *Infos migrations*, n° 35, février 2012, p. 2. http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/infosmigrations_35.pdf

mêmes droits que les personnes âgées nées en France ou que les autres catégories de migrants âgés ? Dans quelles conditions vivent-ils ? Rencontrent-ils des difficultés d'intégration particulières ? Comment perçoivent-ils le vieillissement dans le pays d'exil ? Quels liens sont gardés avec le pays d'origine ? La question du retour se pose-t-elle ? Le cas échéant, de quelle manière ?

Pour y répondre, nous allons d'abord évoquer les caractéristiques des réfugiés âgés puis les conditions d'accueil à l'arrivée en France des réfugiés « de longue date ». Nous reviendrons ensuite sur les difficultés d'accès aux droits et les parcours d'intégration, puis, nous nous pencherons sur les problématiques liées à leur santé. Nous aborderons bien sûr la question du passage à la retraite, et enfin, nous évoquerons leurs perceptions de la vieillesse en France. ■

MÉTHODOLOGIE

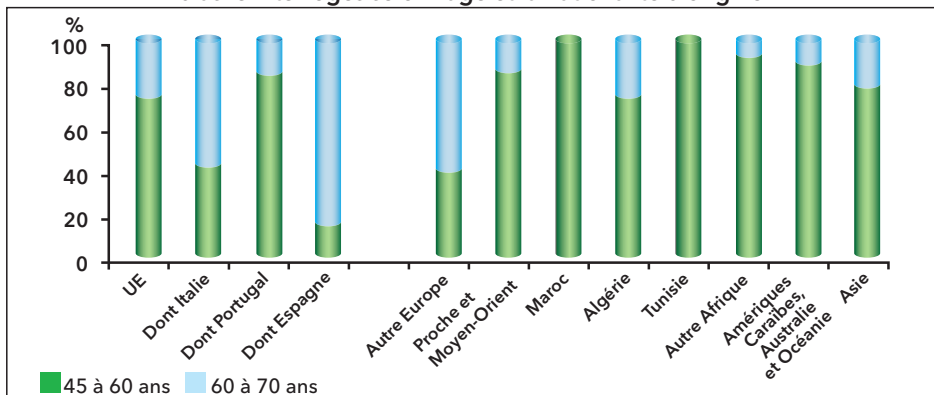
1. L'ENQUÊTE «PASSAGE À LA RETRAITE DES IMMIGRÉS» DE LA CNAV

Pour produire cette étude, nous avons mis en place un partenariat avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) autour des données de l'enquête «Passage à la retraite des immigrés» (Enquête PRI) publiée en 2006 et réalisée auprès de 6217 migrants âgés de 45 à 70 ans¹⁹. Parmi eux figuraient 408 réfugiés ou demandeurs d'asile²⁰, soit 8% de la population enquêtée. Une fois pondéré, cet échantillon représente plus de 100 000 personnes et permet ainsi de fournir des données statistiques actualisées inédites sur la population des réfugiés âgés.

L'enquête PRI a été menée par le biais de questionnaires réalisés en «face-à-face» par le réseau des enquêteurs professionnels de l'Insee, entre novembre 2002 et février 2003. La Cnav s'est associée à l'Insee afin de constituer un échantillon représentatif de la composition de la population immigrée (pays d'origine, âge, etc.).

Un large panel de thèmes a été abordé lors de l'enquête PRI. Nous avons plus particulièrement axé notre recherche sur les caractéristiques des réfugiés telles que l'histoire migratoire, le travail, la retraite, les choix de vie, la santé, le revenu des ménages ainsi que le niveau de vie.

Graphique 2 : Répartition de l'échantillon des réfugiés et demandeurs d'asile interrogés selon l'âge et la nationalité d'origine



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

²⁰ Données déclaratives (question posée : «En arrivant en France, étiez-vous demandeur d'asile ou réfugié?»), aucun justificatif n'a été demandé aux répondants. 408 personnes ont répondu «oui». Cet échantillon comprend donc non seulement des personnes qui pouvaient, au moment de l'enquête, bénéficier d'une protection internationale ou avoir bénéficié d'une protection internationale par le passé, mais aussi avoir été déboutées de leur demande d'asile.

¹⁹ ATTIAS-DONFUT C. et al., *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Armand Colin, Paris, 2006, 357 p.

Parmi les réfugiés et demandeurs d'asile interrogés, il convient de souligner que la population âgée de 60 à 70 ans provenait principalement d'Europe, dont une nette majorité d'Italie et d'Espagne.

2. TÉMOIGNAGES DE RÉFUGIÉS ÂGÉS «DE LONGUE DATE» RECUEILLIS PAR FRANCE TERRE D'ASILE

Entre août et septembre 2012, France terre d'asile a également mené dix entretiens semi-directifs, de deux heures chacun environ, avec des réfugiés âgés de plus de 50 ans, naturalisés ou non, ayant tous vécu au moins vingt ans en France (arrivés avant les années 1990). L'échantillon se divise en deux catégories : les personnes arrivées avant 1980, de nationalités cambodgienne et chilienne, et les personnes arrivées entre 1980 et 1990, de nationalités turque, chilienne, sri-lankaise et congolaise.

Ces entretiens ont permis de revenir sur les parcours d'intégration en France en

abordant notamment la vie familiale, l'emploi, la langue, les relations sociales, les conditions de vie, l'accès aux soins, l'accès à la nationalité française, l'accès aux droits et à la pension de retraite, la perception de la vieillesse en France, le lien avec le pays d'origine et la question du retour, ou encore l'image de l'asile en France aujourd'hui. Ces derniers ont eu lieu en Ile-de-France ainsi que dans l'Oise et se sont déroulés au domicile des personnes interrogées ou dans des cafés.

Toutefois, sur les dix personnes interrogées dans le cadre de cette enquête, neuf étaient effectivement âgées de plus de 50 ans. Rencontrant des difficultés à trouver des personnes acceptant de nous répondre, nous avons ainsi interrogé une personne de moins de 50 ans dont le récit nous paraissait particulièrement intéressant. Il s'agit de Madame J., originaire du Chili et âgée de 42 ans, dont la mère est réfugiée chilienne et le père adoptif est réfugié argentin et sont aujourd'hui âgés de 64 et 67 ans (correspondant aux critères de notre échantillon). Si cette personne ne peut être comptabilisée dans notre échantillon, cet entretien a tout de même été utilisé pour les informations concernant ses parents.

Tableau 2 : Description détaillée de l'échantillon

	Année d'arrivée	Âge à l'arrivée	Pays d'origine	Âge en 2012	Naturalisation
Monsieur A.	1973	26	Cambodge	63	Oui
Monsieur B.	1973	25	Chili	65	Oui
Madame C.	1974	38	Chili	76	Oui
Madame D.	1974	33	Chili	72	Oui
Monsieur E.	1974	39	Chili	77	Oui
Monsieur F.	1980	26	Turquie	58	Non
Monsieur G.	1983	23	Sri Lanka	54	Oui
Monsieur H.	1986	29	Turquie	55	Non
Monsieur I.	1989	27	Turquie	52	Oui

Source : France terre d'asile, 2012.

Nous tenons à souligner que cette étude n'a pas pour ambition de fournir une analyse représentative de l'ensemble des problématiques d'intégration rencontrées par les réfugiés âgés en France mais entend uniquement lancer des pistes dans le contexte d'une réflexion générale sur la situation des migrants âgés. Nous entendons également illustrer un propos parfois très technique de réalités humaines et mettre au cœur de cette étude les personnes qui en font l'objet. ■

PARTIE 1 : QUI SONT LES RÉFUGIÉS ÂGÉS ?

En nous basant sur les statistiques de l'Ofpra, l'échantillon de demandeurs d'asile et réfugiés de l'enquête PRI de la Cnav et les entretiens réalisés par France terre d'asile, nous allons, dans cette partie, nous attacher plus particulièrement à définir les caractéristiques de cette population. Les données fournies par la Cnav vont nous permettre de comparer la situation des demandeurs d'asile et réfugiés par rapport à celle de l'ensemble des migrants interrogés²¹ afin d'identifier d'éventuelles spécificités et d'en comprendre les enjeux pour une meilleure prise en compte de ces personnes dans les politiques publiques.

1. DÉMOGRAPHIE ET ORIGINE DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

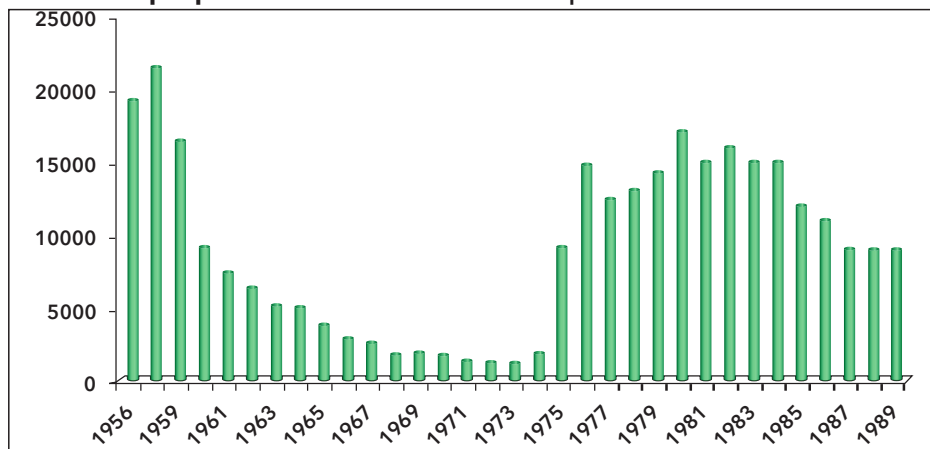
Si, depuis quelques années, les statistiques de l'Ofpra permettent d'identifier la population des bénéficiaires d'une protection internationale âgés, il n'existe en revanche pas de données statistiques spécifiques concernant les anciens réfugiés. Il est donc impossible de se procurer des données fiables et complètes sur le nombre de « réfugiés âgés » tel qu'entendu dans cette étude. La difficulté réside principalement dans le fait que les données relatives aux naturalisations, aux décès ou aux pertes et abandons du statut ne sont pas systématiquement transmises par les services de l'État civil ou traitées par l'Office.

21 Les réfugiés et demandeurs d'asile interrogés sont inclus dans cette catégorie.

Néanmoins, la composition de la population des réfugiés âgés, naturalisés ou non, demeurant aujourd'hui en France peut se déduire, en partie, à partir des données de l'Ofpra sur la reconnaissance d'une protection internationale depuis sa création en 1952. En effet, on peut légitimement postuler que les réfugiés, quel que soit leur âge d'arrivée sur le sol français, ont été amenés à s'installer durablement en France. La pérennité du statut est garantie dès lors qu'il a été obtenu (sauf cas particuliers), ce qui signifie que les réfugiés ont par conséquent vocation à reconstruire leur vie de manière stable sur le territoire français et donc à y vieillir.

Les données fournies par l'Ofpra, illustrées par le graphique 3, permettent de constater un nombre élevé d'admissions à la fin des années 1950 (19212 en 1956, 21500 en 1958 ou encore 16457 en 1959)²². On observe ensuite une baisse importante du nombre d'admissions jusqu'au milieu des années 1970. Ainsi, en 1973, ce n'était plus que 1237 personnes qui obtenaient le statut de réfugié, représentant toutefois plus de 75% des demandes d'asile déposées cette même année. Le nombre d'admissions est ensuite relativement élevé jusqu'au milieu des années 1980 (autour de 15000 admissions annuelles) avant de chuter une nouvelle fois, pour des raisons que nous expliquerons dans la deuxième partie de cette étude. Ces personnes arrivées en France avant les années 1990 et placées sous la protection de l'Ofpra, constituent, de fait, une part importante de la population des réfugiés âgés résidant en France aujourd'hui.

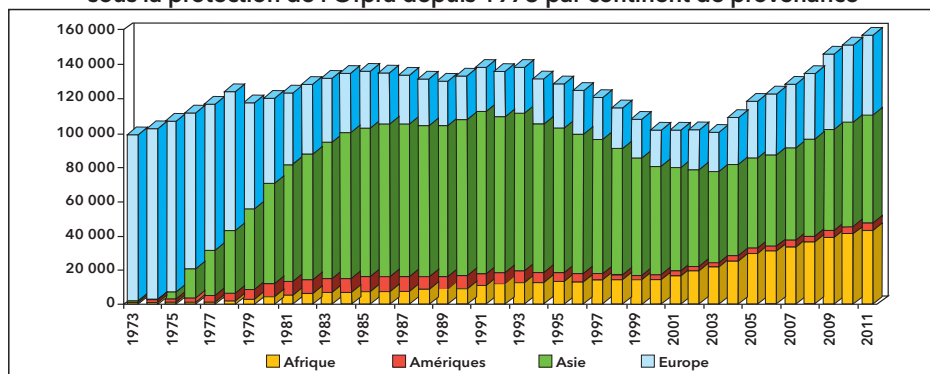
22 La base de données informatique de l'Ofpra a été créée en 1989 et conçue à des fins de gestion administrative et non statistique. Les données antérieures aux années 1990 ont été partiellement reconstituées à partir des données manuelles existantes.

Graphique 3 : Nombre d'admissions à l'Ofpra entre 1956 et 1990²³

Source : Ofpra, 2012.

Comme le montre le graphique 4, les réfugiés arrivés en France avant 1975 provenaient dans leur quasi totalité d'Europe. Les réfugiés originaires du continent asiatique sont, eux, arrivés entre les années 1975 et 1985, parallèlement à la diminution importante du nombre d'Européens.

En 1998, les réfugiés originaires d'Asie représentaient d'ailleurs plus des deux tiers des personnes placées sous la protection de la France²⁴. Quant aux réfugiés provenant des Amériques, bien qu'ils ne représentent proportionnellement qu'une infime partie de l'effectif des réfugiés statutaires, leur arrivée s'observe à compter du milieu des années 1970 puis se stabilise au milieu des années 1980

Graphique 4 : Effectif des réfugiés statutaires (hors protection subsidiaire²⁵) placés sous la protection de l'Ofpra depuis 1973 par continent de provenance

Source : Ofpra, http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Site_internet-graphiques_2011.pdf

²³ Données antérieures à 1956 non disponibles.
Données pour l'année 1957 non disponibles.

²⁴ SPIRE A., « Asile politique - 121 000 réfugiés vivent en France », *Insee Première*, juillet 1998, n°601, 4 p.

²⁵ Autre type de protection internationale accordée par l'Ofpra depuis 2003.

avant de décroître dans le courant des années 1990. Enfin, l'arrivée des réfugiés originaires d'Afrique est relativement tardive, à savoir dans les années 1990. La proportion de ces derniers a toutefois augmenté de manière exponentielle dans le courant des années 2000.

Par ailleurs, si l'on reprend les statistiques publiées dans les années 1990, il est possible de détailler ces informations et d'identifier les pays d'origine des réfugiés qui peuvent avoir aujourd'hui plus de 50 ans. Il s'agit notamment de plusieurs pays européens (Pologne, Hongrie, Espagne, Portugal et Grèce)²⁶ ainsi que du Chili et des pays de l'Ex-Indochine française (Cambodge, Viêt Nam et Laos), dont les ressortissants sont arrivés dans les années 1970. Il s'agit également des pays de l'Ex-Yougoslavie (Croatie, Slovénie, Serbie et Bosnie-Herzégovine), de l'Angola et de l'Ex-Zaïre (République démocratique du Congo), du Ghana, du Mali, du Sri Lanka et d'Haïti, dont les ressortissants sont arrivés dans la deuxième partie des années 1980 puis au début des années 1990²⁷.

En outre, les statistiques de l'Ofpra montrent que, depuis plus d'une dizaine d'années, le nombre de réfugiés âgés de plus de 50 ans ne cesse d'augmenter parmi l'effectif des bénéficiaires d'une protection internationale en France (graphique 5). Ainsi, en 2010, 669 personnes âgées de plus de 50 ans étaient placées sous sa protection tandis qu'elles étaient deux fois moins nombreuses en 2000 (309 personnes)²⁸. Parmi eux, on dénombrait 298 réfugiés statutaires et

11 apatrides en 2000 puis 602 réfugiés statutaires, 57 bénéficiaires de la protection subsidiaire et 10 apatrides en 2010. Les bénéficiaires d'une protection internationale de plus de 50 ans placés sous la protection de l'Ofpra en 2010 étaient à plus de 85% originaires d'Europe et d'Asie (respectivement 312 et 252 personnes sur 669). En outre, la féminisation de la population âgée placée sous la protection de la France est de plus en plus marquée. Les femmes de plus de 50 ans représentaient 45% des bénéficiaires d'une protection en 2000, contre 52% en 2010.

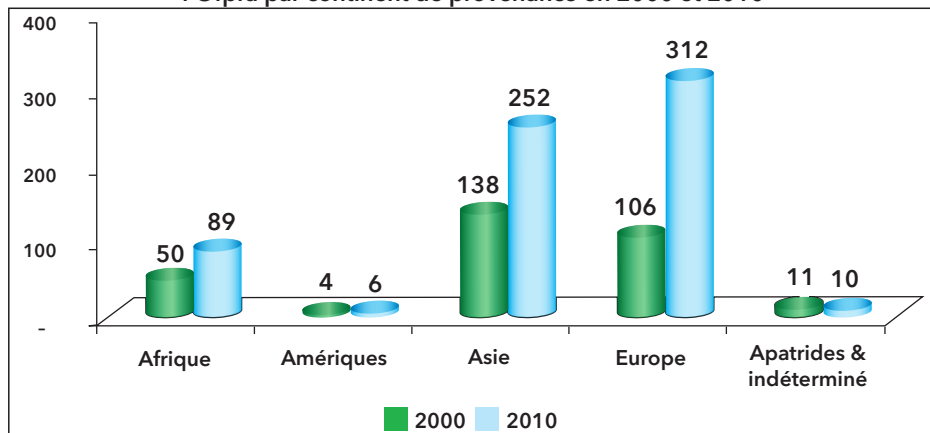
Si l'on compare ces chiffres aux effectifs de l'Ofpra depuis 1973, mentionnés précédemment (graphique 4), il est frappant de constater, en 2010, parmi les effectifs de l'Ofpra, le faible nombre de réfugiés âgés de plus de 50 ans originaires des Amériques et, proportionnellement, d'Asie. Cela signifie nécessairement que les dizaines de milliers de réfugiés qui étaient placés sous la protection de l'Ofpra avant les années 1990 sont, soit retournés dans leur pays d'origine (ou dans un autre pays), soit décédés, soit aujourd'hui naturalisés Français. Il est probable qu'une importante partie d'entre eux ait choisi l'acquisition de la nationalité française.

²⁶ MATHIEU J-L, « Migrants et réfugiés », *Que sais-je ?*, Presse Universitaire de France, 1991, p. 19 à 68.

²⁷ *Op. cit.*, SPIRE A.

²⁸ Données non disponibles pour 1990 et les décennies précédentes.

Graphique 5 : Effectif des personnes de plus de 50 ans placées sous la protection de l'Ofpra par continent de provenance en 2000 et 2010



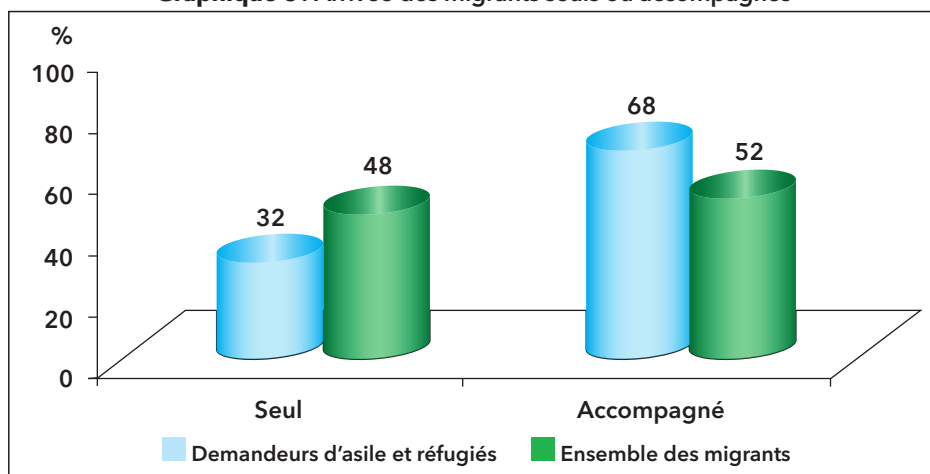
Source : Ofpra, 2012.

2. PROJET DE VIE À L'ARRIVÉE EN FRANCE

Lors de l'enquête PRI, 68 % des demandeurs d'asile et réfugiés interrogés étaient arrivés en France accompagnés d'un membre de leur famille ou d'un proche, tandis que seuls 52 % de

l'ensemble des migrants étaient dans ce cas. Lorsqu'ils n'arrivaient pas seuls en France, les demandeurs d'asile et réfugiés – tout comme l'ensemble des migrants – étaient principalement accompagnés de leurs parents ou de leur conjoint (respectivement 78 % et 77 %). D'autre part, il faut souligner que concernant les réfugiés migrant

Graphique 6 : Arrivée des migrants seuls ou accompagnés



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

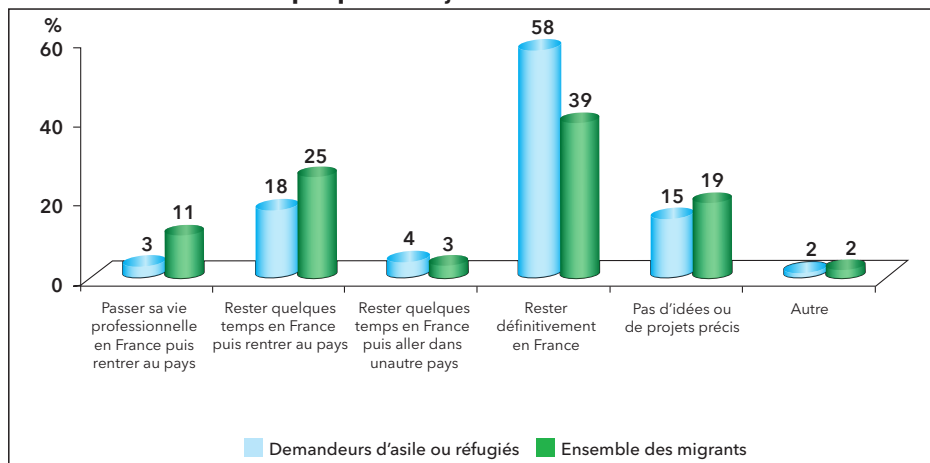
pour des raisons plus « radicales », cette migration s'effectue avec un proche lorsque c'est possible. Enfin, les réfugiés qui arrivent accompagnés en France peuvent avoir tendance à s'installer de manière définitive plus facilement.

Au moment de leur arrivée en France, les demandeurs d'asile émettent des projections sur leur avenir. Ces dernières vont avoir un impact sur leur façon d'envisager le futur en France. Les résultats de l'enquête PRI de la Cnav montrent que les intentions de la population en exil à l'arrivée en France diffèrent de celles de l'ensemble des migrants. En effet, une large majorité des demandeurs d'asile et réfugiés désirent rester en France : 58 % d'entre eux avaient pour projet de s'installer définitivement dans ce pays d'accueil contre seulement 39 % de l'ensemble des migrants. Ce constat montre que l'exil est davantage perçu comme un nouveau départ. L'impossibilité de retourner dans son pays d'origine, en raison de menaces ou de persécutions, explique de fait l'attachement

rapide au pays d'accueil, et le souhait de s'y installer dans la durée.

Toutefois, une partie non négligeable des demandeurs d'asile et réfugiés interrogés par la Cnav envisageait l'exil dans une perspective temporaire. Aussi, les demandeurs d'asile et réfugiés étaient 21 % à souhaiter rentrer dans leur pays après quelques temps passés en France. Malgré leur statut de demandeurs d'asile ou réfugiés, nombre d'entre eux désiraient en effet retourner « un jour » dans leur pays d'origine (voir partie 6). Pour ces personnes, on peut voir ici l'espoir en un changement politique au pays, synonyme de retour, mais restant conditionné à la situation. Ce résultat est toutefois nettement inférieur à celui de l'ensemble des migrants (36 %).

Graphique 7 : Projet à l'arrivée en France



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

3. DES DIFFICULTÉS RENFORCÉES POUR LES RÉFUGIÉS ARRIVÉS APRÈS 30 ANS

Les réfugiés interrogés par France terre d'asile arrivés après l'âge de 30 ans ont été davantage confrontés à un «entre-deux» culturel que d'autres réfugiés arrivés plus jeunes.

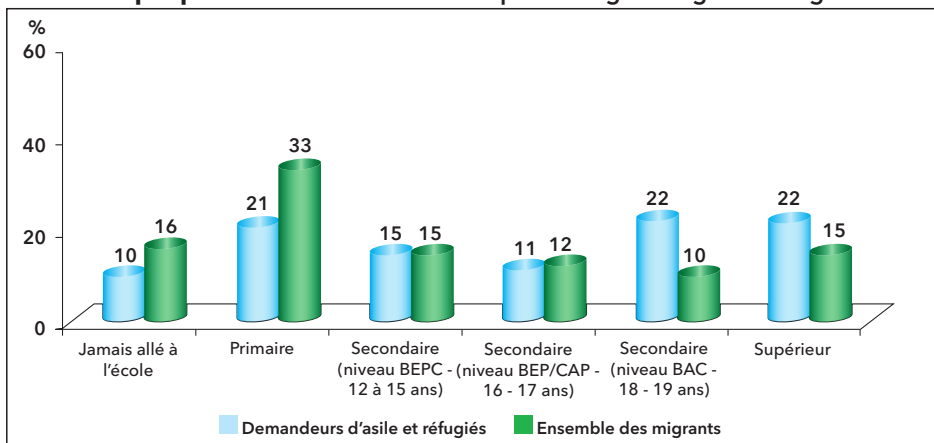
«Je ne sais pas comment m'adresser à quelqu'un, j'ai du mal à approcher les gens. Par exemple, j'aime bien les marchés mais ici je ne peux pas y aller car je ne sais pas comment parler. Je n'ai jamais vécu avec un Français, je ne connais pas l'intimité du langage... Je ne connais pas les barrières... Il n'y a pas d'école pour cela.» Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, arrivée en France à l'âge de 33 ans.

Une étude, menée en 1999 par C. Bolzman et H. Scott, portant sur la Suisse et la Grande-Bretagne²⁹, démontrait déjà que plus les réfugiés arrivaient tardivement dans le pays d'accueil, plus l'accueil et l'intégration étaient mal vécus :

«Ces conditions sont perçues de manière plus aigüe par les réfugiés âgés qui sont, en général, moins flexibles que les jeunes réfugiés dans leur adaptation à de nouvelles situations. [...] Le stress et l'angoisse tendent à augmenter lorsque les réfugiés se trouvent séparés de leur communauté ethnique, comme ce fut le cas pour les réfugiés du Sud-Est asiatique en Europe et en Amérique du Nord»³⁰.

En effet, plus la personne exilée sera âgée, plus elle rencontrera de difficultés à l'arrivée pour s'adapter aux nouveaux codes du pays d'accueil. Dans ce cas, la catégorie des réfugiés arrivant âgés en France est particulièrement vulnérable.

Graphique 8 : Niveau d'étude atteint par les migrants âgés interrogés



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

²⁹ BOLZMAN C. et SCOTT H., 2010, «Exil et vieillesse : les réfugiés âgés en Europe», *Diversité et citoyenneté : la lettre de l'IRFAM*, février, n°22, Liège, p. 22 à 29.

³⁰ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 23.

4. NIVEAU D'ÉTUDE ET CONDITIONS DE VIE

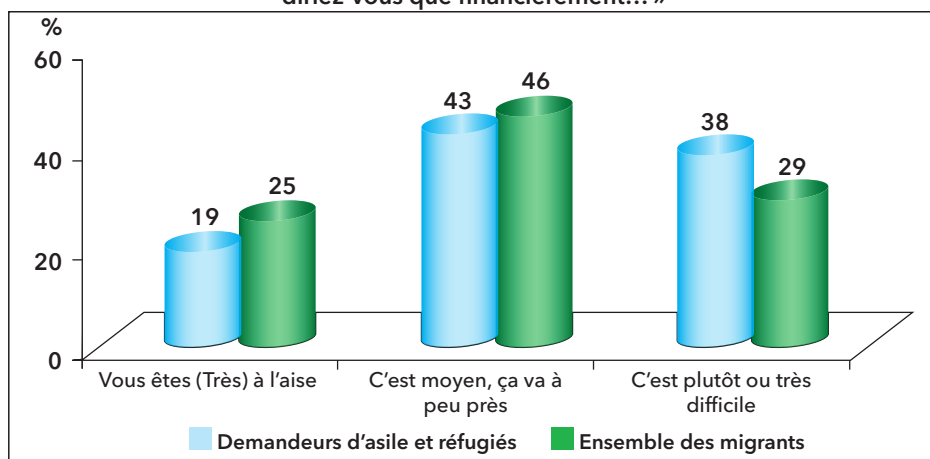
En règle générale, les réfugiés âgés ont tendance à être plus diplômés que les autres catégories de migrants âgés. En effet, selon l'enquête PRI, ils étaient 44 % à avoir un niveau d'étude égal ou supérieur au baccalauréat contre 25 % de l'ensemble des migrants. Alors que 33 % de l'ensemble des migrants avaient arrêté leur parcours scolaire au niveau du primaire, les réfugiés et demandeurs d'asile étaient seulement 21 % dans ce cas, ce qui montre un niveau de qualification plus élevé pour cette population. Ce constat a également pu être observé lors des entretiens menés par France terre d'asile puisque l'ensemble des réfugiés âgés interrogés avait atteint au moins le niveau du baccalauréat.

Il convient de souligner que si l'origine de la contestation des individus par rapport au pouvoir en place peut-être social, familial, elle revêt aussi une di-

mension culturelle. Ainsi, des personnes ayant effectué des études supérieures, souvent engagées, exprimant leurs opinions politiques en divers lieux (milieux universitaires, littéraires, associatifs, médias, etc.), peuvent être perçues comme dangereuses aux yeux du pouvoir en place. Elles ont donc pu être persécutées à ce titre et être à l'origine même de leur exil.

De ce fait, une différence de niveau de vie a été ressentie pour bon nombre des demandeurs d'asile et réfugiés dès l'arrivée en France. L'instabilité du statut de demandeur d'asile est perceptible, surtout depuis les années 1980 (voir partie 2). Ces derniers ne s'attendent pas à l'ensemble des difficultés que recouvre la procédure d'asile aujourd'hui. Une étude publiée en 2011 par le réseau Samdarra sur les parcours des réfugiés revient sur ce point : « quand ils arrivent en France, ceux qui fuient leur pays ne savent pas tous que l'asile est l'objet d'une demande, et encore moins que cette demande peut être rejetée. Ils

Graphique 9 : « Actuellement, pour vous et votre conjoint, diriez-vous que financièrement... »



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

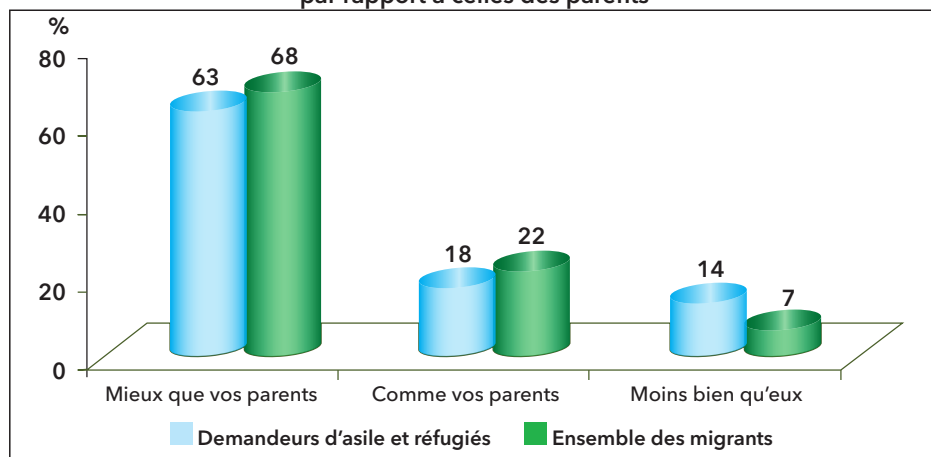
venaient chercher une protection et ils rencontrent une administration, ses critères, ses démarches, sa suspicion»³¹. La procédure de la demande d'asile a effectivement des répercussions tout au long du parcours d'intégration du réfugié en France. Les données de l'enquête PRI illustrent ainsi que les demandeurs d'asile et réfugiés étaient 38 % à se qualifier comme «plutôt et très pauvre», contre 29 % de l'ensemble des migrants. La grande majorité des demandeurs d'asile et réfugiés pensait sa situation financière comme étant «moyenne», c'est-à-dire que ces derniers ne s'estimaient pas «pauvres» mais percevaient leur niveau de vie comme étant «faible».

Lors de l'enquête PRI de la Cnav, une question posée sur la perception de la propre réussite du migrant par rapport à celle de ses parents démontre par

ailleurs que, même s'ils pensaient majoritairement avoir mieux réussi (63 %), la part des demandeurs d'asile et réfugiés à déclarer avoir moins bien réussi que leurs parents était deux fois supérieure à celle de l'ensemble des migrants (respectivement 14 % et 7 %).

Ainsi, selon l'étude publiée par Samdarra, pour les réfugiés «le sens même de l'exil en France [...] est remis en question avec ce constat amer d'un déclassement social et des limites posées à leur liberté d'action et d'accès»³² L'exil peut donc être vécu comme un «échec» social ou professionnel.

Graphique 10 : Estimation de la réussite personnelle par rapport à celles des parents



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

³¹ Cette enquête a été menée auprès de 21 réfugiés ayant obtenu le statut, il y a au moins 5 ans. L'échantillon de l'étude concernait les 27-64 ans mais la plupart des interrogés avait entre 40 et 60 ans. *Op. cit.*, RÉSEAU SAMDARRA, p. 14.

³² *Op. cit.*, RÉSEAU SAMDARRA, p. 66.

5. LIENS FAMILIAUX

Les réfugiés âgés ont souvent été tirillés entre deux cultures et deux mondes, et les relations familiales peuvent donc s'en être trouvées affectées. Ils ont leur regard porté à la fois sur la famille présente dans le pays d'accueil (qui a pu les rejoindre ou qui a pu être reconstruite après l'arrivée) et celle qui est restée dans le pays d'origine. En effet, l'exil ne met pas fin aux relations entre les membres d'une même famille, « une famille, séparée par des frontières, mais toujours en lien : des liens affectifs, financiers, un soutien dans la vie de tous les jours ou des responsabilités à porter dans le quotidien ou à des moments de vie précis » rappelle l'étude de Samdarra³³.

En outre, les femmes réfugiées âgées appartiennent à une génération de femmes qui accordaient (et continue d'accorder) beaucoup d'attention à la famille, et en particulier aux enfants. La vie familiale devenait le point de repère « fixe » lors de l'exil, et beaucoup de femmes considéraient qu'il était essentiel de la conserver. Il a pu être difficile pour elles de ne pas pouvoir reconstituer une famille dite « élargie », telle qu'elle pouvait exister au pays d'origine. Aussi, la non-recomposition de cette dernière a pu entraîner un sentiment d'isolement et de solitude chez certaines³⁴. Cependant, la définition de la famille est propre à chaque culture et des différences d'interprétation existent au sein d'un même groupe.

Comme pour l'ensemble des migrants, la reproduction des liens familiaux du pays d'origine est importante pour les réfugiés. Leur identité a été construite autour de cette culture. De ce fait, il est également essentiel pour les parents que les enfants la connaissent, notamment au travers de la langue, des normes et valeurs de la culture du pays de provenance.

Des éléments de la culture française, telles que l'autonomie et la liberté individuelle, peuvent être parfois difficilement compréhensibles pour les demandeurs d'asile à leur arrivée. Ces différences sont notamment perceptibles au sein de la famille. Cette thématique a été abordée lors de l'enquête PRI de la Cnav. En effet, afin de connaître leur position sur l'autorité familiale, les migrants devaient répondre à une question d'opinion. Les demandeurs d'asile et les réfugiés - tout comme l'ensemble des migrants - ont majoritairement préféré la phrase « on devrait toujours se comporter en accord avec ce que les parents souhaitent » (respectivement 59 % et 56 %) et non « on devrait faire ce que l'on veut, même si c'est contraire à ce que les parents souhaitent » (respectivement 31 % et 37 %). Une seconde question d'opinion leur était soumise, les demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que l'ensemble des migrants ont été favorables à la réponse qui explicitait le fait de sacrifier son bien-être pour ses enfants au lieu de celle qui mettait en avant sa propre vie en tant que parents. Ainsi, lors de l'entretien avec Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans, celui-ci mettait en avant le sacrifice qu'il faisait de sa vie sociale afin d'assurer un avenir meilleur que le sien à ses enfants. Pour de nombreux réfugiés âgés, les liens familiaux sont aussi construits autour de ce désir

³³ *Op. cit.*, RÉSEAU SAMDARRA, p. 32.

³⁴ *Op. cit.*, BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 25.

d'atteindre une ascension sociale pour retrouver la place occupée auparavant par la famille dans le pays d'origine. Comme le souligne l'étude du réseau Samdarra, les réfugiés arrivés dans les années 1970 et au début des années 1980 cherchaient à mettre en œuvre une certaine «stratégie de *revanche sociale*»³⁵.

Il est également intéressant de souligner que les rapports de genre peuvent être totalement différents entre le pays d'origine et le pays d'accueil, ce qui peut engendrer des difficultés d'adaptation singulières pour les femmes. Ainsi, Madame D. expliquait qu'à son arrivée en 1974, la place de la femme était plus dévalorisée en France que dans son pays d'origine, le Chili. Elle a eu le sentiment de subir un «*rabaissement*» de sa condition de femme.

«La position de la femme au Chili était mieux qu'en France. On avait plus de choses. Par exemple, le nom de la femme est enlevé derrière le nom du mari, ce n'était pas possible de mettre les deux... Alors qu'au Chili, on mettait les deux. [...] Je n'avais pas la même force, pas la même vie qu'avant». Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans.

«Au Chili, les femmes avaient beaucoup d'indépendance, elles travaillaient et faisaient des études par exemple. Ce n'était pas pareil en France». Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans.

6. L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Comme nous l'avons déjà souligné, bien que la pratique montre que de nombreux réfugiés accèdent à la nationalité française, il n'existe pas de statistiques permettant de quantifier la population des réfugiés naturalisés. Ces derniers se confondent donc à la population globale des étrangers ayant obtenu la nationalité française.

L'accès à la nationalité française par le biais de la naturalisation permet aux réfugiés d'obtenir davantage de droits, notamment le droit de vote ou encore l'accès à certains emplois fermés aux étrangers, et surtout d'y accéder plus facilement. Pour les intéressés, cette démarche permet de gagner une certaine «tranquillité administrative».

En particulier, le statut de réfugié interdisant un retour dans le pays d'origine en raison des risques de persécutions, la naturalisation peut être demandée, une fois les troubles apaisés, en vue de permettre l'accès au territoire du pays d'origine et de retrouver les siens. Ainsi, Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans et Monsieur I., également originaire du Chili et âgé de 52 ans, ont précisé que devenir Français leur a surtout permis de se rendre dans leur pays d'origine.

³⁵ Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 6.

L'accès à la nationalité française pour les réfugiés

L'article 34 de la Convention de Genève de 1951³⁶ spécifie que «les États contractants faciliteront, dans toute la mesure du possible, l'assimilation et la naturalisation des réfugiés. Ils s'efforceront notamment d'accélérer la procédure de naturalisation et de réduire, dans toute la mesure du possible, les taxes et les frais de cette procédure». Ainsi, la France prévoit un certain nombre de dispositions spécifiques pour les bénéficiaires d'une protection internationale³⁷ :

- Dispense de la condition de stage (résidence habituelle de cinq ans) pour les réfugiés mais pas pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Dispense de l'examen de langue de niveau B1 (correspondant au niveau d'une élève en fin de scolarité obligatoire selon le cadre européen commun de référence) pour les réfugiés statutaires et apatrides présents depuis 15 ans en France et âgés de plus de 70 ans.

Selon l'étude menée en 1991 auprès de réfugiés âgés par le SSAE, les personnes interrogées n'avaient demandé la nationalité qu'une fois qu'elles étaient installées durablement, «*enracinées*»

³⁶ Instrument international régissant le droit des réfugiés. La Convention de Genève, adoptée en 1951, reconnaît les risques de persécutions du fait de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à un certain groupe social et des opinions politiques.

³⁷ <http://www.france-terre-asile.org/droits-des-refugies/droits-civils>.

dans le pays d'accueil. Parallèlement, la demande arrivait au moment où la transition démocratique était observée dans le pays d'origine, c'est-à-dire lorsque le statut de réfugié pouvait être retiré.

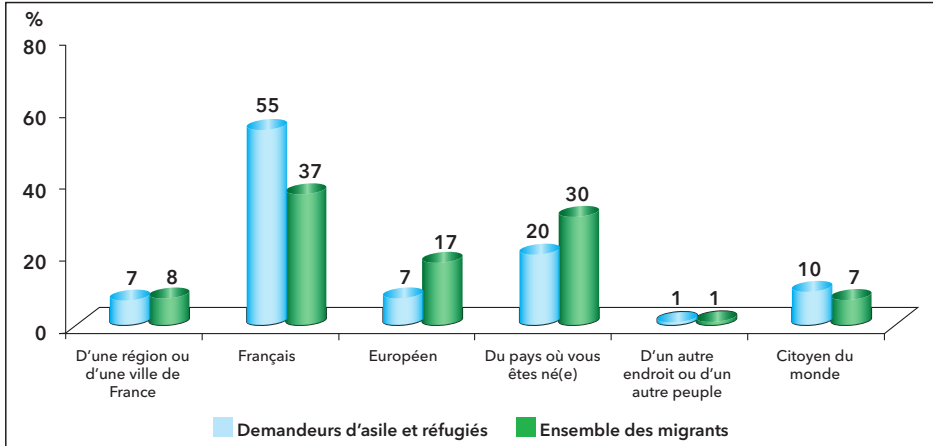
Sur l'échantillon de neuf personnes de plus de 50 ans rencontrées par France terre d'asile, sept personnes avaient obtenu la nationalité française dans les années 1980. Monsieur B., originaire du Chili et âgé de 65 ans, a obtenu la nationalité après neuf ans de séjour. Pour ce dernier, il était «*normal*» de devenir Français car il s'était «*installé*» dans ce pays. À l'inverse, la plupart des réfugiés âgés interrogés avait effectué cette démarche peu de temps après la reconnaissance de leur statut. Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans, ayant déposé sa demande de naturalisation parallèlement à sa requête d'asile, a obtenu deux réponses positives quasi simultanément. De même, Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans, a brigué la nationalité française peu après avoir obtenu sa carte de réfugié. Comme pour l'ensemble des personnes interrogées, sa requête a été très rapidement acceptée (en l'occurrence en six mois).

Nous pouvons constater, au regard du graphique 11, que les demandeurs d'asile et réfugiés, interrogés par la Cnav en 2006, avaient plus tendance à se sentir Français que l'ensemble des migrants (55 % contre 37 %). Ils étaient aussi deux fois plus nombreux à avoir déposé une demande de naturalisation que l'ensemble des migrants (58 % contre 27 %) et étaient 54 % à avoir obtenu la nationalité française contre seulement 32 % de l'ensemble des migrants. Ces constats illustrent une certaine reconnaissance envers la France pour

l'amélioration de leur sort. Acquérir le statut de réfugié a pu leur permettre d'être reconnu comme victime. En outre, à la question «Vous sentez-

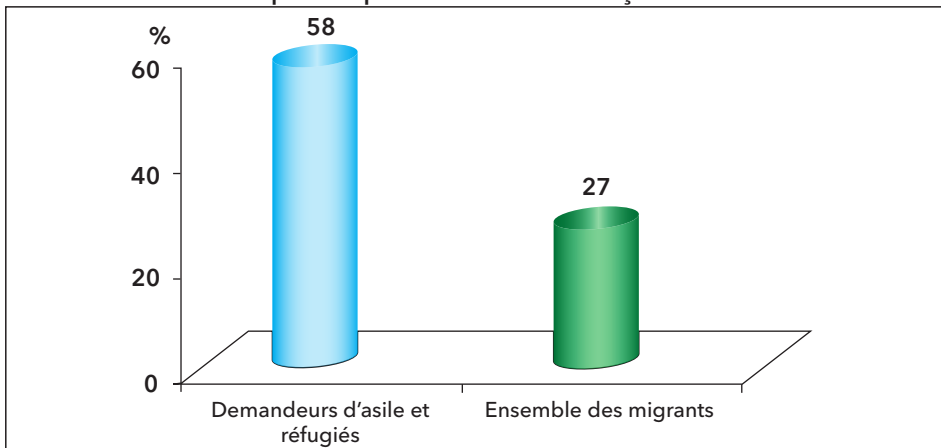
vous bien en France?» de l'enquête PRI, les demandeurs d'asile et réfugiés - tout comme l'ensemble des migrants - ont répondu «Oui» à plus de 90%.

Graphique 11 : Sentiment d'appartenance des migrants âgés



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 12 : Part des migrants âgés ayant déposé une demande pour acquérir la nationalité française



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Dans l'étude menée en 1991, parmi les personnes âgées non naturalisées, outre celles dont les demandes avaient été refusées, certaines personnes mentionnaient qu'elles ne souhaitent pas demander la nationalité française.

La principale raison invoquée était qu'elles ne voyaient pas quels changements vis-à-vis de leur situation (excepté le droit de vote, voir encadré ci-dessous) celle-ci pourrait leur apporter.

Parmi les personnes interrogées par France terre d'asile, Monsieur F., originaire de Turquie et âgé de 58 ans, a signalé que sa demande a été refusée en raison de son engagement politique. En revanche, Monsieur H., originaire de Turquie et âgé de 55 ans, a fait part de sa volonté de ne pas demander la nationalité française du fait qu'il ne se sent pas du tout intégré. *«Je ne me sens ni assimilé, ni intégré à la France et c'est réciproque»* souligne-t-il.

Le droit de vote et les réfugiés âgés

Le droit de vote est l'argument principalement invoqué parmi les changements importants apportés par la nationalité française. Dans l'enquête PRI de la Cnav, les demandeurs d'asile et réfugiés naturalisés étaient 78 % à avoir voté en 2002, légèrement en dessous de la moyenne de l'ensemble des migrants naturalisés (84 %). Pour ceux qui n'avaient pas voté, la principale raison invoquée est qu'ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales.

7. LE SENTIMENT DE DETTE ENVERS LA FRANCE

Comme le soulignait une étude portant sur les travailleurs réfugiés du Sud-Est asiatique, publiée en 2009³⁸, les réfugiés âgés ont un fort sentiment de dette vis-à-vis de la France. En effet, les personnes

âgées interrogées par France terre d'asile mettent en avant l'importance du retour de l'aide reçue par la France. Beaucoup font d'ailleurs partie d'associations caritatives. En effet, ayant bénéficié de l'aide de certaines associations à leur arrivée en France, les réfugiés âgés interrogés par France terre d'asile estiment que cet engagement est un *«juste retour»*. Cela leur permet aussi d'avoir une *«épaule sur qui compter»* et de lutter contre un certain isolement.

Souvent la participation qu'ils fournissent dans les associations est en direction des étrangers qui arrivent en France, par exemple pour la constitution des dossiers de demandes d'asile et la traduction. Ce sentiment et cet engagement se retrouvent aussi dans l'étude sur le parcours des réfugiés publiée par le réseau Samdarra en 2011³⁹.



Si les réfugiés âgés ont en commun avec les migrants âgés un certain nombre de caractéristiques, ils se distinguent sur plusieurs points comme par exemple les régions d'origine, les projets d'installation à l'arrivée en France, un niveau d'études plus élevé ou encore une volonté plus marquée d'obtenir la nationalité française et un fort sentiment de dette envers la France. Autant d'éléments qu'il convient de prendre en considération dès lors que l'on souhaite répondre aux besoins particuliers des réfugiés âgés, qu'ils soient naturalisés ou non. ■

38 Op. cit., BILLION P., p.38 à 49.

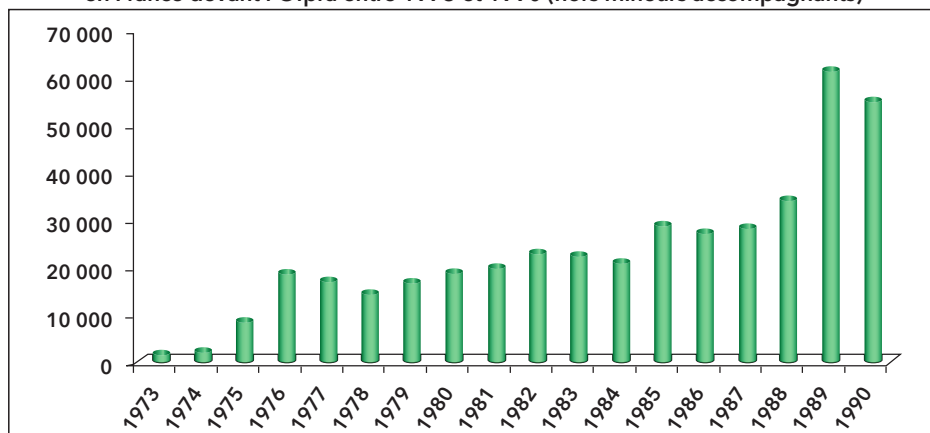
39 Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 80.

PARTIE 2 : L'ACCUEIL ET LES PREMIERS PAS EN FRANCE, LE TOURNANT DES ANNÉES 1980

Au regard des informations fournies par les réfugiés lors des entretiens individuels menés par France terre d'asile, l'année d'arrivée mais aussi le pays d'origine, le profil et l'âge d'arrivée ont nettement influencé les conditions d'accueil et conséquemment le parcours d'intégration des

réfugiés en France. Alors que le nombre annuel de demandes d'asile introduites devant l'Ofpra passait d'environ 1 500 en 1973 à plus de 61 000 en 1989, le milieu des années 1980 marquait un tournant dans les conditions d'accueil des réfugiés en France.

Graphique 13 : Évolution du nombre de premières demandes de protection internationale en France devant l'Ofpra entre 1973 et 1990 (hors mineurs accompagnants)



Source : Ofpra, 2012.

1. LE CHOIX DE LA TERRE D'ACCUEIL ET L'INSTALLATION EN FRANCE

L'étude menée par le SSAE auprès de réfugiés âgés en 1991 faisait ressortir que ces derniers avaient choisi la France comme pays d'accueil, en règle générale, en raison de liens familiaux, linguistiques ou historiques.

Lors de l'enquête PRI, la principale raison invoquée par les demandeurs d'asile et réfugiés – tout comme l'ensemble des migrants – pour le choix de la France était la présence de la famille ou de proches (respectivement 22 % et 29 %).

Par ailleurs, certains réfugiés interrogés par France terre d'asile ont surtout mis en avant la France comme « pays des droits de l'homme », comme « terre d'asile ». 20 % des demandeurs d'asile et réfugiés interrogés par la Cnav ont en effet mentionné cet argument, contre seulement

9% de l'ensemble des migrants. Parallèlement, plusieurs réfugiés interrogés par France terre d'asile ont évoqué leur attrait initial pour les valeurs de la France : «*Liberté, Égalité, Fraternité*». Cette aspiration est à relier avec le profil des réfugiés arrivés avant les années 1990, principalement des personnes persécutées par des régimes politiques répressifs en raison de leur opposition à ceux-ci. La France, Nation des «combattants des droits de l'homme» était donc une destination de choix.

Néanmoins, d'autres personnes interrogées par France terre d'asile ont signifié que la France n'était pas spécialement un choix. De nombreux réfugiés fuient en effet leur pays sans forcément pouvoir déterminer leur destination. Aussi, l'arrivée dans un pays dont la culture est «*totale­ment différente*» a pu s'avérer «compliquée», voire dramatique. Pour nombre d'entre eux, l'entrée en France est un défi et correspond au «*recom­mencement d'une nouvelle vie*». Mais pour certains, le défi est parfois insurmontable. Monsieur H., originaire de Turquie et âgé de 55 ans, explique ainsi qu'un «*choc culturel*» très fort a conduit des connaissances (personnes réfugiées) à mettre fin à leurs jours.

2. UNE ARRIVÉE DIFFÉRENCIÉE

A. L'ARRIVÉE EN FRANCE AVANT LE MILIEU DES ANNÉES 1980

L'année d'arrivée en France tout comme la nationalité d'origine semblent avoir

influencé les conditions d'accueil puis l'obtention du statut de réfugié. Ceux issus de la première vague d'accueil des années 1970, ont généralement bénéficié d'un accueil particulièrement favorable de la part de la société française. En effet, ces personnes ont pu profiter d'un système d'accueil spécifiquement mis en place par plusieurs associations⁴⁰.

L'ensemble des Chiliens interrogés par France terre d'asile ont précisé avoir été accueillis dès l'aéroport puis hébergés dans des foyers du Val-de-Marne. Leur arrivée pouvait également être appuyée par des associations internationales présentes dans le pays d'origine et en France.

L'enquête fait effectivement ressortir que les réfugiés arrivés avant le milieu des années 1980 se sont sentis bien reçus par la population et aidés dans leur parcours d'intégration. À l'époque, il était en effet «*bien vu*» de soutenir les peuples souffrants de l'oppression, ceci correspondait à l'image de la France comme «terre d'asile». Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans, arrivée en France en 1974, fait part d'un réel «*engouement pour la cause des réfugiés*» de la part de la société française.

«Je n'ai pas eu de problème d'intégration en France au niveau social et culturel. Il y avait un engouement pour s'occuper des réfugiés, c'est une préoccupation qui est restée. Quand vous dites aux gens que vous êtes Chilienne, les personnes sont intéressées». Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans.

⁴⁰ Les associations citées par les réfugiés interrogés par France terre d'asile sont Amnesty International, les Petits frères des pauvres, Emmaüs, la Cimade et France terre d'asile.

«J'ai pu être accueilli par une famille française quand les Khmers sont venus au pouvoir. C'était un soutien psychologique». Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans.

En outre, même si les premiers pas de Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans, arrivé en France en 1983, ont été difficiles en raison de sa solitude et de son isolement, il a pu être accompagné par des associations.

«Lorsque je suis arrivé en France, je me suis fait voler mes affaires, je n'avais plus rien sur moi. J'étais juste parti avec un sac. Je n'avais plus de passeport, ni d'argent ! Ma famille m'a beaucoup aidé au début de mon installation en France. Après, j'ai pu rencontrer les associations qui m'ont permis de me nourrir et me loger.» Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans.

B. L'ARRIVÉE EN FRANCE APRÈS LE MILIEU DES ANNÉES 1980

Certains réfugiés arrivés avant le milieu des années 1980 et ayant bénéficié d'un accueil *«enthousiaste»*, ont appréhendé une évolution des perceptions à leur égard de la part de la société française. *«Dans le travail, dans un premier temps jusqu'en 1985 c'était un avantage d'être réfugié, mais après cela a changé»* précise Monsieur B., originaire du Chili, âgé de 65 ans et arrivé en 1973.

En effet, comme nous pouvons le constater sur les graphiques 14 et 15, le taux d'admission était très élevé avant le milieu des années 1980. On

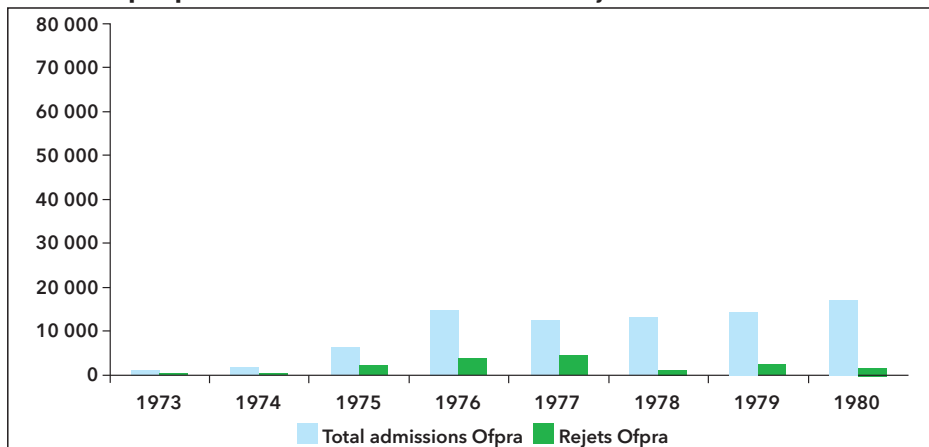
remarque que l'année 1985 annonce un tournant important puisque, à compter de cette date, le nombre de rejets de l'Ofpra dépasse le nombre d'admissions (graphique 15). Les années 1990 et 1991 sont aussi tristement marquantes puisqu'un nombre très élevé de demandes a été rejeté par l'Ofpra (respectivement plus de 70 000 et plus de 60 000).

C'est dans un contexte d'accroissement exponentiel du nombre de demandeurs d'asile arrivant en France, que l'accueil réservé aux réfugiés arrivés après le milieu des années 1980 s'est dégradé. À l'entrée en France, rares étaient les personnes à les attendre à l'aéroport et les places en foyers étaient limitées. Au demeurant, ces demandeurs d'asile ne pensaient pas se trouver face à une administration si *«rigide»*. L'étude de Samdarra précise qu'aujourd'hui encore *«cette protection de la France qu'ils recherchent, ils ne la savent pas faite d'attente, de dépossession de leur avenir et de leur moyen d'agir sur le présent. Ils arrivent dans un pays dont ils ne connaissent pas la langue, la culture, le fonctionnement administratif, les institutions»*⁴¹.

Le durcissement des conditions d'accueil et de la procédure d'asile vont avoir un fort impact sur l'intégration des réfugiés en France. En effet, le mode d'hébergement des demandeurs d'asile influe sur la suite du parcours. Alors qu'avant le milieu des années 1980 les réfugiés étaient quasiment tous hébergés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), ceux arrivés après 1985 ont dû faire face à une prise en charge plus restreinte. Monsieur I.,

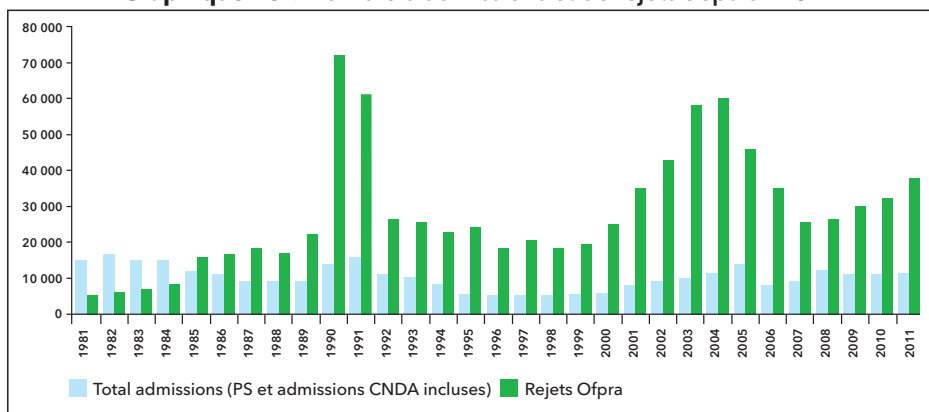
⁴¹ *Op. cit.*, RÉSEAU SAMDARRA, p. 64.

Graphique 14 : Nombre d'admissions et de rejets entre 1973 et 1980



Source : Ofpra, 2012.

Graphique 15 : Nombre d'admissions et de rejets depuis 1981



Source : Rapport d'activité 2011, Ofpra.

originaire de Turquie, âgé de 52 ans et arrivé en 1989, a fait ressortir ce point lors de l'entretien avec France terre d'asile. N'ayant pas pu bénéficier d'un hébergement en Cada, il a passé plusieurs mois entre la rue et l'hébergement chez des proches ou des employeurs. Ces premiers mois en France ont influé sur le reste de son parcours. Son accès à un logement pérenne a été très compliqué. En 2012, ce dernier vivait toujours en centre d'hébergement et de

réinsertion sociale (CHRS). Par ailleurs, Monsieur I. explique que sa prise en charge à l'arrivée était «*peu existante*». De ce fait, il a eu davantage tendance à se tourner vers sa communauté d'origine. Son parcours d'intégration s'en est trouvé altéré : difficultés d'expression, méconnaissance des codes sociétaux, etc.

La politique d'asile actuelle vue par les réfugiés âgés

La plupart des personnes interrogées par France terre d'asile pensent que la politique d'asile s'est durcie en France, particulièrement sous « l'ère Sarkozy ». Ils ont cependant « bon espoir » d'observer des changements avec l'arrivée du gouvernement Hollande.

Ils estiment que l'obtention du statut de réfugié est aujourd'hui très « compliquée », que les dossiers à remplir sont complexes, que la procédure est longue et qu'elle demande une bonne maîtrise du français. D'ailleurs, certains réfugiés interrogés fournissent aujourd'hui une aide à leurs compatriotes pour la constitution de dossiers ou en tant qu'interprètes.

Selon eux, la procédure d'asile était plus « simple » auparavant et, surtout, était « mieux perçue » par la société française. Ils mettent en avant le fait que la demande d'asile devrait être examinée « au regard de la défense des droits de l'homme », estimant que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Plusieurs des personnes interrogées par France terre d'asile attestent que « la France a besoin de la migration », mais que, pourtant, elle « se replie actuellement sur elle-même en centrant ses arguments autour de la crise et de la peur de la perte de l'emploi ». Ils ressentent les Français « moins réceptifs » au besoin de protection des réfugiés. Ils pensent également

que les moyens d'accueil consacrés aux réfugiés ne cessent de diminuer.

Deux réfugiés interrogés par France terre d'asile ont souligné que la Convention de Genève de 1951 est trop restrictive dans le contexte des migrations internationales actuelles puisque de nombreux « réfugiés » fuient aujourd'hui leur pays pour des raisons économiques ou environnementales. Tout comme les réfugiés dits politiques, ces derniers sont à la recherche d'un pays où ils seraient en mesure de survivre. Toutefois, plusieurs personnes interrogées par France terre d'asile pensent, à l'inverse, que les migrants économiques « parasitent » les demandes d'asile et empêchent les personnes ayant « réellement » besoin de protection de trouver refuge en France.



L'installation et l'intégration des réfugiés ont été vécues différemment pour ceux arrivés avant et après le milieu des années 1980. En effet, les réfugiés arrivés avant cette période bénéficiaient d'une meilleure prise en charge et d'un accueil plus bienveillant. Un tournant est observé autour de l'année 1985. Assurément, en parallèle de l'accroissement de la population des demandeurs d'asile, la qualité de l'accueil s'est fortement dégradée. Ces aspects ont eu un impact important sur l'intégration et le parcours personnel et professionnel de ces réfugiés aujourd'hui âgés. ■

PARTIE 3 : DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET DES PARCOURS D'INTÉGRATION HÉTÉROGÈNES

Cette partie entend mesurer la qualité de l'accès aux droits des réfugiés âgés et analyser leurs parcours d'intégration sur le moyen et long terme. Sont-ils informés et accompagnés dans leurs démarches avant la retraite ? En quoi leurs compétences linguistiques, leur vie professionnelle ou encore leurs conditions d'hébergement peuvent avoir un impact sur leur retraite ? Ressentent-ils une différence de traitement par rapport aux autres personnes âgées (nées en France ou migrantes) ?

1. L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS AVANT LA RETRAITE

Comme nous venons de le souligner, lors de leur premier contact avec l'administration française, les demandeurs d'asile, et plus particulièrement ceux qui sont arrivés après le milieu des années 1980, peuvent faire face à la suspicion des agents administratifs sur leur parcours d'exil et à un manque général d'information et d'accompagnement spécifiques à leur situation. Pourtant, en 1991, les réfugiés âgés interrogés par le SSAE (arrivés avant les années 1980) invoquaient déjà le manque de reconnaissance de la part de l'administration vis-à-vis de leur statut et le fait qu'ils étaient systématiquement assimilés à des mi-

grants « économiques ». Ils mettaient en cause le manque d'effort du personnel administratif pour comprendre la spécificité de leur situation. Bien que reconnaissants des aides sociales apportées par les administrations, ces derniers regrettaient le manque d'information concernant l'accès aux droits et affirmaient rester longtemps dans la précarité avant d'y avoir recours. De manière générale, ils affirmaient rencontrer des problèmes administratifs et des difficultés d'information sur leurs droits.

Lors de l'enquête menée par France terre d'asile, les réfugiés ont parfois exprimé de la peur ou de la honte à demander de l'aide aux administrations. « *C'est dur moralement* » affirmait Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans. En effet, confrontés dans leur pays d'origine à des persécutions émanant des administrations ou des autorités, il peut être laborieux pour certains réfugiés de coopérer avec les institutions françaises. Faire face à ses souvenirs peut s'avérer être une démarche douloureuse et source d'angoisse. De plus, face à la complexité de l'administration française, il est parfois difficile de se repérer entre les différentes institutions pour une personne étrangère.

Enfin, certaines personnes ayant du mal à s'exprimer en français se retrouvent dans l'obligation de se faire accompagner d'une personne parlant leur langue pour assurer la traduction lors de rendez-vous administratifs. Cette situation rend difficile les échanges et peut se révéler embarrassante. L'étude du SSAE

montrait aussi que, face à la complexité des dossiers, les réfugiés faisaient généralement appel à des associations, au SSAE ou encore à leurs proches pour les conseiller. Parallèlement, les réfugiés interrogés par France terre d'asile en 2012 ont mentionné qu'ils s'informaient surtout par le biais de leurs proches. Ce mode d'information limite nécessairement la qualité et l'actualité des informations fournies. Les personnes interrogées par France terre d'asile semblent effectivement souffrir d'un réel manque d'autonomie pour pouvoir effectuer les démarches d'accès aux droits.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête PRI montrent que 35 % des demandeurs d'asile et réfugiés ont déclaré avoir été aidés pour régler des questions administratives, contre 42 % de l'ensemble des migrants. Parmi eux, 69 % avaient été aidés par leur conjoint ou leurs enfants, contre 80 % de l'ensemble des migrants. De même, certains réfugiés n'ayant pas de proches en France et ne bénéficiant pas de l'aide d'associations peuvent se retrouver complètement désemparés face aux démarches d'accès aux droits. Ainsi, Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans, dont le parcours de vie a été particulièrement pénible, a souligné qu'il a souvent dû «*se débrouiller*» par lui-même pour être informé et accéder à ses droits. Il a passé plusieurs mois dans un foyer et s'est aussi retrouvé à la rue. Il n'avait aucun soutien, il était seul.

«J'ai dû demander le RSA car je ne pouvais pas faire autrement mais c'est dur moralement. Pour chaque démarche, je dois demander à quelqu'un de m'accompagner. Ce n'est pas possible d'être tout seul [...] Tu trembles car tu ne peux pas demander. J'ai découvert par hasard l'APL,

j'ai eu honte car je n'étais pas au courant. J'ai été aveuglé par ce que les autres disaient et je n'ai pas cherché à savoir. Avec l'assistante sociale, ce n'était pas facile car je n'osais pas demander les choses et elle ne m'informait pas non plus. Quand j'ai déménagé de mon foyer pour aller à l'autre, je pouvais avoir une aide, elle le savait mais elle ne m'a pas dit». Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

Quelques-unes des personnes interrogées par France terre d'asile ont également relaté des difficultés rencontrées au cours de leur vie professionnelle, en particulier au moment d'un licenciement. En effet, peu informés de leurs droits et ayant des ressources limitées, les réfugiés, à l'instar de toute personne étrangère en situation de précarité, peuvent difficilement avoir recours à un avocat. C'est un cercle vicieux. Souvent, ils abandonnent et ne préfèrent pas «*s'enliser dans de la paperasse administrative*» qu'ils ont du mal à cerner.

«Les avocats ne voulaient pas m'aider car je n'avais pas d'argent, je ne pouvais pas emprunter... Du coup je n'ai pas pu me défendre contre mes employeurs», Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans.

Une information par et pour les réfugiés âgés

La prise en charge des migrants âgés est aujourd'hui une question de plus en plus importante dans les pays européens d'immigration. À l'initiative d'associations, plusieurs actions particulières ont été mises en œuvre à destination de cette population à travers l'Europe. Ainsi, en Belgique, une initiative axée spécifiquement sur les réfugiés âgés est développée depuis fin 2008. Il s'agit du projet de l'association belge Convivial⁴² intitulé « Bien vieillir et mourir en Belgique quand on est réfugié ».

Ce projet a été développé par des femmes réfugiées âgées originaires d'Afrique centrale. Elles ont créé des animations pour informer et sensibiliser les réfugiés âgés sur les offres des structures disponibles en Belgique. C'est un manque qui avait été identifié par la population réfugiée elle-même. L'association a également cherché à comprendre la vieillesse et la mort dans les autres cultures afin de rediffuser l'information auprès des acteurs sociaux concernés. Aujourd'hui, plusieurs groupes de parole sont animés par des hommes et des femmes afin d'informer les réfugiés âgés sur leurs droits. Cette initiative permet aussi de rompre la solitude des réfugiés âgés.

Dans son rapport annuel de 2011⁴³, l'association Convivial énonce deux pistes de réflexion sur la perte d'autonomie des réfugiés âgés. La première évoque l'idée de constituer un réseau d'accompagnants-médiateurs de la même culture d'origine que les réfugiés âgés afin de pouvoir encadrer et orienter ces derniers vers les services et les soins appropriés. La seconde est le développement d'un habitat solidaire de quartier avec des partenariats dans le secteur public et privé.

2. L'ACCÈS DIFFÉRENCIÉ AUX COURS DE LANGUE : DES LACUNES QUI PERDURENT JUSQU'À LA RETRAITE

Les personnes interrogées par France terre d'asile, arrivées en France avant 1980, ont précisé qu'elles avaient aisément pu bénéficier d'un accès à des cours de langue. Toutefois, l'ensemble des réfugiés interrogés ont signalé qu'ils avaient surtout appris le français « *sur le tas* », c'est-à-dire dans le cadre de leurs activités professionnelles⁴⁴. Le niveau de maîtrise du français est donc assez aléatoire selon les individus et varie en fonction des parcours personnels.

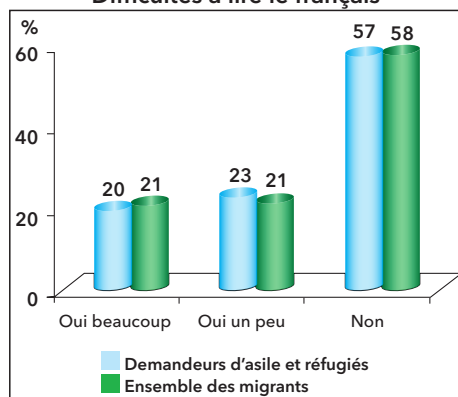
43 CONVIVIAL, *Rapport d'activités 2011*, Bruxelles, p. 13

44 À l'époque, le contrat d'accueil et d'intégration tel que mis en œuvre aujourd'hui par l'Office français pour l'immigration et l'intégration (Ofii), notamment en ce qui concerne les cours de langue, n'existait pas.

42 <http://www.convivial.be/>

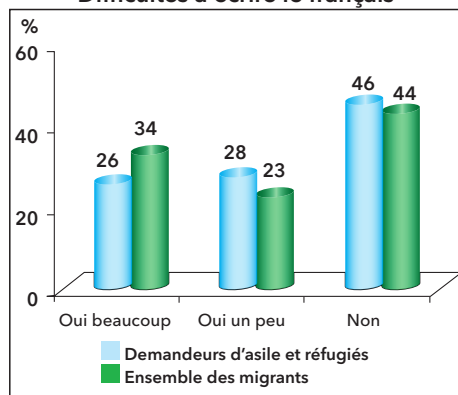
L'enquête PRI fournit également des données intéressantes concernant les compétences linguistiques des migrants âgés, montrant que les demandeurs d'asile et réfugiés, de même que l'ensemble des migrants, affirmaient majoritairement ne pas avoir de difficultés à lire ou écrire le français (graphiques 16 et 17). Ils étaient néanmoins plus nombreux à déclarer avoir des difficultés à écrire le français.

Graphique 16 :
Difficultés à lire le français



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 17 :
Difficultés à écrire le français



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

De plus, bien que la plupart des réfugiés âgés rencontrés par France terre d'asile s'exprimait à l'oral dans un français parfait, certains d'entre eux ont tenu à s'excuser de leur non maîtrise de la langue. Cela peut laisser penser qu'ils intériorisent une certaine dévalorisation et qu'il persiste en eux un sentiment de différenciation par rapport au reste de la population. Sentiment qui perdure donc malgré les nombreuses années passées en France.

Certaines personnes interrogées par France terre d'asile ayant suivi des formations de réorientation professionnelle ont pu également bénéficier de cours de remise à niveau en français. Toutefois, celles-ci regrettent que ces enseignements fussent dispensés à des personnes dont les niveaux divergeaient fortement - parmi lesquelles pouvaient d'ailleurs figurer des personnes illettrées - et étaient trop espacés dans le temps, ce qui entravait la progression.

«À chaque fois, les cours de français reprenaient au premier niveau, il y avait des personnes qui ne savaient pas lire ou écrire». Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

Les difficultés linguistiques constituent une des raisons majeures des difficultés d'accès aux droits et, comme nous le verrons plus loin, d'accès aux soins pour les réfugiés âgés. Ces lacunes ont également des conséquences négatives sur la vie sociale des réfugiés, les difficultés d'expression pouvant favoriser le repli sur soi-même et l'isolement.

3. LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

Dans l'étude du SSAE de 1991, des problèmes de logement récurrents pour les réfugiés âgés avaient été soulignés. Parmi les 80 personnes interrogées, 51 rencontraient des difficultés de logement dont 22 étaient hébergées chez leurs enfants. Ce dernier cas mettait en avant des difficultés liées à la cohabitation entre plusieurs générations, notamment en raison d'un décalage culturel, ou bien en lien avec un sentiment de culpabilité du parent âgé se sentant « en trop ». De plus, 11 de ces personnes soulignaient l'exiguïté de leur logement.

À cette époque, les disparités en matière d'aides sociales spécifiques aux communes, par exemple avec l'allocation spécifique à Paris, maintenaient une concentration de réfugiés âgés sur un même territoire, en l'occurrence en Ile-de-France⁴⁵. Alors que, généralement, les réfugiés âgés ne pouvaient pas fournir les garanties financières suffisantes pour accéder à un logement pérenne, certaines aides étaient elles-mêmes conditionnées par le fait d'avoir un logement stable. Cette situation entraînait les individus dans un cercle vicieux : sans logement fixe, les réfugiés n'avaient pas accès aux aides sociales, et sans ces dernières, ils n'étaient pas en mesure d'accéder à un logement durable.

En 2006, les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés par la Cnav connaissaient également des difficultés pour accéder à la propriété : 49 % étaient propriétaires et

46 % locataires. En comparaison, le recensement de population de 2008 indique que les Français de plus de 55 ans étaient 73 % à être propriétaires et 25 % à être locataires⁴⁶.

Monsieur B., originaire du Chili et âgé de 65 ans, manifeste sa difficulté à trouver un habitat sans garant en France, « ça a été difficile de trouver un logement, on ne connaissait personne qui pouvait se porter garant pour nous ». Dans le cadre de l'enquête de France terre d'asile, quatre réfugiés étaient propriétaires, les autres étaient locataires ou vivaient en foyer d'hébergement. Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, locataire, a fait part de sa lassitude face à ses déménagements successifs, n'étant jamais certaine de pouvoir se maintenir dans son logement.

« Je suis toujours locataire. Je ne peux pas avoir de crédit car je suis malade. En février, mon contrat se termine car cela fera trois ans. Je crois que la fille du propriétaire veut récupérer l'appartement... Je ne sais pas où je vais aller après. Ça me manque de ne pas avoir un vrai chez moi ». Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans.

En outre, parmi les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés lors de l'enquête PRI, environ 3 % étaient hébergés gratuitement. Ces derniers l'étaient par une personne de la famille ou du ménage dans 71 % des cas.

L'accès à un logement individuel stable n'a pas été évident pour les réfugiés interrogés par France terre d'asile, en particulier pour les femmes isolées et les

⁴⁵ Op. cit., SSAE.

⁴⁶ Insee, recensement de population de 2008 de l'exploitation principale.

personnes arrivées après le milieu des années 1980. Au moment de l'entretien, trois de ces personnes vivaient en logement social (HLM). D'autres avaient déposé une demande, mais ces dernières restaient sans réponse de nombreuses années. Par exemple, la mère de Madame J., réfugiée originaire du Chili et âgée de 67 ans, a vu sa demande de logement HLM acceptée après 25 années d'attente. Elle habite aujourd'hui dans un appartement spécialement adapté pour les personnes âgées. L'instabilité du logement renvoie les réfugiés à leur exil « perpétuel »⁴⁷, et « l'enracinement » peut sembler plus compliqué pour cette population que celle de l'ensemble des migrants. De plus, l'accès à un logement pérenne et à un emploi stable sont étroitement liés.

En ce qui concerne l'appréciation du logement, selon l'enquête PRI de 2006, certains des demandeurs d'asile et réfugiés ont émis des récriminations à l'égard de leur logement : trop étroit (23%), difficile à chauffer (23%) et bruyant (22%). Ces perceptions du logement sont quasiment identiques pour l'ensemble des migrants interrogés.

4. LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

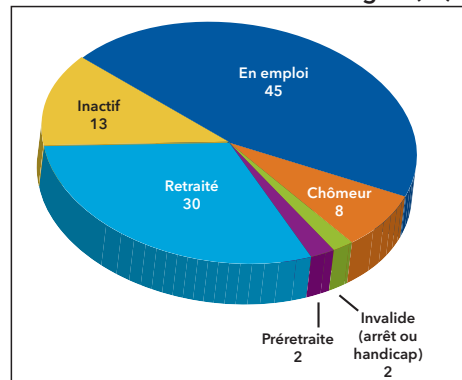
A. LA SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

Lors de l'enquête PRI publiée par la Cnav en 2006, la situation professionnelle

de l'ensemble des migrants ainsi que celle des demandeurs d'asile et réfugiés étaient sensiblement identiques. 45 % de ces populations étaient en emploi et 8 % au chômage. Toutefois, les demandeurs d'asile et réfugiés étaient plus nombreux à être à la retraite, 30 % contre 20 % de l'ensemble des migrants. Les inactifs étaient moins nombreux chez les demandeurs d'asile et réfugiés, 13 % contre 20 %.

De plus, malgré un niveau d'étude plus élevé, les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés par la Cnav étaient en majorité des ouvriers (42%), tout comme l'ensemble des migrants (40%). Néanmoins, les demandeurs d'asile et réfugiés étaient plus nombreux à faire partie de la catégorie socioprofessionnelle des intermédiaires (15% contre 11%) et des employés (13% contre 11%).

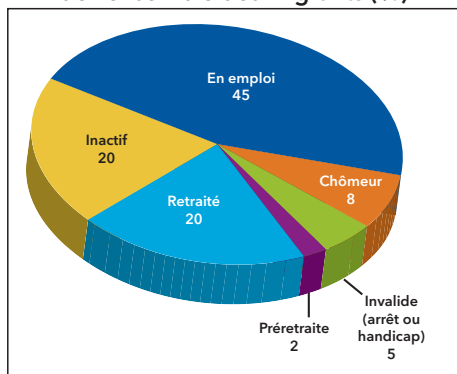
Graphique 18 : Situation professionnelle des demandeurs d'asile et réfugiés (%)



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

⁴⁷ Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 45.

Graphique 19 : Situation professionnelle de l'ensemble des migrants (%)



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

B. DÉCLASSEMENT ET MORCELLEMENT DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Le déclassement professionnel et social est un phénomène largement observé chez les réfugiés. En effet, parmi ceux qui ont été interrogés par France terre d'asile, huit personnes sur neuf ont déclaré avoir subi un déclassement professionnel à leur arrivée en France. Reprenant les parcours de réfugiés, l'étude de Samdarra démontre l'ampleur de l'impact de ce phénomène sur la vie de ces personnes : « C'est le sens même de leur exil en France qui est remis en question avec ce constat amer d'un déclassement social »⁴⁸.

La caractérisation du déclassement est encore plus forte chez les femmes que chez les hommes. Parmi les réfugiés interrogés par France terre d'asile, les hommes étaient souvent plus proches de leur situation professionnelle de départ que les femmes. Madame D.,

originnaire du Chili et âgée de 72 ans, compare sa situation professionnelle avec celle de son mari : lui a pu mener une carrière de médecin de renommée internationale, et elle, bien que dentiste de profession, s'est retrouvée à occuper des postes d'assistante médicale qui ne correspondaient en rien à sa profession de départ.

De plus, les réfugiés aujourd'hui âgés étaient dans l'urgence de trouver un emploi à leur arrivée en France. C'est pourquoi, pour pallier leurs besoins financiers, ils ont souvent dû accepter des emplois moins qualifiés.

Droit au travail pour les demandeurs d'asile : le tournant des années 1990

Avant 1991, les demandeurs d'asile étaient autorisés à exercer une activité salariée durant l'instruction de leur demande. Les réfugiés âgés arrivés avant cette date avaient donc la possibilité d'exercer un emploi dès le dépôt de leur demande d'asile (obtention d'un titre de séjour et de travail).

La circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail⁴⁹ est venue interdire cette possibilité. Aujourd'hui, les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'une autorisation de travail dès lors qu'aucune décision de première instance n'a été rendue un an après l'introduction de la demande d'asile. Cette autorisation

⁴⁸ Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 66.

⁴⁹ Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail, JORF n°226 du 27 septembre 1991 p. 12606.

est aujourd'hui de six mois renouvelable jusqu'à la décision de l'Ofpra ou de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Pour obtenir cette autorisation, les demandeurs d'asile doivent justifier d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. Dans la pratique, elle est rarement accordée.

Le tableau ci-dessous retrace les principales activités et postes occupés par huit réfugiés interrogés et permet de constater le déclassement ainsi que le morcellement de la vie professionnelle de ces personnes.

Tableau 3 : Parcours professionnels dans le pays d'origine et d'accueil

Emploi(s) dans le pays d'origine	Activité(s) et poste(s) principaux en France
Agent administratif	Technicien médical Responsable d'une structure socioculturelle Éducateur vacataire (théâtre) Gestion de personnes âgées en foyer = Situation instable
Chirurgien dentiste	Reprise des études : dactylographie, psychologie clinique Assistant médical Dentiste vacataire Art thérapeute Psychologue Peintre Période de chômage : 2 ans
Coordinateur régional (banque)	Cariste Responsable d'équipe (industrie du livre)
Commercial et commerçant	Ouvrier Électricien Vendeur (téléphonie mobile) Bâtiment (gros œuvre) Période de chômage : 1 an ½
Étudiant en mathématiques-chimie	Vendeur (habillement) De plongeur à gestionnaire des stocks (restauration) Emplois cumulatifs : gestionnaire des stocks et réceptionniste Période de chômage : 2 mois
Étudiant en lettres	Finalisation d'études de Lettres Traducteur/interprète Période de chômage : 2 ans
Façonnier en confection textile	Façonnier en confection textile Carreleur Manœuvre dans le bâtiment en intérim Période de chômage : à plusieurs reprises

Source : France terre d'asile, 2012.

Pour l'ensemble de ces raisons, les réfugiés interrogés par France terre d'asile affirment que leurs revenus sont plus faibles que ceux de leurs compatriotes français. Afin de compléter leurs ressources, certains se sont vus dans l'obligation de travailler de manière non déclarée, et ont souvent été victimes d'exploitation.

«Je travaillais dans un atelier où je vivais. Ils [les employeurs] ne me payaient pas. Après, je suis parti à la rue et parfois je dormais dans un atelier». Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

De plus, en tant qu'étranger et réfugié, créer des liens dans le cadre du travail a pu s'avérer compliqué. Lors de l'enquête menée par France terre d'asile, les personnes interrogées avaient le sentiment qu'il leur fallait toujours démontrer leurs connaissances et compétences auprès de leurs collègues. Certains ont d'ailleurs relaté avoir été victimes d'injures.

«J'ai eu le sentiment d'être un français de seconde classe [...] Certains cadres de l'hôpital m'ont traité de mercenaire». Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans.

«En France, nous sommes tous égaux mais certains plus que d'autres». Monsieur B., originaire du Chili et âgé de 65 ans.

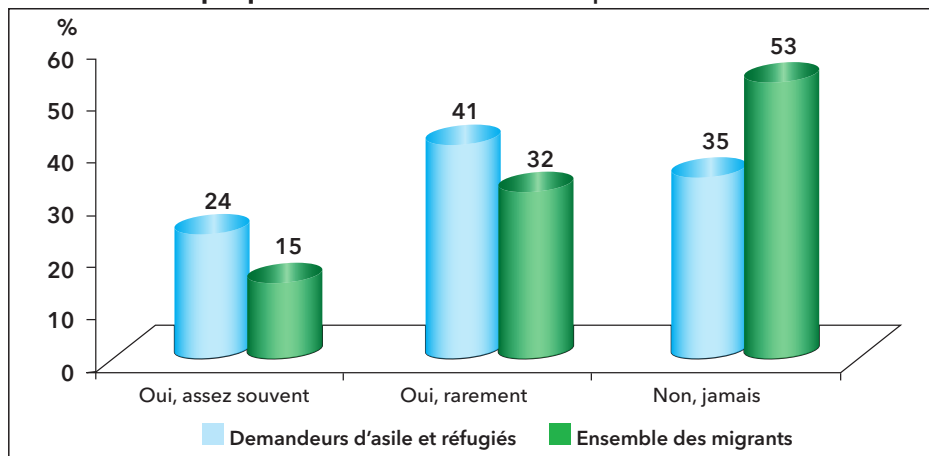
Le réseau communautaire a également joué un rôle très important pour la vie professionnelle des réfugiés âgés. En effet, la plupart des réfugiés interrogés par France terre d'asile ont mis en avant ce facteur soit pour trouver un emploi, soit en développant ce tissu de contacts. Toutefois, ces réseaux vont parfois reproduire le classement professionnel et social car ceux-ci vont orienter les nouveaux arrivants vers les mêmes emplois détenus

par les membres des réseaux⁵⁰. De plus, la non-entente avec les membres de sa communauté peut nuire à l'accès au marché de l'emploi.

«Il y a des Turcs qui ne m'apprécient pas... C'est pour ça que j'ai très peu de travail. Je suis parti du Sud de la France pour cette raison». Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

En outre, leur vie professionnelle a souvent été morcelée. En effet, l'enquête de France terre d'asile révèle que cinq personnes interrogées ont connu une période de chômage d'un an ou plus et quatre personnes ont connu une période de travail en intérim. De même, l'enquête PRI atteste que beaucoup de demandeurs d'asile et réfugiés avaient subi une période d'inactivité relativement longue, principalement pour cause de chômage. C'était le cas de 65% des demandeurs d'asile et réfugiés contre 47% de l'ensemble des migrants interrogés en 2006. De plus, ces périodes d'inactivité se sont répétées au cours de la vie professionnelle pour 24% des demandeurs d'asile et réfugiés contre 15% de l'ensemble des migrants. Ces résultats montrent de façon très claire que les demandeurs d'asile et réfugiés étaient davantage soumis à l'instabilité du marché de l'emploi que l'ensemble des migrants, d'autant plus que depuis 1991 les demandeurs d'asile ne peuvent plus travailler, ce qui les éloigne davantage de ce marché. Les causes de cette fragilité peuvent être diverses, comme le manque de liens sociaux en France ou encore la vulnérabilité psychologique des réfugiés liée à leur exil, ou encore un processus de deuil du statut social occupé dans le pays d'origine.

⁵⁰ Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 62.

Graphique 20 : Période d'inactivité de plus de trois mois

Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Les emplois exercés par certains réfugiés sont en outre physiquement et psychologiquement plus difficiles et peuvent entraîner des problèmes de santé spécifiques. Au cours de l'enquête menée par France terre d'asile, les personnes interrogées qui avaient les métiers les plus pénibles, tels que ceux du secteur du bâtiment, avaient souvent eu des arrêts maladie. Une des personnes rencontrées avait d'ailleurs constitué un dossier auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour faire reconnaître son incapacité physique. Une des conséquences des problèmes de santé liés à l'activité professionnelle des réfugiés peut être la demande d'une retraite anticipée. Ces éléments ont bien sûr des répercussions négatives à l'approche de l'âge de la retraite pour le cumul des annuités. Lors de l'enquête PRI en 2006, il est ressorti que 30% des demandeurs d'asile et réfugiés avaient eu des problèmes de santé au cours de leur vie professionnelle. Ces soucis ne sont pas

sans conséquences sur l'accès à une retraite suffisante. En effet, bien que n'ayant pas travaillé le nombre d'années nécessaires, ces derniers pourront être contraints à prendre leur retraite plus tôt que prévu et ne bénéficieront pas d'une pension à taux plein.

C. UN ACCÈS À LA FORMATION PARFOIS COMPLEXE

Les personnes interrogées par France terre d'asile ont confié avoir souffert d'un accès plus difficile à la formation et aux études. De manière générale, les réfugiés interviewés évaluent leur situation professionnelle comme instable.

« Quand je suis arrivé, j'ai travaillé dans des ateliers de confection. Plusieurs car ils ne payaient pas. En 2002, j'ai fait une formation pour être carreleur, puis j'ai trouvé un emploi. Ensuite j'ai eu un accident et j'ai voulu devenir manœuvre dans le bâtiment. Mais, je ne travaille pas

tout le temps, je suis en intérim, au chômage... Je fais aussi du travail au noir. J'ai également fait une formation pour devenir plombier mais j'ai dû arrêter car ça ne se passait pas bien avec les autres». Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

La reconnaissance des diplômes pour les réfugiés

Pour les titulaires d'un diplôme étranger, ceux qui souhaitent exercer une activité professionnelle dans leur secteur peuvent demander la délivrance d'une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger. Toutefois, d'autres critères peuvent s'imposer aux étrangers en France comme des conditions de nationalité (titulaires dans la fonction publique) ou d'obtention d'un diplôme français. C'est pourquoi certains emplois, souvent des professions juridiques ou médicales, restent fermés ou difficilement accessibles pour les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Par ailleurs, l'article 19 de la Convention de Genève de 1951 explicite le fait que les réfugiés bénéficient «[d'] un traitement aussi favorable que possible, de toute façon un traitement non moins favorable que celui accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général» en ce qui concerne l'accès aux professions libérales.

Un certain nombre de documents⁵¹ sont exigés pour attester du diplôme.

Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, lorsqu'ils sont dans l'incapacité de fournir des documents justificatifs, peuvent se munir d'une attestation sur l'honneur précisant les études suivies et les diplômes obtenus. Mais ces démarches restent très fastidieuses, longues, et à l'issue incertaine.

Les réfugiés ont souvent privilégié la formation en France afin de tenter de retrouver la situation professionnelle et sociale occupée dans leur pays d'origine⁵². Si les personnes interrogées par France terre d'asile ayant poursuivi des études en France ont eu l'opportunité d'avoir une carrière professionnelle ascendante, elles signalent toutefois qu'elles n'ont pas pu accéder aux postes à hautes responsabilités.

«Les personnes avec qui je travaillais avaient des postes inférieurs à leurs qualifications. Dans la direction, il n'y avait que des Français, les autres étaient étrangers.». Monsieur E., originaire du Chili et âgé de 77 ans.



Même si le statut de réfugié permet l'accès aux prestations de droit commun, des inégalités demeurent. En effet, l'accès à l'information n'est pas toujours évident et les dossiers administratifs peuvent être complexes. Comme leurs homologues migrants, ils font souvent appel à leurs proches pour les aider. De nombreux réfugiés subissent une baisse de leur niveau de vie par rapport au pays d'origine, ce qui peut les maintenir dans une situation de précarité, une situation qui se répercutera nécessairement à la retraite.

51 <http://www.ciepf.fr/enic-naricfr/index.php>

52 Op. cit., RÉSEAU SAMDARRA, p. 53.

PARTIE 4 : LE PASSAGE À LA RETRAITE

La demande de retraite pour les migrants âgés engendre des particularités propres à leur statut⁵³. Ces dernières sont renforcées pour les réfugiés âgés, qu'ils soient naturalisés ou non. Comment se passe la demande de retraite pour les réfugiés âgés ? Ont-ils le même niveau d'accès aux informations que les autres migrants ? Comment vivent-ils ce moment ? Comment perçoivent-ils leur avenir de retraité en France ?

Parmi les personnes interrogées lors de l'enquête PRI, un migrant sur cinq, dont un demandeur d'asile ou réfugié sur

trois, était à la retraite. Leurs réponses vont ainsi nous permettre d'identifier des tendances statistiques concernant le passage à la retraite pour les réfugiés âgés. Parallèlement, les résultats de l'étude du SSAE de 1991 ainsi que les entretiens menés par France terre d'asile en 2012 alimenteront l'analyse de données qualitatives.

1. L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Selon l'enquête PRI, alors que plus des deux tiers des répondants non retraités

Tableau 4 : Migrants non retraités : si vous aviez le choix de partir plus tôt à la retraite avec un abattement de votre retraite, seriez-vous d'accord ? Pourquoi ?

Raisons du choix ou non de partir plus tôt à la retraite avec un abattement	Demandeurs d'asile et réfugiés (%)	Ensemble des migrants (%)
Non, j'ai besoin d'argent, totalité de la retraite	54	48
Oui, mais j'accepte seulement si l'abattement est faible	11	10
Non, je n'ai pas assez de trimestres	10	11
Non, je souhaite rester au travail, intérêt pour le travail, l'activité	8	6
Oui, je voudrais profiter le plus possible de la retraite	7	10
Non, car j'ai des enfants à charge	2	1
Oui, car le travail est pénible	2	2
Oui, je veux partir plus tôt pour des raisons de santé	2	3
Non, je n'aurais pas de quoi vivre	0	2
Non, car j'ai des dettes, une maison à payer	0	0
Non, les indemnités chômage sont supérieures à la pension de retraite	0	0
Autre	3	7

Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

⁵³ Pour plus d'information sur les particularités de la retraite des migrants, voir : UNION DES PROFESSIONNELS DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ, *Le guide du retraité étranger*, février 2012, 127 p.

aimeraient partir à la retraite entre 60 et 64 ans, un peu moins de la moitié de l'échantillon pense que tel sera le cas en réalité. En effet, l'âge de départ à la retraite est surtout conditionné par la situation financière des réfugiés âgés, qui, comme nous l'avons vu, reste marquée par la précarité. La plupart d'entre eux devra donc travailler bien au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

2. LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET LE CUMUL DES ANNUITÉS

L'accès à la retraite pour les réfugiés s'apparente bien souvent à un parcours semé d'embûches. Comme le soulignait déjà l'étude menée par le SSAE en 1991, les démarches s'avèrent être complexes en raison du problème du cumul des annuités et de l'apport de pièces justificatives de l'activité exercée dans le pays d'origine. En effet, il est impossible pour un réfugié qui a fui son pays en raison de persécutions émanant des autorités de s'adresser à l'administration dudit pays afin de demander des papiers confirmant une activité professionnelle, sous peine de perte du statut.

Pourtant, sans justificatifs, ces personnes ne peuvent pas comptabiliser les années de travail effectuées dans le pays d'origine au moment de la constitution de leur dossier de retraite. Par ailleurs, pendant la demande de retraite, les réfugiés doivent également faire face à plusieurs problématiques liées aux difficultés rencontrées au cours de leur vie professionnelle (périodes de chômage, périodes de travail en intérim, déclassement professionnel, etc.). C'est

pourquoi, les seules options qui s'offrent à eux sont généralement d'accepter de toucher une pension de retraite très faible ou de continuer à travailler.

En 1991, la moitié des personnes interrogées par le SSAE bénéficiait du minimum vieillesse ou était en attente de le percevoir. Ce complément pouvait d'ailleurs être un appoint à un emploi à temps partiel. Par ailleurs, parmi les réfugiés interrogés par France terre d'asile en situation d'exclusion, ils savent qu'ils n'auront d'autre choix que de toucher l'allocation de solidarité aux personnes âgées (voir encadré ci-dessous), en attendant ces derniers touchent le revenu de solidarité active (483,24 euros par mois pour une personne seule au 1^{er} janvier 2013) jusqu'à leurs 60 ou 65 ans.

«Moi, je sais que pour la retraite, je toucherai seulement le minimum vieillesse. Je devrais donc travailler encore afin de survivre car ce minimum ne permet pas de vivre décemment». Monsieur H., originaire de Turquie et âgé de 55 ans.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

L'Aspa est une pension de retraite accordée, sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite. Ce revenu d'existence est accessible dès 65 ans. Cet âge peut être abaissé à 60 ou 62 ans, selon l'année de naissance, si la personne est handicapée ou inapte au travail. Cette prestation touche les personnes selon leurs conditions de ressources (qui doivent être inférieures

au montant de l'Aspa). En avril 2012, le montant de l'Aspa était de 777,17 euros par mois pour une personne seule et de 1 206,59 euros pour un couple.

L'Aspa est une allocation différentielle, ce qui signifie qu'elle est adaptée en fonction des ressources de la personne. Par exemple, pour une personne seule percevant une retraite de 442 euros, l'Aspa sera de 335,17 euros par mois en avril 2012.

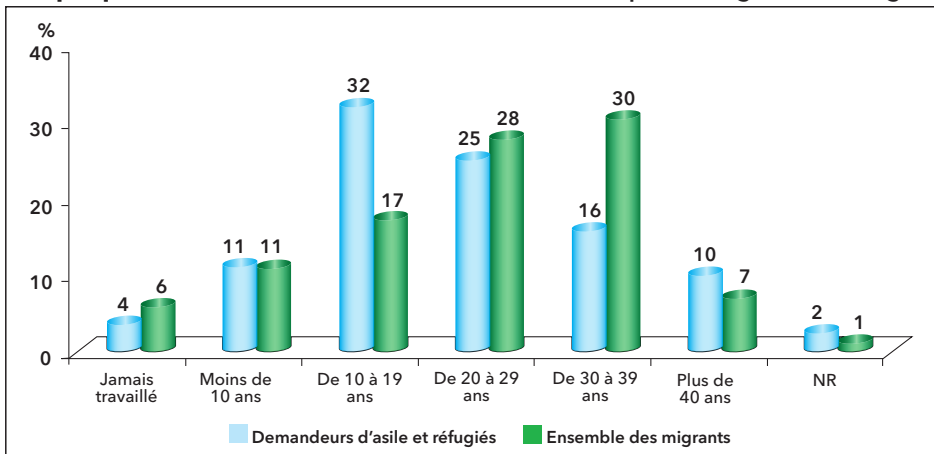
De même, il était fréquent que les réfugiés interrogés par France terre d'asile ne détiennent pas les documents nécessaires pour faire valider leurs années de travail dans leur pays d'origine (déclaration de travail ou documents attestant de leur activité). Ils n'avaient généralement pas anticipé ce besoin au cours de leur vie professionnelle au pays d'origine ou en France. De plus, nombre d'entre eux n'imaginaient pas, à leur arrivée en France, passer toute leur vie ici. Et surtout, ayant fui leur pays – souvent en urgence –

certains réfugiés n'ont pas eu la possibilité de rassembler leurs documents administratifs, d'y penser même, ou de faire appel par la suite aux autorités de leur pays d'origine pour retrouver ces documents. Par ailleurs, la culture de l'écrit et la rigueur de l'administration en matière de production et de conservation de documents type fiches de salaire, contrats de travail, diffèrent considérablement selon les pays, et encore davantage dans ceux qui ont subi des transformations politiques majeures.

Pour ces personnes, les seules solutions restent de percevoir une pension faible ou de continuer à travailler jusqu'à un âge avancé, faute de pouvoir retracer l'ensemble du parcours professionnel accompli, dans le pays d'origine comme en France, et à l'exception des rares cas où l'intéressé a les moyens de «racheter» des trimestres en fin de carrière.

Les résultats de l'enquête PRI montrent en effet que les réfugiés ont tendance à avoir travaillé moins d'années en France que l'ensemble des migrants. Ils étaient

Graphique 21 : Nombre d'années travaillées en France par les migrants interrogés



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

47% à avoir travaillé moins de vingt ans en France, contre 34% de l'ensemble des migrants. Parmi eux, 32% avaient travaillé entre dix et vingt ans en France contre 17% de l'ensemble des migrants. En revanche, ils n'étaient que 16% à avoir travaillé entre trente et quarante ans en France, contre plus de 30% de l'ensemble des migrants.

En outre, selon l'enquête PRI, en 2006, la majorité des demandeurs d'asile et réfugiés n'ayant jamais travaillé en France ou dans leur pays d'origine étaient des femmes. À l'âge de la retraite, ces dernières sont par conséquent financièrement dépendantes de leur compagnon ou de leur famille.

Les réfugiés sont donc souvent condamnés à toucher de faibles revenus ou à prolonger leur activité professionnelle au-delà de l'âge légal. Sur les cinq personnes de plus de 60 ans interrogées par France terre d'asile, deux touchaient une retraite complète. Aussi, les réfugiés interrogés partaient à la retraite plus tardivement que les personnes nées en France pour espérer obtenir une pension convenable. Par exemple, la mère de Madame J., originaire du Chili et âgée de 65 ans, n'a pas réussi à faire prendre en compte les annuités correspondant à ses activités effectuées dans son pays d'origine, sa pension de retraite ne correspond dès lors qu'aux vingt-cinq années travaillées en France. De même, Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans, avait encore quinze ans à travailler s'il souhaitait toucher une retraite complète (jusqu'à 69 ans).

En ce qui concerne le cumul des annuités des réfugiés, certains États ont signé des accords de sécurité sociale avec la France

permettant un accès plus aisé aux documents et facilitant ainsi le versement des pensions de retraite. C'est le cas du Chili, par exemple. Des accords internes au pays d'origine peuvent également apporter un complément financier à la retraite versée par la France, comme la pension de « prisonniers politiques » versée par le Chili⁵⁴. En revanche, pour certains pays, les complexités administratives peuvent venir freiner les démarches des réfugiés qui souhaitent demander le cumul des années d'activité au pays. Une personne interrogée par France terre d'asile a rencontré cette difficulté avec la Chine, pays dans lequel elle avait travaillé pendant deux ans.

Cumul des années de travail en France et à l'étranger : un partenariat entre pays

Seuls les ressortissants d'un État signataire ou bien les apatrides ou réfugiés résidant dans l'un des pays signataires peuvent bénéficier d'un accord de sécurité sociale. Le cumul des annuités de travail à l'étranger et en France est possible lorsque les personnes ont travaillé au sein de l'Union européenne ou bien quand le second pays est signataire d'un accord avec la sécurité sociale. Si ce n'est pas le cas, le calcul pour la retraite ne prend pas en compte les années travaillées à l'étranger.

Deux types d'accords existent :

⁵⁴ En 2004, la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture au Chili, dite Commission Valech, a décidé le versement d'une pension de 112 000 pesos mensuels (140 euros) pour les prisonniers politiques pendant la dictature de Pinochet.

- Le calcul séparé des retraites : tous les trimestres sont retenus pour déterminer le taux de la retraite du régime général français (dans la limite de quatre trimestres par année).
- Une comparaison entre le calcul séparé ou par totalisation-proratisation : le calcul séparé est lorsque les deux pays décomptent séparément la retraite et verse une pension en fonction du travail effectué dans ce pays. Le calcul par totalisation-proratisation est lorsque le pays totalise l'ensemble des trimestres comme s'ils avaient été effectués dans un seul pays. La retraite est versée par chaque État en proportion des périodes effectuées dans le pays.

Le choix du calcul est déterminé en fonction de la pension la plus avantageuse possible.

La France possède 68 accords de sécurité sociale à travers le monde, comprenant les 27 pays de l'Union européenne. Les réfugiés originaires des pays de l'Union européenne tels que la Hongrie, la Pologne ou encore la Grèce bénéficient de ces accords pour calculer leur retraite.

Les pays signataires d'un accord (hors Union européenne) sont l'Algérie, Andorre, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Congo, Corée, Côte-d'Ivoire, Croatie, États-Unis, Gabon, Îles anglo-normandes, Inde, Israël, Japon, Jersey, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mayotte, Monaco, Monténégro, Niger, Nouvelle Calédonie, Philippines, Polynésie Française, Qué-

bec, Saint-Marin, Saint Pierre et Miquelon, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie, Turquie.

Comme nous l'avons vu précédemment, parmi les pays d'origine des réfugiés âgés identifiés, le Chili, la Croatie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Mali jouissent d'accords de sécurité sociale pour leur retraite. Toutefois, aucun accord n'est prévu pour les réfugiés âgés originaires de l'Ex-Indochine (Cambodge, Viêt Nam, Laos), qui sont pourtant une population majoritaire. Leurs démarches sont donc complexifiées pour le calcul de leur retraite. Il en est de même pour les réfugiés originaires d'Angola, de l'Ex-Zaïre (République Démocratique du Congo), du Ghana, du Sri Lanka et d'Haïti.

Néanmoins, lors de l'enquête PRI, la grande majorité des migrants retraités, y compris les réfugiés, n'a pas évoqué de complications pour faire leur demande de retraite. Celle-ci se serait passée « sans problème » pour plus de 80 % d'entre eux. Toutefois, 13 % des demandeurs d'asile et réfugiés retraités et 10 % de l'ensemble des migrants retraités évoquaient des difficultés. Alors que la complexité à retrouver les pièces nécessaires au dossier de demande de retraite était citée comme première cause de difficultés par 27 % de l'ensemble des migrants retraités, c'était 44 % des demandeurs d'asile et réfugiés retraités qui évoquaient cet argument. Des problèmes de lecture et de compréhension des documents ainsi que des lacunes d'information étaient également citées (respectivement 18 % et 18 % des demandeurs d'asile et réfugiés retraités et 13 % et 11 % pour l'ensemble des migrants retraités).

3. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES D'ACCÈS À LA RETRAITE

Les résultats de l'enquête PRI montrent que la majorité des personnes retraitées ont eu besoin d'une aide pour leur demande de retraite (62% des demandeurs d'asile et réfugiés et 58% de l'ensemble des migrants). Pour les demandeurs d'asile et réfugiés retraités, cette aide émanait de proches dans 27% des cas, contre 32% pour l'ensemble des migrants retraités.

Par ailleurs, on constate que, par rapport à l'ensemble des migrants retraités, les demandeurs d'asile et réfugiés avaient une légère tendance à davantage faire appel aux services mis en œuvre par les pouvoirs publics. En effet, ils étaient 20% à avoir recherché de l'aide auprès des services sociaux et 24% auprès d'un centre d'information de retraite, de la sécurité sociale ou encore de leur caisse de retraite, contre respectivement 15% et 20% pour l'ensemble des migrants retraités.

De plus, les répondants de l'enquête PRI ont mentionné rencontrer des difficultés car ils n'avaient pas trouvé l'organisme compétent (13% des demandeurs d'asile et réfugiés contre 17% de l'ensemble des migrants).

Exemple de bonnes pratiques mises en œuvre par la Ville de Paris en matière d'accès à l'information à l'attention des migrants âgés

Pour aider les migrants à effectuer leurs démarches de demande de retraite,

certaines villes ont mis en place des actions particulières à destination de cette population.

La Ville de Paris a notamment publié des guides d'information à destination des migrants âgés. Une brochure a été traduite en anglais, arabe, chinois, espagnol et turc et est intitulée *Bien vieillir à Paris, ce qu'il faut savoir*⁵⁵. Elle aborde les questions liées à la retraite, au logement, à la santé et au soutien à domicile. De même, un guide pratique *Vivre à Paris*, qui sera disponible au cours du premier trimestre 2013, s'adressera plus spécifiquement aux résidents parisiens étrangers. Ce guide présentera les principales démarches et questions auxquelles peuvent être confrontés les nouveaux arrivants parisiens comprenant un chapitre spécifique dédié aux personnes âgées. Ce guide sera traduit en anglais, arabe, chinois, espagnol, turc, russe et allemand.

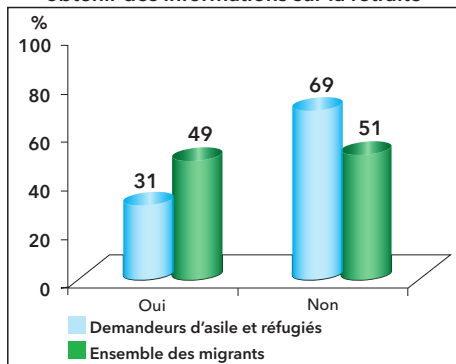
Toutefois, ces bonnes pratiques à l'égard des migrants âgés ne prennent pas en compte les spécificités des réfugiés âgés.

Selon l'enquête PRI, les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités apparaissent moins préoccupés par leur retraite que l'ensemble des migrants. Effectivement, lors de cette enquête, peu d'entre eux avaient recherché des informations sur le passage à la retraite (seulement 13% contre 22% de l'ensemble des migrants non retraités).

⁵⁵ Téléchargeable gratuitement depuis le lien : http://www.paris.fr/pratique/demarches-preparer-sa-retraite/guides-pratiques/bien-vieillir-a-paris-guide-multilingue-pour-les-migrants-ages/rub_8507_stand_49639_port_19903

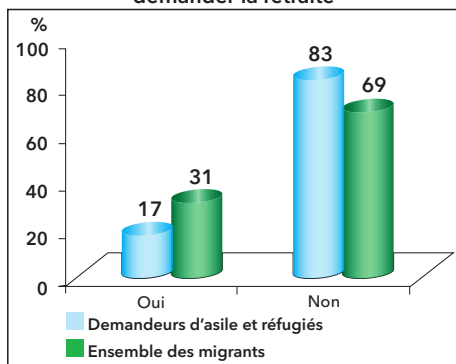
L'enquête PRI nous montre également que les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités semblent moins bien informés que l'ensemble des migrants sur leur retraite : ils n'étaient que 31% à savoir où trouver des informations contre 49% de l'ensemble des migrants non retraités. Comme le soulignent les graphiques ci-dessous, les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités sont moins nombreux à connaître les démarches à effectuer lors d'une demande de retraite, leur caisse de retraite ou encore le montant de leur pension.

Graphique 22 : Migrants non retraités : connaissance des moyens possibles pour obtenir des informations sur la retraite



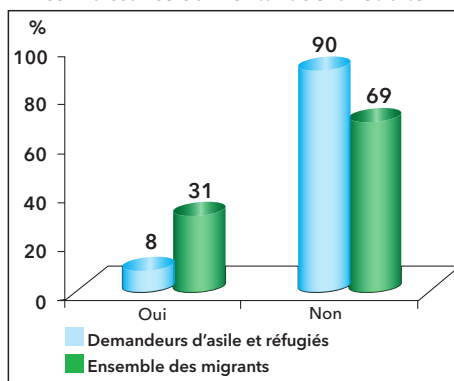
Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 23 : Migrants non retraités : connaissance des démarches à effectuer pour demander la retraite



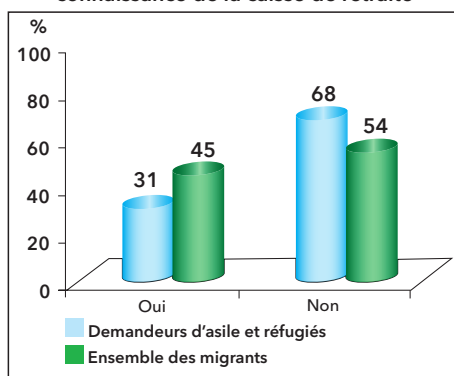
Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 24 : Migrants non retraités : connaissance du montant de la retraite



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 25 : Migrants non retraités : connaissance de la caisse de retraite



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

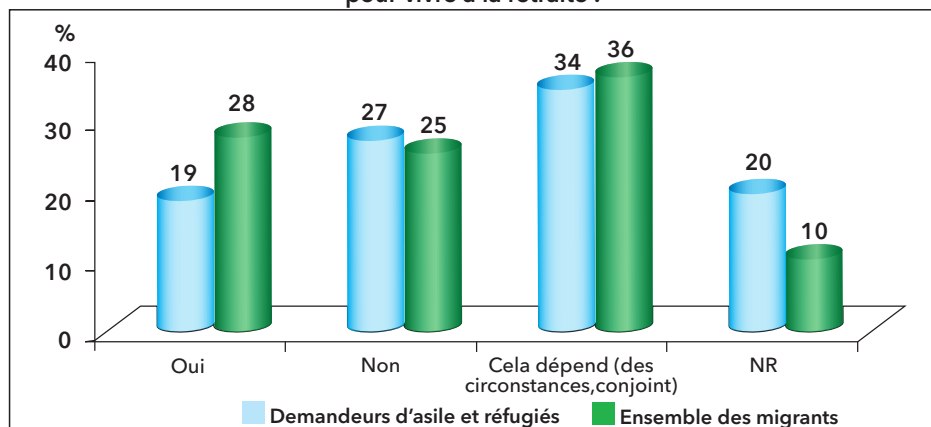
4. LA VIE DE RETRAITE

Les réfugiés interrogés par la Cnav et par France terre d'asile semblent anxieux face à leur avenir en tant que retraité en France. Les résultats de l'enquête PRI montrent notamment que les migrants âgés non retraités étaient incertains face à la conservation de leur niveau de vie à la retraite. Les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités étaient 27% à penser que leur retraite ne leur suffirait pas

pour vivre correctement. De plus, 34% d'entre eux ne savaient pas quelle serait leur situation financière à la retraite. À

l'inverse, seuls 19% pensaient avoir une retraite suffisante lors de leur retraite. Cette crainte de baisse du niveau de vie

Graphique 26: Migrants non retraités : pensez-vous que vous aurez assez pour vivre à la retraite ?

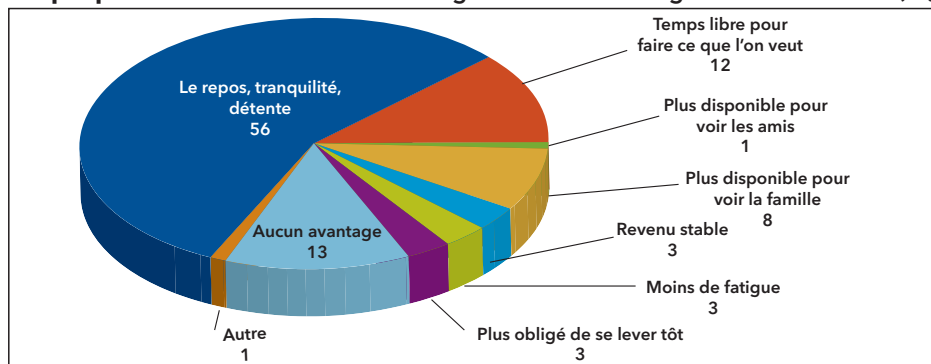


Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

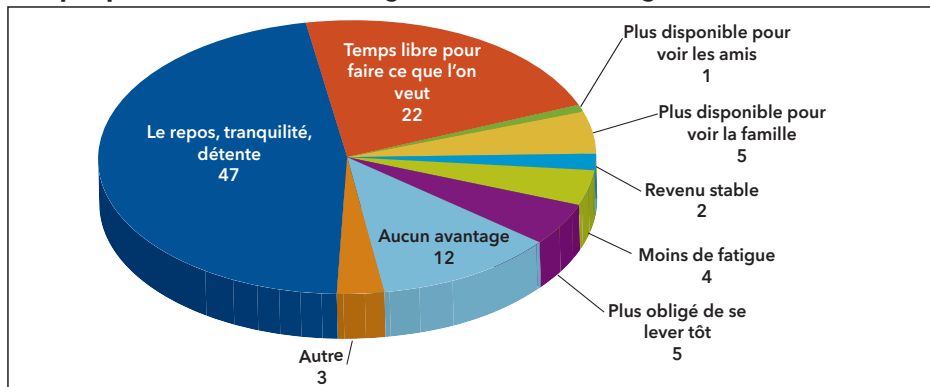
semble se confirmer au moment de la retraite. En effet, plus de la moitié des demandeurs d'asile et réfugiés retraités interrogés lors de l'enquête PRI ressentait une diminution de celui-ci. Cette tendance était légèrement plus forte pour eux que pour l'ensemble des migrants retraités (48%).

Pour certains réfugiés, la retraite est vécue comme une période de sérénité. 56% des demandeurs d'asile et réfugiés retraités évoquaient lors de l'enquête PRI le repos et la tranquillité de vie comme les principaux avantages acquis, tout comme 47% de l'ensemble des migrants retraités. Néanmoins, d'autres

Graphique 27: demandeurs d'asile et réfugiés retraités: avantages d'être à la retraite (%)



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 28 : ensemble des migrants retraités : avantages d'être à la retraite (%)

Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

n'ont perçu aucun avantage au passage à la retraite (13 % des demandeurs d'asile et réfugiés et 12 % de l'ensemble des migrants retraités).



La demande de retraite pour les réfugiés est par conséquent particulière et nécessite des dispositions spécifiques. Néanmoins, le manque d'information sur la retraite est bien plus important pour les réfugiés âgés que pour les migrants âgés. Pour eux, il apparaît capital de pouvoir être aidés par des proches ou les services sociaux car il leur est difficile de la compléter seuls, sans soutien ni accompagnement face à la complexité administrative de ce dossier. Par ailleurs, la vie en tant que retraité en France ne va pas être envisagée de la même manière que pour l'ensemble des migrants. ■

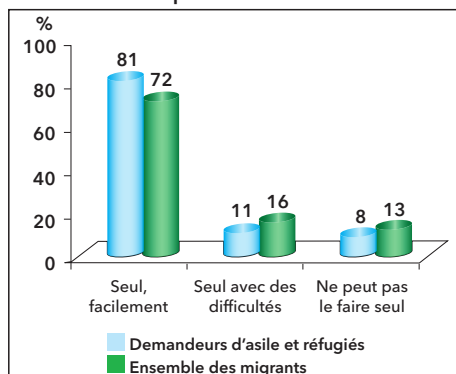
PARTIE 5 : LA SANTÉ DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

Les problématiques liées à la santé des réfugiés âgés nécessitent une attention particulière. Ont-ils accès aux soins ? Dans quelles conditions ? Ont-ils des besoins particuliers ? Les équipes médicales sont-elles en mesure de répondre à ces besoins ?

1. UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE LA PART DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

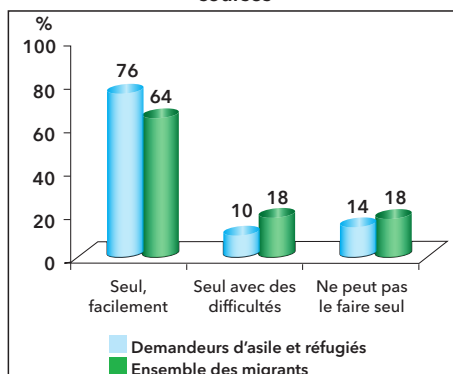
Selon les résultats de l'enquête PRI, les demandeurs d'asile et réfugiés semblaient plus autonomes dans leur vie quotidienne que l'ensemble des migrants. Ils se débrouillaient seuls pour tout ce qui relevait de la vie courante (voir par exemple les graphiques 29 et 30).

Graphique 29 : Autonomie relative aux transports en commun



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

Graphique 30 : Autonomie relative aux courses



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

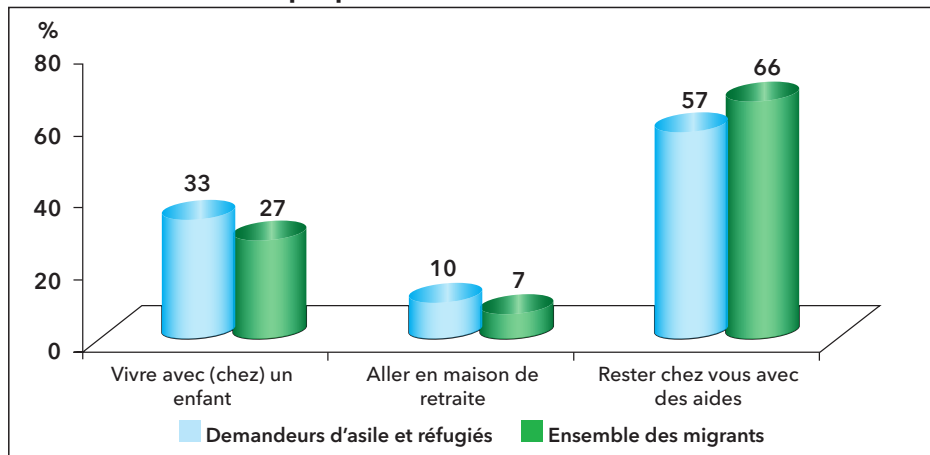
Cette enquête montre que les liens familiaux jouent un rôle important dans la prise en charge des migrants âgés. En effet, parmi ceux qui déclaraient avoir besoin d'une aide, 20% des demandeurs d'asile et réfugiés la recevaient de la part de personnes de leur entourage, pour les tâches quotidiennes à leur domicile. Dans 83% des cas, c'était le conjoint et les enfants qui apportaient cette aide. Cette tendance est la même pour l'ensemble des migrants.

Même si, selon les résultats de l'enquête PRI de 2006, la majorité des demandeurs d'asile et réfugiés souhaitaient vivre dans leur propre logement (57%), nous pouvons relever que 33% des demandeurs d'asile et réfugiés auraient préféré vivre avec l'un de leurs enfants ou aller en maison de retraite (10%). Ces deux derniers chiffres sont plus élevés que pour l'ensemble des migrants. Aussi, alors qu'ils se déclarent plus autonomes que leurs homologues migrants, les réfugiés semblent être paradoxalement moins

enclins à vivre seuls. Si la piété filiale (le devoir moral d'aider son aîné), importante dans les pays du Sud, joue ici un rôle primordial, il semble que d'autres éléments entrent en jeu dans ce choix :

les histoires de vie, la peur de se retrouver isolé, dans une situation de détresse déjà connue et difficile à surmonter avec l'avancée en âge, la vulnérabilité, etc.

Graphique 31 : Préférence de lieu de vie



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

2. L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES RÉFUGIÉS ÂGÉS

Dans l'étude menée en 1991 par le SSAE, les réfugiés âgés se déclaraient globalement en bonne santé. De même, dans le cadre de l'enquête menée par France terre d'asile, les répondants ont, dans l'ensemble, déclaré avoir bénéficié d'un accès aux soins assez « facile » et ont affirmé avoir été soignés comme ils le souhaitaient tout au long de leur vie en France. D'ailleurs, le système de santé français a souvent été valorisé au cours des entretiens. Toutefois, dans l'étude de 1991, les médecins évoquaient des pathologies spécifiques à cette population (et migrante en générale) comme des fragilités chroniques dues aux suites de la tuberculose ou de la pneumonie.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les compétences linguistiques revêtent une importance particulière en matière d'accès aux soins. En effet, il peut s'avérer difficile d'expliquer des souffrances physiques ou psychologiques dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Dans certains cas, ce sont les propres enfants ou bien des proches qui accompagnent le réfugié pour faciliter les échanges avec le personnel médical.

« Je dois constamment aller au rendez-vous avec quelqu'un. C'est toujours un problème car je ne sais pas comment demander et je suis en permanence obligé de le faire », Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans.

Si la présence d'une tierce personne accompagnant le malade peut effectivement faciliter la communication, le contenu des échanges peut toutefois s'en trouver altéré, notamment lorsque cette personne est un membre de la famille. Le malade sera-t-il en capacité de « tout dire » ? De même, le personnel médical pourra-t-il tenir le même discours si un enfant est présent pour traduire son propos ? « *C'est gênant* » affirme Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans. Au-delà de ces biais, il faut également une grande disponibilité de l'accompagnant, en particulier en cas de maladie grave.

Madame D., originaire du Chili, raconte que lorsque son mari âgé de 71 ans se trouvait dans un service de soins palliatifs, le choix du lieu a été déterminé tant pour sa qualité d'accueil que sa politique de respect de la culture du patient. Selon elle, « *il est important de respecter la culture et l'histoire de la personne* ».

3. Hébergement et accompagnement en maison de retraite

L'étude menée en 1991 montrait que les réfugiés hébergés en maisons de retraite, majoritairement des ressortissants de la région d'Asie du Sud-Est, étaient plus jeunes (60-65 ans) et plus valides que les autres résidents. Toutefois, ceux-ci se retrouvaient généralement marginalisés par rapport aux autres personnes âgées accueillies.

D'un point de vue financier dans l'étude du SSAE, tous bénéficiaient du minimum vieillesse (ex-Allocation de solidarité

aux personnes âgées, Aspa). Mais, surtout, les réfugiés relataient le manque d'occupations. Ils souffraient de la perte d'autonomie et des restrictions qui leur étaient imposées, telle qu'une période de « vacances » de 35 jours consécutifs ne leur permettant pas de retourner dans leur pays comme ils l'auraient souhaité (pour ceux qui avaient acquis la nationalité française). Leur accueil administratif était souvent mis de côté, et les recherches sur la famille étaient limitées. Les réfugiés ressentaient une iniquité par rapport aux personnes âgées nées en France.

La vie en maison médicalisée d'un réfugié âgé « de longue date »

Le père adoptif de Madame J., réfugié argentin âgé de 64 ans, est résident d'une maison médicalisée depuis sept ans à Paris. « *Sa situation est révoltante* » confesse-t-elle, « *tant qu'il était valide il n'avait pas de problème, le personnel de santé était gentil avec lui* », mais aujourd'hui, « *il ne peut plus marcher et a donc perdu une grande part de son autonomie et le personnel de soins est plus négligeant avec lui, ils ne font pas attention à ses douleurs lorsqu'ils le manipulent* ». Madame J. s'occupe de lui de très près et intervient en cas de difficultés, les relations avec la maison médicalisée sont très tendues. Madame J. relate que la structure a manqué d'informer le patient sur ses droits, par exemple concernant la possibilité de remboursement d'un fauteuil roulant par la Sécurité sociale. Selon la fille

adoptive du patient, l'établissement *« ne prête pas attention à ses besoins »*.

Le patient a également eu des difficultés avec sa banque qui avait fermé son compte de manière anticipée. C'est la structure qui gère les versements de la pension de retraite du patient. Des retards ayant été constatés, le patient est resté dans une situation d'incertitude bancaire pendant de long mois. *« C'est inhumain de laisser les personnes comme ça et de fermer les comptes avant la date dite »* souligne Madame J. Ce sont ses proches, et surtout sa fille adoptive, qui lui fournissent des informations sur ses droits. Cette dernière s'occupe de toutes les démarches.

Madame J. ressent un fort sentiment d'injustice pour ses parents, des réfugiés qui ont *« défendu les droits des autres »* et se retrouvent aujourd'hui *« laissés pour compte »*. *« On sent l'abandon des personnes âgées dans ces lieux car personne ne vient les voir. Il s'est fait frapper par d'autres résidents. Il n'y a aucun accompagnement des personnes »* déplore-t-elle.

4. VIEILLIR AVEC DES TRAUMATISMES LIÉS À L'EXIL

Même si les réfugiés âgés peuvent rencontrer les mêmes types de difficultés que les migrants âgés, naturalisés ou non, ils doivent également faire face à un certain nombre de complications liées à leur parcours d'exil.

Les traumatismes liés aux violences vécues dans le pays d'origine – telles que les séquelles de blessures, d'actes de torture physiques ou psychologiques, d'emprisonnement ou d'autres menaces et privations – peuvent en effet ressortir lorsque le réfugié est âgé. La vieillesse amène effectivement ce dernier à affronter son passé. Comme le soulignent C. Bolzman et H. Scott dans leur étude de 1999 axée sur les aspects psychologiques des réfugiés âgés : *« Le vieux survivant doit regarder à nouveau l'interminable deuil et la souffrance »*⁵⁶.

En matière de santé, la prise en charge de ces réfugiés âgés doit donc être adaptée. L'étude susmentionnée montrait que :

*« Les exilés partagent beaucoup de traits communs avec des personnes âgées issues des migrations de travail. En effet, du fait des conditions de vie difficiles, ils expérimentent plus souvent des troubles de santé physique et mentale. Alors que cette situation peut être attribuée à l'épuisement lié à l'exercice des emplois peu qualifiés dans le cas des migrants [...], dans le cas des exilés il y a souvent aussi des problèmes qui résultent des conditions psychosociales difficiles liées à la migration forcée et parfois à la précarité de statut juridique et social dans la société d'accueil [...]. Des symptômes tels que la dépression, la paranoïa, ainsi que des états névrotiques ou psychotiques sont des conséquences communes à tous les réfugiés qui ont vécu des situations traumatisantes (prison, torture, violence, danger, faim). Ceci peut laisser des séquelles qui se prolongent jusqu'à la vieillesse. »*⁵⁷

⁵⁶ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 28.

⁵⁷ Ibid., p. 27.

Cette étude démontrait également que l'expérience des persécutions laissait des traces indélébiles qui deviennent plus apparentes lorsqu'une grande partie de la vie s'est déroulée dans le cadre des régimes coloniaux ou dictatoriaux. Les auteurs suggèrent que ces expériences laissent de sérieuses séquelles qui doivent être prises en compte lorsqu'on accompagne ce type de public :

«L'expérience d'avoir survécu à la destruction systématique de leur nation dans la Turquie ottomane et de vivre comme réfugiés dans des sociétés où la liberté de parole et d'expression était niée pendant plusieurs années, continue à hanter et à influencer la manière dont les personnes âgées arméniennes perçoivent le monde et la société, même dans la société britannique d'aujourd'hui plus libérale et multiculturelle»⁵⁸.

Témoigner de son parcours migratoire

En janvier 2012, la Fondation Roi Baudouin a publié un rapport intitulé *Migrants âgés, seniors de chez nous. Des leçons tirées de la pratique*⁵⁹, proposant un état des lieux de la mise en œuvre de 22 initiatives belges ayant visées à créer des ponts entre les migrants âgés et différents services offerts aux personnes âgées. Parmi les bonnes pratiques, nous pouvons souligner un projet de témoignages qui a permis de

donner la parole aux migrants âgés afin de connaître leur vécu et de mettre en avant leurs attentes et leurs besoins. Les entretiens étaient soit individuels, soit collectifs sous la forme de groupe de parole. Lors de ces derniers, l'enfance, la raison du départ, l'arrivée en Belgique, l'installation ou encore la nostalgie du pays d'origine ont été évoqués. Cette expérience a permis aux migrants âgés de sortir de la solitude de leur passé et de partager ce dernier avec d'autres.

L'écriture peut également permettre de faire leur deuil de blessures intériorisées au cours de l'exil. L'enquête menée par France terre d'asile montre que les réfugiés interrogés ne sont jamais sereins, leurs craintes ne s'effacent pas avec l'âge. S'il est difficile pour les réfugiés âgés de se réconcilier avec eux-mêmes, Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, mettait en avant la mise sur papier de ses mémoires pour tenter d'y parvenir. L'écriture lui a permis de «se décharger» de ce qu'elle avait vécu. «Je ne pouvais pas tout raconter à mes enfants tant le souvenir était présent et violent» déclare-t-elle.

De plus, le maintien et le renforcement du lien avec la culture du pays d'origine prend de l'importance à l'approche de l'âge de la retraite. Cette attache peut s'effectuer au travers de quelques contacts ou de projets. Par exemple, Madame D. peint aussi des tableaux sur ce qu'elle a vu et vécu au Chili. Elle s'est recrée un «monde intérieur» qui

⁵⁸ Ibid., BOLZMAN C. et SCOTT H. p. 24.

⁵⁹ TALLOEN D., CHECH J. et VESTRAETE J., *Migrants à risque. État des lieux de 22 projets créant des ponts entre les migrants âgés et les services existants*, Fondation du Roi Baudouin, Janvier 2012, 65p.

l'a «reconstruite». Pour elle, c'est un trait d'union avec son pays et son passé. Avec l'âge, les réfugiés prennent également conscience de l'importance de leur culture d'origine. Les personnes interrogées par France terre d'asile tentent en effet de renouer et de faire la paix avec ce passé.

Les réfugiés, interrogés dans le cadre de l'enquête de France terre d'asile, souffraient tous de traumatismes liés à l'exil. Ces blessures ont eu des conséquences sur l'ensemble de leur vie et de leur parcours, notamment en ce qui concerne leurs relations sociales et leur rapport aux représentants de l'État (agents de police et administratifs). Les violences subies dans le pays d'origine restent toujours présentes au cours de l'exil et influencent les comportements dans la société d'accueil. Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, reste angoissée suite aux menaces et aux appels anonymes qu'elle recevait tous les jours au Chili. Elle vit dans la crainte constante d'être retrouvée. Selon elle, les persécutions subies dans le pays d'origine avant l'exil sont «inscrites dans le corps» et ne disparaîtront jamais.

L'étude de 1999 mettait également en avant cette difficulté :

«Devoir faire face et vivre se sachant seul survivant parmi beaucoup de défunts continue à produire une culpabilité qui rend difficile la réconciliation avec soi-même. Alors que le temps est considéré comme une source puissante de guérison et comme une forme de distanciation par rapport aux tragédies personnelles, il semble que, dans les cas des exilés, il donne peu de répit

pour les expériences vécues plus tôt, et au fur et à mesure qu'ils vieillissent, celles-ci s'accroissent et redeviennent à nouveau plus réelles.»⁶⁰.

Enfin, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer nécessitent une attention particulière. Ces dernières se retrouvent plongées dans leurs souvenirs d'enfance ou dans les heures les plus sombres de leur vie, et certaines ne vont plus s'exprimer que dans leur langue maternelle, qui «ressort» souvent avec la perte des facultés mentales et psychologiques. Pour y faire face, les équipes de soins vont donc devoir comprendre le passé et la culture du patient, ce qui est en pratique évidemment très complexe pour le personnel non spécialisé dans le travail avec des personnes non seulement étrangères mais également victimes de traumatismes.

Exemples de bonnes pratiques européennes concernant la prise en charge médicale de migrants âgés

En Allemagne, les projets autour de la population des migrants âgés sont relativement bien développés. Par exemple, un forum pour une adaptation culturelle aux soins des migrants⁶¹, créé en 2006, a fourni des guides d'information traduits en plusieurs langues. En effet, très peu de documents sont accessibles en plusieurs langues. Certains projets visent par ailleurs une communauté en particulier, par exemple les Turcs,

⁶⁰ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 27.

⁶¹ MINISTRY FOR INTERGENERATIONAL AFFAIRS, FAMILY, WOMEN AND INTEGRATION OF THE STATE OF NORTH RHINE-WESTPHALIA, 2010, Report of the project Active Ageing of Migrant Elders across Europe from 01.12.2007 to 30.11.2009, Düsseldorf, p. 18.

avec des rencontres informatives sur les offres existantes et pour les professionnels sur les besoins spécifiques de cette population.

Au Royaume-Uni, la prise en charge des migrants âgés est axée autour de la culture de ces derniers. Ce type de pratiques existe notamment pour la communauté asiatique⁶², où des maisons de repos proposant des services adaptés aux spécificités culturelles ont été créées. Ces dernières ont embauché des personnes parlant couramment des langues asiatiques et ayant une confession religieuse particulière dans le but d'améliorer la compréhension interculturelle.

En France, les services médico-sociaux ne sont que peu adaptés à ces différences culturelles en raison d'une forte tradition d'égalité républicaine. Néanmoins ces derniers y sont de plus en plus attentifs. Par ailleurs, une formation pour les travailleurs sociaux existe aujourd'hui autour de la prise en charge des personnes migrantes âgées à l'institut social de Lille⁶³. De plus, certaines facultés de médecine proposent des cours sur l'approche interculturelle des soins.

5. LA SANTÉ DES FEMMES RÉFUGIÉES ÂGÉES

Pendant de nombreuses années, les femmes ont été oubliées des études sur les migrations et l'exil. Pourtant, cette population, et en particulier les réfugiées âgées, présente de nombreuses caractéristiques particulières, notamment en matière de santé, sur lesquelles il convient de s'arrêter.

L'étude menée par C. Bolzman et H. Scott en 1999 démontrait, au travers de l'exemple de femmes réfugiées, l'importance des traumatismes causés avant et pendant l'exil chez les réfugiés âgés. En effet, il était dévoilé que les femmes réfugiées avaient une moins bonne qualité de vie que les hommes, et souffraient plus fréquemment de troubles mentaux :

« Les implications de ces expériences [des femmes réfugiées] amènent [...] à une faible qualité de vie dans un pays d'accueil parce que leurs mémoires sont hantées par ces événements et elles connaissent régulièrement des troubles de santé mentale tels que l'anxiété, la tension »⁶⁴.

Les persécutions subies par les femmes laissent des traces particulières, notamment en cas de viols et violences sexuelles. C. Bolzman et H. Scott montraient que les femmes qui ont subi ces violences se sentent coupables et honteuses tout au long de leur vie⁶⁵. Une femme interrogée par France terre d'asile évoquait la difficulté d'en parler : *« c'est une cassure en moi, je n'étais plus*

62 Op. cit., MINISTRY FOR INTERGENERATIONAL AFFAIRS, FAMILY, WOMEN AND INTEGRATION OF THE STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA,, p. 22.

63 Intervention de monsieur Emmanuel Jovelain, Directeur adjoint, Institut social de Lille, colloque national « Quel accompagnement pour les personnes âgées immigrées ? » du 13 novembre 2012.

64 Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 25.

65 Ibid., p. 25.

la même». Suite à ce type de persécutions, les rapports de genre peuvent être compliqués pour les victimes et leurs codes affectifs peuvent être altérés, y compris dans leurs rapports de couple, pouvant mener jusqu'à la «*destruction*» d'une vie conjugale. En effet, le rapport aux hommes est ensuite «*brouillé*», et ce tout au long de la vie dans le pays d'accueil. «*Comment se comporter face à un homme quand on ne connaît pas les codes ?*» signale une personne interrogée.



Même si les réfugiés semblent plus autonomes que les autres catégories de migrants, l'accès à la santé peut parfois s'avérer beaucoup plus complexe, notamment en raison des traumatismes liés à l'exil. En effet, il peut être difficile pour une personne dont le français n'est pas sa langue maternelle d'exprimer ses douleurs physiques et/ou psychologiques, d'autant plus face à des personnes ne connaissant pas le pays ou la culture d'origine du patient. Alors que les souvenirs des persécutions peuvent être de plus en plus présents avec l'âge, une prise en charge particulière s'avère nécessaire pour les structures médico-sociales accueillant des réfugiés âgés. ■

PARTIE 6 : VIEILLIR HORS DE SON PAYS D'ORIGINE

D'avantage encore que pour les personnes âgées nées en France ou les autres catégories de migrants âgés, le passage à l'âge de la retraite impose une véritable crise de sens pour les réfugiés. Leur identité est-elle rattachée à la France ou au pays d'origine ? Comment est envisagée la question du retour dans le pays d'origine par cette population qui, sans avoir obtenu la nationalité française, n'est pas autorisée à retourner dans le pays d'origine ? Comment et où envisagent-ils leur fin de vie ?

1. L'IMPORTANCE DU CONTACT AVEC LE PAYS D'ORIGINE AUGMENTE AVEC L'ÂGE

Selon l'étude de C. Bolzman et de H. Scott publiée en 1999, le sentiment d'identification au pays d'origine était très fort pour la première génération de réfugiés, malgré les années passées dans le pays d'accueil. L'ensemble des réfugiés interrogés dans le cadre de cette étude a en effet conservé un lien avec le territoire d'origine.

Souvent, les réfugiés sont actifs dans des associations dites communautaires, c'est-à-dire en rapport avec leur culture ou leur pays d'origine. Le but est généralement de pouvoir contribuer « au mieux-être » de ce dernier. Quelques personnes interrogées par France terre d'asile étaient également engagées pour la promotion de la culture d'origine ou bien de l'accès aux droits de leur communauté. Cet investis-

sement, en temps et en argent, apparaît comme « vital », voire comme un « juste retour ». C'est également ce que montre l'enquête PRI selon laquelle les demandeurs d'asile et réfugiés âgés avaient plus tendance à s'investir dans des associations en lien avec leur pays d'origine. Elle révèle que 23% des demandeurs d'asile et réfugiés fréquentaient une ou plusieurs associations, ce qui est également le cas de 22% de l'ensemble des migrants. Ces associations étaient pour 43% des demandeurs d'asile et réfugiés en rapport avec leur pays d'origine, leur communauté ou groupe d'appartenance (ce n'était le cas que de 27% de l'ensemble des migrants).

Le maintien et le renforcement du lien avec le pays d'origine prennent de l'importance à l'approche de l'âge de la retraite. Les réfugiés prennent également conscience de l'ancrage de leur culture d'origine en eux-mêmes. Les personnes interrogées par France terre d'asile tentent en effet de renouer avec leur passé.

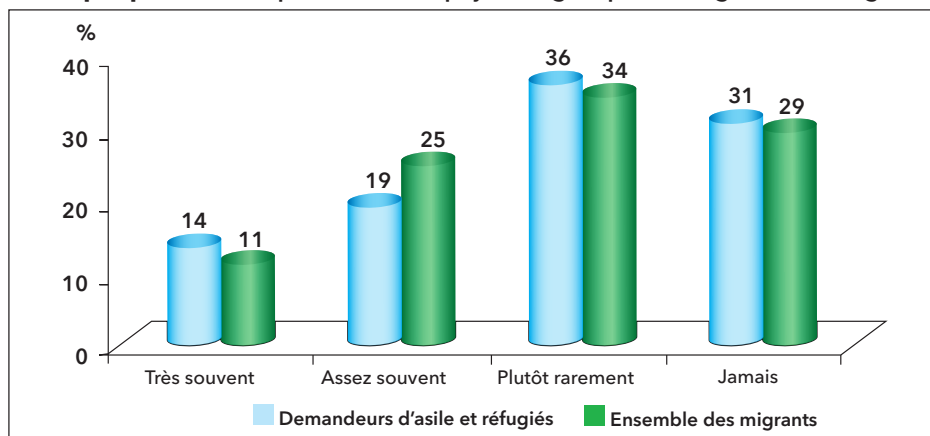
« C'est important de garder des liens. J'écoute de la musique, lis des livres quand je suis nostalgique du Cambodge. Aujourd'hui, avec la retraite, je prends plus de temps pour voir d'autres cambodgiens, ça me permet de renouer avec le bouddhisme », Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans.

« J'ai écrit mes mémoires afin de faire connaître mon histoire à mes enfants et petits enfants car je ne peux pas tout raconter », Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans.

D'après l'enquête PRI de la Cnav, le manque du pays d'origine se faisait ressentir «assez souvent» ou «très souvent» pour seulement un tiers des demandeurs d'asile et réfugiés. Ces résul-

tats attestent d'un réel enracinement des demandeurs d'asile et réfugiés en France.

Graphique 32 : manque ressenti du pays d'origine par les migrants interrogés



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

2. LA QUESTION DU RETOUR DANS LE PAYS D'ORIGINE

Si la question du retour dans le pays d'origine ne se pose pas pour les personnes qui sont encore titulaires du statut de réfugié, puisque ce dernier le leur interdit, celle-ci peut se poser pour les réfugiés naturalisés – dès lors que la situation dans le pays s'est stabilisée bien évidemment. Pour ces derniers, cette question s'applique d'une manière tout à fait différente des autres catégories de migrants car, pour les réfugiés, un sentiment de forte culpabilité, pour avoir quitté le pays et «abandonné» leurs concitoyens, vient souvent complexifier la démarche.

Selon les résultats de l'étude du SSAE menée en 1991, la volonté de retour

dépendait de la raison du départ du pays d'origine. Ceux qui étaient engagés dans des combats politiques dans leur pays d'origine avaient plutôt tendance à vouloir y retourner de manière permanente, tandis que ceux qui l'étaient moins souhaitaient poursuivre leur vie dans le pays d'accueil. Les entretiens menés par France terre d'asile confirment cette tendance : les réfugiés rencontrés avaient quitté leur pays pour des motifs politiques et désiraient effectivement tous repartir – de manière permanente ou non – dans leur pays d'origine.

A. UN ENRACINEMENT EN FRANCE

Comme nous l'avons constaté, les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés par la Cnav envisageaient à leur arrivée

de rester en France (partie 1). L'enquête PRI révèle par ailleurs que les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités souhaitaient en grande majorité rester en France pour leur retraite (66% contre seulement 54% de l'ensemble des migrants retraités). Ces chiffres montrent un réel enracinement. En effet, lorsque les personnes sont parvenues à reconstruire une vie stable en France, en particulier en cas de mariage avec un ressortissant français, les réfugiés souhaitent généralement se maintenir dans ce pays. Ainsi, parmi les migrants non retraités envisageant de rester en France, la raison invoquée était principalement la présence des enfants et de la famille. Les résultats sont similaires pour les migrants retraités (réfugiés ou non), plus des deux tiers

d'entre eux justifiant leur souhait de rester en France pour leur famille.

Le fait de se sentir bien en France est une autre raison invoquée par les migrants pour expliquer leur enracinement. Néanmoins, si cet argument est cité par 15% de l'ensemble des migrants, seuls 10% des demandeurs d'asile et réfugiés étaient dans ce cas.

De plus, l'enquête PRI illustre une spécificité de l'enracinement des réfugiés en France par rapport aux autres catégories de migrants : 11% des demandeurs d'asile et réfugiés retraités ont déclaré ne plus avoir d'attaches ailleurs, contre seulement 4% de l'ensemble des migrants.

Tableau 5 : Migrants retraités : raisons de rester en France

	Demandeurs d'asile et réfugiés (%)	Ensemble des migrants (%)
A des enfants ou de la famille en France	68	67
N'a plus d'attaches ailleurs	11	4
Se sent bien en France	10	15
A du mal à s'adapter aux modes de vie et à la mentalité de cet autre pays	6	2
Craintes des difficultés en raison du manque de liberté ou de démocratie dans cet autre pays	4	1
A d'autres attaches en France (maison, amis...)	1	4
Pour se soigner	0	2
Autre	2	5

Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

À l'inverse des résultats de l'enquête de France terre d'asile, l'enquête PRI a révélé que la question du retour dans le pays d'origine n'était pas primordiale pour les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés. En effet, seuls 6% des demandeurs d'asile et réfugiés non retraités – tout

comme l'ensemble des migrants non retraités – envisageaient de retourner définitivement dans leur pays d'origine pour leur retraite. Cette situation semble s'intensifier avec l'âge, car aucun des demandeurs d'asile et réfugiés déjà retraités n'a évoqué le souhait de retourner dans

son pays d'origine alors que c'était le cas de 44% de l'ensemble des migrants retraités.

B. UN RETOUR PARFOIS COMPLIQUÉ

Lors de l'enquête PRI, nous avons pu constater qu'au moment de leur arrivée en France, 20% des demandeurs d'asile et réfugiés souhaitaient retourner dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, selon l'étude du SSAE, parmi les réfugiés ne souhaitant pas rester en France, la durée prolongée du séjour pouvait être vécue avec difficultés. Parallèlement, certains réfugiés de l'enquête menée par France terre d'asile ont confié avoir longtemps gardé «une valise prête» pour retourner dans leur pays d'origine, ne pensant pas demeurer toute leur vie en France. Pour eux, l'exil n'était qu'un passage de leur vie. Il a pu falloir plusieurs années avant d'accepter que la majeure partie de leur vie se passe en France. En revanche, les réfugiés turcs d'origine kurde interviewés par France terre d'asile restent prêts à repartir pour venir en aide à leurs compatriotes. Pour eux, les revendications politiques sont toujours extrêmement vives.

Les revenus sont également un critère important dans le choix du retour, permanent ou non. Souvent, les réfugiés âgés n'ont pas les moyens de s'offrir une retraite décente et manquent de ressources pour financer leurs voyages. Le choix peut donc être radical : partir ou rester de manière permanente. Néanmoins, après de longues années passées en France, il semble naturellement difficile de renoncer au versement de la pension de retraite. Or, les prestations sociales, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées fait partie, sont garanties à condition de passer minimum six mois par an sur le territoire français.

Néanmoins, pour ceux souhaitant partir, la raison principale d'un retour au pays d'origine était de se rapprocher de la famille. Selon l'enquête PRI, parmi les demandeurs d'asile et réfugiés non retraités qui souhaitaient partir dans le pays d'origine pour leur retraite, 62% envisageaient de rejoindre leur famille. Le niveau de vie a également un impact sur ce choix, de même que le fait de posséder un logement. L'ensemble des migrants semblaient plus implantés dans leur pays d'origine et tournés vers l'international que les demandeurs d'asile et

Tableau 6 : Migrants non retraités : raisons d'un retour dans le pays d'origine

	Demandeurs d'asile et réfugiés (%)		Ensemble des migrants (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
Pour rejoindre de la famille	62	38	74	26
Parce qu'on y vit mieux (la vie est moins chère)	43	57	58	40
Parce que vous y avez un logement	32	68	59	40
Parce que vous y avez une affaire ou du travail	10	90	3	97
Parce que vous n'êtes pas bien en France	0	100	8	92

Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

réfugiés. Néanmoins, 10% des demandeurs d'asile et réfugiés non retraités possédaient une affaire dans le pays.

Pour les réfugiés interrogés par France terre d'asile, la question du retour permanent au moment de la retraite reste ambiguë. Ils sont quatre à souhaiter rester en France pour leur retraite, trois personnes envisagent de rentrer et trois personnes n'ont pas fait leur choix. Parmi ceux qui souhaitent rentrer – ou qui ne savent pas encore – c'est la volonté de finir leurs jours sur leur terre, dans leur langue qui est mise en avant. On observe chez ces personnes une forte envie de «se ressaisir» de leur culture d'origine, de «retrouver sa jeunesse» indiquait Monsieur F., originaire de Turquie et âgé de 58 ans. Pour Monsieur H., originaire de Turquie et âgé de 55 ans, provenant d'une région où les tensions sont toujours palpables, le retour est envisagé – même si celui-ci doit être clandestin.

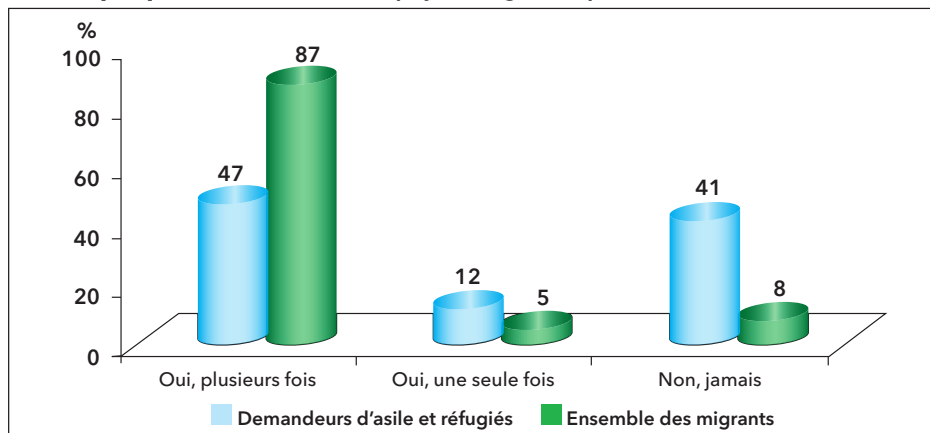
Certains considèrent également les possibilités d'aller dans un pays où la culture est «proche» de celle du pays d'origine.

«Si la situation de mes enfants le permet, j'aimerais repartir au Sri Lanka, en Inde ou à l'île Maurice». Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans

C. ENTRE L'ENRACINEMENT ET LE RETOUR : LE VA-ET-VIENT

Selon l'enquête PRI, les demandeurs d'asile et réfugiés rentraient moins fréquemment dans leur pays d'origine que l'ensemble des migrants. Les demandeurs d'asile et réfugiés étaient 59% à être retournés une ou plusieurs fois dans leur pays d'origine depuis leur installation en France contre 92% de l'ensemble des migrants. De plus, parmi les migrants qui étaient retournés dans leur pays d'origine, les demandeurs d'asile et réfugiés étaient aussi ceux qui y séjournaient le moins longtemps. La distance avec le pays d'origine est donc bien plus marquée chez les demandeurs d'asile et réfugiés que chez l'ensemble des migrants.

Graphique 33 : retour dans le pays d'origine depuis l'installation en France



Source : Enquête PRI, Cnav, 2006.

En outre, seuls 9% des demandeurs d'asile et réfugiés non retraités souhaitaient effectuer des allers-retours entre la France et le pays d'origine à leur retraite contre 23% de l'ensemble des migrants non retraités. De manière générale, une fois le premier retour effectué, les retours des réfugiés interrogés par France terre d'asile ont ensuite été réguliers. On parle alors de «semi-retour» ou de «va-et-vient». Lors de l'enquête PRI, 30% des demandeurs d'asile et réfugiés souhaitaient effectuer un aller-retour car ils étaient attachés aux deux pays, contre seulement 15% de l'ensemble des migrants.

Le choix du va-et-vient est aussi en partie dû au fait que les enfants vivent en France, les migrants ne peuvent donc quitter totalement ce pays d'accueil. Cette raison a été invoquée par 37% des demandeurs d'asile et réfugiés contre 50% de l'ensemble des migrants.

Sept des personnes interrogées par France terre d'asile sont retournées ponctuellement dans leur pays d'origine depuis leur exil. Si, une fois arrivées en France, celles-ci sont toutes restées au minimum dix ans sans retourner dans leur pays, le temps d'attente moyen avant le retour était plutôt aux alentours de vingt ans. Certaines personnes peuvent rester pendant de nombreuses années sans aucune nouvelle de leurs proches. Par exemple, Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans, est resté vingt-deux ans sans nouvelles de sa femme et de son fils, une situation dont il a particulièrement souffert.

«J'ai recherché des nouvelles partout, dans les camps de réfugiés en France, auprès de ceux qui arrivaient. Mais per-

sonne ne savait rien. J'ai donc été au Cambodge en 1992 quand j'ai pu avoir un visa pour faire mes propres recherches dans le pays». Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans.

3. UNE CULPABILISATION LIÉE À L'EXIL, UN SENTIMENT QUI SE RENFORCE AVEC L'ÂGE

Selon les résultats de l'enquête PRI, le besoin de retour dans le pays d'origine semble être une préoccupation avant le départ à la retraite, mélangeant obligations personnelles et familiales mais aussi et surtout sentiments de culpabilité liés à une longue absence. Les personnes réfugiées peuvent, en effet, être confrontées à une «crise de sens»⁶⁶, éprouvant une forte culpabilité pour avoir quitté leur pays pendant de nombreuses années, abandonnant leurs concitoyens à un triste sort. C'est effectivement une caractéristique observée chez l'ensemble des réfugiés interrogés par France terre d'asile.

«La population tamoule est toujours persécutée depuis 1982. C'est nous qui avons commencé les manifestations [...] ça m'appartient dans le cœur [...] il faut une solution». Monsieur G., originaire du Sri Lanka et âgé de 54 ans.

«Je voulais aider car moi je n'étais pas présent à l'époque, je n'ai pas souffert comme mes proches. Je voyais des enfants mutilés, j'étais meurtri». Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans.

⁶⁶ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 22 à 29.

Par rapport aux autres catégories de migrants âgés, la relation avec le pays d'origine est, en ce sens, très différente. Ce sentiment est d'ailleurs plus fort dès lors que les problèmes politiques du pays sont toujours en cours. L'enquête menée par France terre d'asile a mis en évidence le fait que les réfugiés turcs d'origine kurde, qui sont fermement engagés politiquement, souffrent d'un fort sentiment de culpabilité. Ils estiment qu'ils sont en partie responsables du malaise de leur pays et des souffrances infligées à leur communauté.

On observe également chez les parents réfugiés un sentiment de culpabilité vis-à-vis des enfants. Même s'ils ne sont pas directement responsables, les parents se sentent généralement fautifs de leur avoir fait subir ces violences. Des réfugiés chiliens ont ainsi évoqué les handicaps de leurs enfants, conséquences des violences subies au pays d'origine. De même, Monsieur E., originaire du Chili et âgé de 77 ans, qui avait dû laisser ses enfants au pays au moment de sa fuite, précisait que son fils, resté trois ans sans son père au Chili et ayant subi de nombreuses violences psychologiques (perquisitions, menaces, etc.), était devenu bête à son arrivée en France.

4. POUR CERTAINS, UN SENTIMENT D'«ERRANCE» PERDURE

Il semble que de nombreux réfugiés âgés «de longue date» se considèrent dans un «entre-deux», entre la vie d'ici et de là-bas. Ils se sentent en «errance perpétuelle», comme le souligne Madame D., originaire du Chili et âgée de

72 ans. Une minorité des demandeurs d'asile et réfugiés de l'enquête PRI semble indécise quant au pays où passer leur retraite.

La place réservée aux personnes âgées dans la société française, d'autant plus en zone urbaine, est souvent très éloignée de celle de la société d'origine. Les réfugiés âgés ont généralement une vision péjorative de la vieillesse en France, représentée par le délaissement des personnes âgées par les enfants. Cette différence culturelle se fait de plus en plus présente avec l'âge. Pour les réfugiés âgés, il est alors vital que leurs enfants soient présents auprès d'eux en France. De même, Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, ressent un décalage avec les personnes âgées d'origine française. «*De quoi je vais discuter avec les autres ? On n'a pas eu la même vie...*» confie-t-elle.

Les réfugiés se sentent parfois mal compris et mal intégrés à leur groupe d'âge dans la société française. Aussi, les discordances culturelles sont beaucoup plus dures à supporter. L'étude de C. Bolzman et de H. Scott publiée en 1999 mettait en avant ce sentiment de vide :

«Quand les exilés chiliens âgés se sont rendu compte que l'exil serait une réalité plus longue que prévu et qu'ils ne pourraient pas retourner de sitôt dans leur pays d'origine, ils ont été sujets à de profonds sentiments de vide. C'est le cas d'Ismaël, un Chilien à la retraite dans les années 1980 : *'Si j'étais conservateur, passif, je serais heureux en Suisse. Mais, si l'on aime faire des choses, participer, dans ce pays il n'y a rien à faire'*. Ces exilés avaient l'impression qu'il n'y avait

pas de place pour eux dans le pays d'exil outre que dans la communauté ethnique; qu'il n'y avait pas de place pour des personnes âgées avec des idéaux politiques.»⁶⁷.

Néanmoins, la solution du retour n'est pas plus aisée pour autant. En effet, le retour peut parfois s'avérer difficile en raison de l'évolution de la société du pays d'origine depuis le départ du réfugié. Alors qu'une image fixe du pays est conservée, au moment du retour le «choc» est parfois très fort. Ils peuvent ainsi éprouver un bouleversement similaire à celui vécu lors de l'arrivée en France, ce qui illustre parfaitement leur tiraillement permanent; ils sont pris dans un «entre-deux» culturel. En effet, les réfugiés interrogés par France terre d'asile ne s'attendaient pas aux mutations sociétales et culturelles auxquelles ils ont été confrontés à leur retour. Monsieur A., originaire du Cambodge et âgé de 63 ans, expliquait qu'à son retour le décalage de sa vie par rapport à celle de ses proches était *«incommensurable»*. Il a eu de grandes difficultés à comprendre le vécu de sa famille. Pour lui et sa famille, *«la vie a sauté une étape»*. Tous expliquent avoir fait face à une incompréhension, un *«décalage»* par rapport aux proches restés au pays. Par exemple, alors que Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans, attendait à son retour un soutien de la part de ses proches, il n'était pour eux qu'un homme fortuné revenant d'un pays «riche».

Par ailleurs, les réfugiés âgés qui retournent dans leur pays d'origine ont tendance à garder une méfiance vis-à-vis des autorités nationales. Le retour

peut s'avérer bouleversant pour les réfugiés qui se retrouvent confrontés à leurs souvenirs, aux raisons qui les ont conduits à fuir leur pays pour trouver refuge en France.

L'exemple relaté par Madame D., originaire du Chili et âgée 72 ans, est également frappant. Celle-ci avait fait le choix de se réinstaller au Chili dans les années 1990. Mais à son retour au pays l'étiquette d'exilée lui collait à la peau. *«C'est comme si on avait une étoile sur le front»* précise-t-elle pour exprimer la violence de son sentiment de rejet. Elle n'a d'ailleurs pas pu trouver d'emploi et a finalement décidé de rentrer en France.

Pour les réfugiés, la vie semble être *«un déchirement perpétuel»*. Séparés de leurs proches, leurs liens familiaux et amicaux sont complexes. La cellule familiale est éclatée. Entre leurs proches en France et ceux du pays d'origine, ils ne savent pas toujours où se placer. Quel est leur pays? Où se sentent-ils le mieux?

5. LA CRAINTE DE L'ISOLEMENT URBAIN

Plusieurs des réfugiés interrogés par France terre d'asile souhaiteraient pouvoir s'installer dans le Sud de la France, ayant le sentiment que la vie y serait plus agréable et plus simple qu'en Ile-de-France. Selon l'enquête PRI, 32 % de l'ensemble des migrants souhaitaient également se diriger vers le Sud. En outre, près d'un tiers des demandeurs d'asile et réfugiés souhaitaient vivre à la campagne, qui peut être considéré par certain comme un lieu de plus forte

⁶⁷ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 23.

«cohésion sociale». Beaucoup appréhendent la froideur des grandes villes envers les personnes âgées observée en France et souffrent de relations sociales distendues.

Une des principales angoisses éprouvées par les réfugiés interrogés est de mourir seul dans un appartement. «*Ici [à Paris], on sait que les gens sont morts à l'odeur*» ironise Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans. La crainte de l'isolement est particulièrement prégnante chez les femmes. «*C'est dur d'être seule*» souligne Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans. Avec le temps, les liens avec les personnes proches s'effritent peu à peu. Madame C., originaire du Chili et âgée de 76 ans, expliquait que la plupart de ses connaissances sont géographiquement éloignées, elle ne les voit donc que très rarement. Monsieur I., originaire de Turquie et âgé de 52 ans, en situation de grande exclusion, a davantage de difficultés à se projeter dans l'avenir du fait de son isolement. Ces mots sont très durs puisqu'il affirme ne pas imaginer vieillir dans un pays où il ne se sent pas «*vivant*».

Selon les résultats de l'enquête PRI, environ un tiers des demandeurs d'asile et réfugiés et de l'ensemble des migrants souffrait de la solitude. De plus, les demandeurs d'asile étaient 41% à avoir éprouvé le sentiment d'être mal accepté ou injustement traité du fait de leur origine étrangère, contre 38% de l'ensemble des migrants.

De même, des particularités ressortent des entretiens effectués avec les deux femmes interrogées pour cette étude. Elles sont plus isolées que les hommes

et ont peu de liens avec la société française. Par exemple, Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, précisait que lorsqu'elle a divorcé en France, elle s'est retrouvée sans aucun lien social, tous ses contacts avaient été coupés.

6. FINIR SES JOURS DANS UNE AUTRE CULTURE

Selon l'étude de C. Bolzman et de H. Scott publiée en 1999, la mort est une conception complexe chez les réfugiés âgés :

«La mort que le vieux réfugié et le vieux survivant traumatisé doivent affronter peut ne pas être la mort à laquelle la majorité d'entre nous pense - la mort naturelle, la mort par maladie ou accident, mais la mort déshumanisée des camps de concentration, la mort dans les chambres à gaz, la mort comme conséquence de la torture ou simplement du manque de désir de vivre.»⁶⁸

«On pourrait également supposer que la prise de conscience du vieillissement conduit également à une réflexion sur la mort, et que dans cette étape de la vie la personne attache une plus grande importance à l'affirmation d'une identité ethnique, de ses racines, avec tout leur symbolisme et leur rituel.»⁶⁹

Madame D., originaire du Chili et âgée de 72 ans, dont le mari était décédé

⁶⁸ Op. cit., BOLZMAN C. et SCOTT H., p. 28.

⁶⁹ Ibid., p. 24.



trois ans auparavant, est revenue sur cette thématique. Pour les funérailles, la famille a regretté de ne pas avoir pris le temps de bien choisir l'entreprise de pompes funèbres. En effet, elle souligne que ces derniers n'ont porté aucune attention à la culture de son mari. La famille a dû s'organiser pour lui rendre un hommage «à la chilienne».

De même, le père adoptif de Madame J., réfugié argentin âgé de 64 ans placé en structure médicalisée, a fait part de son souhait de retourner dans son pays pour y finir ses jours. Toutefois, le personnel médical n'y est pas favorable en raison du manque d'informations sur les possibilités de structures présentes sur place pour l'accueillir. *«Sa situation est terrible, il n'y a pas d'issue [...] Le choix de fin de vie est un véritable problème pour les exilés. Il n'y a pas d'aide pour rentrer chez eux»* déplore-t-elle.

Les personnes rencontrées par France terre d'asile s'interrogent effectivement sur le lieu de leur enterrement. C'est une véritable question qui ne semble pas avoir de réponse juridique. Aucune mesure spécifique n'est prévue pour faciliter le rapatriement des corps pour les migrants⁷⁰.

Toutefois lors de l'enquête PRI, que les demandeurs d'asile et réfugiés soient à la retraite ou non, une grande majorité préférerait être enterrés ou incinérés en France. En effet, 79% des demandeurs d'asile et réfugiés retraités le souhaitaient contre 62% de l'ensemble des migrants retraités ainsi que 59% des demandeurs d'asile non retraités contre 38% de l'ensemble des migrants non retraités.

La prise en charge du vieillissement d'une personne déracinée est d'autant plus complexe que celle-ci a des relations spécifiques avec sa culture et son pays d'origine. En effet, les réfugiés peuvent garder une certaine crainte à l'égard de ce dernier. Peu de réfugiés souhaitent passer leur retraite dans leur pays d'origine car ils se sont reconstruits une vie en France qu'ils ne peuvent quitter. Néanmoins, ils n'en oublient pas leur pays d'origine d'autant plus que les souvenirs de ce dernier se font de plus en plus prégnants. Les situations familiales jouent un rôle important dans ces choix : un migrant peut rester pour les enfants, la famille mais repartira d'autant plus facilement que les enfants, la famille ou l'entourage au sens large sont restés au pays. Enfin, on observe une culpabilisation liée à l'exil qui laisse les réfugiés dans une position «d'entre deux». ■

⁷⁰ Néanmoins, ces dispositions pourraient être revues d'ici l'été 2013, voir *supra* p. 6.

CONCLUSION

Malgré les difficultés rencontrées pour se procurer des données statistiques complètes sur les différentes catégories que recouvrent ceux que l'on a appelé « les réfugiés âgés », au travers de cette étude basée sur plusieurs enquêtes pluridisciplinaires, nous avons pu distinguer divers parcours d'intégration de réfugiés vieillissants en France et identifier un certain nombre de spécificités qui leur sont propres.

Majoritairement originaires d'Asie (Ex-Indochine) et d'Europe (Ex-Yougoslavie, Italie et Espagne), l'une des particularités de ces réfugiés vieillissants tient au fait qu'ils avaient initialement envisagé leur exil de manière pérenne. Arrivés en France avec la volonté d'y reconstruire leur vie, leur « enracinement » semble encore plus visible que pour les autres catégories de migrants âgés.

Néanmoins, malgré leur forte volonté de s'intégrer à la société française, ils ont dû faire face à de nombreuses difficultés. L'un des premiers constats que nous avons pu établir est que l'accueil et la prise en charge à l'arrivée en France ont un fort impact sur la suite des parcours d'intégration. Ces derniers sont très variés et particulièrement influencés par la date d'arrivée en France, la politique d'accueil des réfugiés ayant en effet subi de sérieuses restrictions au milieu des années 1980. De même, si le statut de réfugié confère un accès au « droit commun », la présente étude démontre que les réfugiés âgés rencontrent de lourdes difficultés en matière d'accès aux droits, notamment en termes d'information. Les demandeurs d'asile et réfugiés interrogés lors de l'enquête PRI avaient

une plus grande méconnaissance des mécanismes de retraite que l'ensemble des migrants. L'entourage ainsi que les services sociaux jouent un rôle extrêmement important dans la diffusion de l'information. Par ailleurs, les compétences linguistiques parfois limitées, les aléas des carrières professionnelles et les conditions de logement posent de véritables problèmes à l'âge de la retraite en France.

La question du logement reste particulièrement complexe à analyser, tant les situations divergent selon les personnes, les parcours. On est loin, concernant les réfugiés âgés, du cas éminemment problématique des anciens foyers de travailleurs migrants, mais cela ne signifie pas que les conditions de logement de ce public soient caractérisées par leur décence et leur adaptation au vieillissement. Là encore, le manque de données est flagrant : comme toutes les personnes qui rentrent dans « le droit commun », il est aisé de perdre toute trace et tout suivi de leur situation, d'autant plus que nous avons montré que ces personnes avaient peu recours aux dispositifs d'accompagnement social. Il reste que l'exil, les obstacles mis au parcours d'intégration, les parcours professionnels fragmentés augmentent les risques d'instabilité du logement ou de recours à l'habitat précaire. Il est à souligner que la fragmentation des parcours professionnels agit comme un effet boomerang lorsque vient le temps de la liquidation des droits à la retraite. Ainsi, l'autonomie financière à l'heure de la vieillesse est bien compromise.

En matière d'accès au logement, une analyse fine des besoins semble nécessaire pour pouvoir envisager de porter des réponses adaptées à ce sujet : il ne faut pas oublier que nous parlons là de personnes vieillissantes. Si pour elles bénéficier de logements décents et stables est essentiel, l'adaptation du bâti, le fait de pouvoir bénéficier de services de proximité, la prise en compte de leur crainte de l'isolement, leur propension à retarder l'entrée en établissement spécialisé dans l'accueil des personnes âgées, sont autant de facteurs à prendre en compte afin de proposer des solutions innovantes pour ce public. Parce que si, effectivement, l'obtention d'un logement social peut être à un moment de la vie considérée comme l'aboutissement d'un parcours locatif compliqué, il n'en reste pas moins qu'avec l'avancée en âge, les problématiques d'accessibilité et de dépendance deviennent d'actualité, d'où la nécessité de penser ces questions de manière globale, sans regarder par le petit bout de la lorgnette.

Par ailleurs la situation des réfugiés primo-arrivants âgés est particulièrement éloquente : l'accès à un logement autonome, compte-tenu de la faiblesse de leurs ressources à l'arrivée en France (ils sont pour la plupart bénéficiaires de l'Aspa) leur est quasiment impossible, que ce soit dans le parc social ou privé à fonction sociale. C'est donc bien souvent l'assignation à la cohabitation familiale qui est subie par ces personnes âgées, avec toutes les problématiques que cela engendre : manque d'intimité, impossibilité d'émancipation pour les grands enfants eux-mêmes chargés de famille, tensions accrues du fait du manque d'espace, etc.

La question de l'apprentissage et de la maîtrise de la langue française ne doit pas, non plus, être éludée. Nous soutenons que la maîtrise de la langue est un facteur clé d'autonomie, une condition indispensable à la réussite du parcours d'intégration, et ce quel que soit l'âge de la personne. Or nous constatons pour les primo-arrivants âgés une propension à subir une dispense du bénéfice de la formation linguistique proposée dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Si ces personnes peuvent se montrer réticentes à profiter de cette prestation, alors il est important de s'interroger sur les modalités de leur délivrance, qui se trouvent peut-être inadaptées à leur âge, à leur état de santé, aux déplacements que cela engendre, à la temporalité d'apprentissage qui est la leur. Nous ne pouvons que nous insurger contre cette pratique qui prive ces personnes de leur droit à la langue, facteur essentiel de leur autonomie.

Sur le plan de la santé, quand bien même les réfugiés semblent plus autonomes que les autres migrants, l'étude révèle l'importance de certaines problématiques spécifiques et la résurgence des traumatismes avec l'avancée en âge. La variable culturelle et la compréhension des problématiques particulières aux réfugiés sont des éléments qui doivent absolument être pris en compte dans le cadre d'un accompagnement. Ainsi, devoir expliquer ses douleurs ou sa maladie dans une autre langue que sa langue maternelle peut s'avérer pénible ou laborieux. La présence de traducteur provenant de l'entourage peut aussi gêner la relation d'intimité nécessaire entre le médecin et le patient.

L'exil forcé des réfugiés provoque un déchirement extrême et peut engendrer un « mal-être » entravant l'intégration en France. Ils se trouvent dans un « entre-deux » culturel. Bien que les réfugiés âgés soient « enracinés » en France, ils sont partagés entre leur culture d'origine et celle du pays d'accueil. Même si peu de réfugiés envisagent de retourner dans leur pays d'origine, la question peut se poser pour ceux qui arrivent à l'âge de la retraite. De plus, une culpabilisation liée à leur exil est présente chez les réfugiés interrogés par France terre d'asile. Pour un certain nombre d'entre eux, une façon de compenser ce malaise consiste à s'engager auprès d'associations en lien avec leur culture d'origine. Malgré tout, le sentiment se renforçant avec l'âge, la question de la relation à la terre de naissance devient prépondérante. S'engage alors une réflexion sur le vécu et l'identité de la personne. Où trouver sa place ? La thématique de la mort est enfin très présente. De par le lieu tout d'abord : faut-il mourir ici ou là-bas ? Des questions existentielles d'une importance capitale qui ne semblent toutefois pas trouver de réponses claires chez les intéressés.

Sur cette question du retour des personnes âgées vers la culture qui les a vues naître, qui les a construites, vers la mémoire de l'avant, certaines thématiques auraient sans doute mérité un traitement plus dense, telle que la question de la place de la religion, des croyances avec l'avancée en âge. Comment valorise-t-on, cette parole précieuse et si difficile à faire émerger ? Comment permettre, dans le cadre républicain, l'exercice de sa religion, de ses croyances ? Comment envisager le respect des rites funéraires et le droit à une sépulture

qui reflète sa foi ? Là encore, il serait nécessaire de s'attarder sur ce sujet sensible, mais si important quand on parle de vieillir dans la dignité.

Rappelons surtout qu'un service public de l'accueil et de l'intégration ne doit en aucun cas exclure de son champ d'action des personnes au prétexte qu'elles seraient trop âgées, ou que le bénéfice à investir dans leur inclusion sociale ne serait pas suffisant pour justifier des prestations engagées. Bien au contraire, il se doit d'être exemplaire dans la prise en compte et l'accompagnement de ces personnes vieillissantes admises au séjour et protégées par la France, en leur permettant d'accéder à des prestations individualisées, prenant en compte leur âge et leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits. ■

RECOMMANDATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE

FAVORISER L'ACCÈS
AUX DROITS

1. Sensibiliser et former les professionnels des administrations en charge des pensions de retraite et des allocations non contributives (agents des caisses régionales et départementales de retraite et de l'assurance maladie...) aux problématiques spécifiques des réfugiés âgés ;
2. Avoir une meilleure visibilité de l'application des accords bilatéraux de sécurité sociale, dont la mise en œuvre par les administrations compétentes se révèle souvent extrêmement complexe et inopérante, et renforcer l'information des bénéficiaires potentiels ;
3. Prendre en compte, dans la liquidation des droits à la retraite, la période de demande d'asile dans les critères liés aux majorations supplémentaires ;
4. Étendre l'action des cafés sociaux aux réfugiés et développer des lieux d'accueil alternatifs pour faciliter l'accès aux droits de manière informelle et maintenir un réseau de sociabilité autour des réfugiés âgés isolés.

FAVORISER
L'APPRENTISSAGE DE LA
LANGUE FRANÇAISE CHEZ
LES PRIMO-ARRIVANTS

5. Renforcer la formation linguistique pour les primo-arrivants âgés dans le cadre du CAI (au lieu de dispense de prescription de formation souvent constatée) avec attention spécifique aux conditions de délivrance des prestations pour éviter absentéisme ou abandon ;
6. Développer l'accompagnement des primo-arrivants à leur arrivée sur le territoire national afin de prévenir leur isolement social, favoriser leur autonomie tout au long de la vie et leur sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

AMÉLIORER L'ACCÈS
AUX SOINS

7. Développer l'interculturalité dans la formation du personnel de santé impliqué dans la prise en charge de personnes âgées exilées au sein des structures médicales et médico-sociales de droit commun ou au sein de services dédiés.

FAVORISER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

- 8.** Encourager les solutions innovantes pour le public réfugié vieillissant en situation d'instabilité par rapport au logement et en perte d'autonomie : développement des pensions de famille, unités de logement services, etc. ;
- 9.** Engager une réflexion sur les freins à l'accès de ce public aux établissements d'accueil pour personnes âgées (Ehpad, Résidences-services, Logements foyers...) et les moyens à mobiliser pour y remédier ;
- 10.** Combattre les discriminations liées à l'âge dans l'accès au logement privé en renforçant les outils de sécurisation locatives.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES FUNÉRAIRES

- 11.** Reconnaître le droit de bénéficier d'une sépulture conforme à ses convictions religieuses et créer des espaces confessionnels dans les cimetières publics.

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS FAMILIAUX

- 12.** Développer des dispositifs d'accompagnement/de substitution/de formation aux aidants familiaux des réfugiés âgés, en particulier pour les primo-arrivants qui se trouvent confrontés au double défi de travailler leur propre intégration tout en prenant en charge leur parent vieillissant et en perte d'autonomie.

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION À LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE

- 13.** Reconnaître le droit de vote des étrangers aux élections locales afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de lutter contre l'isolement.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PUBLIC DES RÉFUGIÉS ÂGÉS

- 14.** Mener une enquête nationale qualitative et quantitative sur les trajectoires des réfugiés ayant vieilli et ceux arrivés âgés en France ;
- 15.** Considérer les réfugiés et anciens réfugiés comme une catégorie de population à part entière dans les travaux statistiques et de recherche, émanant tant des institutions spécialisées que des administrations chargées de la statistique publique (Insee, Ined...).

BIBLIOGRAPHIE

ALBA D. (dir.), «Les foyers de travailleurs migrants à Paris. État des lieux en 2010 et inventaire des interventions sociales, sanitaires et culturelles», *Atelier parisien d'urbanisme*, n° 47, septembre 2011, 4 p.

ASYUM COORDINATION AUSTRIA, *The Reception and Integration of Elderly Refugees*, European Refugee Fund Community Actions Interim Report, 2000, 27 p.

ATTIAS-DONFUT C. et al., *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Armand Colin, Paris, 2006, 357 p.

BARTKOWIAK N., «L'accueil en institution des personnes âgées immigrées», *Soins gériatologiques*, vol. 15, n° 82, mars 2010, p. 18 à 22.

BILLION P., «Où sont passés les «travailleurs réfugiés»? Trajectoires professionnelles des populations du Sud-Est asiatique», *Hommes et migrations*, novembre - décembre 2009, n° 1234, p. 38 à 49.

BOLZMAN C. et SCOTT H., «Exil et vieillesse : les réfugiés âgés en Europe», *Diversité et citoyenne citoyenneté: la lettre de l'IRFAM*, n°22, février 2010, Liège, p. 22 à 29

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, «Vieillir loin de ses racines, le choix irrésolu des immigrés résidant en foyer», *Cadr'age*, Gallou R., n°6, 2009, 8 p.

CONVIVIAL, *Rapport d'activités 2011*, Bruxelles, p. 13.

ELLIS P. et al., "Older refugees in the UK: A literature review and interviews with refugees", *Age Concern*, janvier 2008, 68 p.

EMMANUEL G., «Cambrézy L. Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires. Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2001, 216 p.», *Cahiers d'études africaines*, n° 165, 2002, 3 p.

FRANCE TERRE D'ASILE, «Migrants et réfugiés âgés: que sont-ils devenus?», *L'Observatoire de France terre d'asile*, n° 56, décembre 2012, 4 p.

GALLOU R., «Le vieillissement des immigrés en France : le cas paroxystique des résidents des foyers», *Politix*, Vol 19, n° 72, 2005, p. 55 à 75.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Women, Children and Older Refugees. The Sex and Age Distribution of Refugee Populations with a Special Emphasis on UNHCR Policy Priorities*, Population Data Unit, Population and Geographic Data Section, 19 juillet 2001, Genève, 23 p.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, «Qui sont les immigrés âgés?», Département des statistiques, des études et de la documentation, Croguennec Y., *Infos migrations*, n° 34, février 2012, 4 p.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, «L'état de santé de la population immigrée âgée», Département des statistiques, des études et de la documentation, Croguennec Y., *Infos migrations*, n° 35, février 2012, 4 p.

MINISTRY FOR INTERGENERATIONAL AFFAIRS, FAMILY, WOMEN AND INTEGRATION OF THE STATE OF NORTH RHINE-WESTPHALIA, 2010, *Report of the project Active Ageing of Migrant Elders across Europe from 01.12.2007 to 30.11.2009*, Düsseldorf, 89 p.

MATHIEU J-L., *Migrants et réfugiés*, Que sais-je?, Presse Universitaire de France, 1991, p. 19 à 68.

NATIONAL INSTITUTE OF ADULT CONTINUING EDUCATION (NIACE), *Older refugees and asylum seekers in the UK: the challenge of accessing education and employment*, Briefing Sheet 86, janvier 2009, 7 p.

NATIONS UNIES, «Pas de sécurité pour les migrants et les réfugiés âgés», *Une société pour tous les âges*, Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid (Espagne), 8-12 avril, 2002, 2 p.

RÉSEAU SAMDARRA, *Parcours de réfugiés: le statut, et après? Étude anthropologique menée auprès des réfugiés de l'agglomération lyonnaise*, BLANCO D. et BAROU J., novembre 2011, 83 p.

SANCHEZ-CHIARRA J., *Report of a Survey conducted with Community Organisations and Refugee Community Organisations from London, West Midlands, Yorkshire and Humber*, Older Refugees Programme, décembre 2006, 26 p.

SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX ÉMIGRANTS, *Les réfugiés âgés*, Legoux L., 1991, Paris, 160 p.

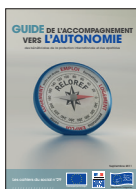
SPIRE A., «Asile politique 121 000 réfugiés vivent en France», *Insee Première*, juillet 1998, n° 601, 4 p.

TALLOEN D., CHECH J. et VESTRAETE J., *Migrants âgés, seniors de chez nous. Des leçons tirées de la pratique. État des lieux de 22 projets créant des ponts entre les migrants âgés et les services existants*, Fondation du Roi Baudouin, Janvier 2012, 65p.

UNION POUR DES PROFESSIONNELLS DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ, *Le guide du retraité étranger*, février 2012, 127 p.

VINCENT E., «L'assemblée va se pencher sur le sort des immigrés âgés», *Le Monde*, 17 janvier 2013

WALL S. et al., *Enhancing the Lives of Older Refugees. A Self Improvement Resource for Community Service Providers*, the Older Refugee Working, 2011, 68 p.



Cahier du social n°29: «Guide de l'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires de la protection internationale et des apatrides», septembre 2011

Ce guide, élaboré à destination des professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale, a pour objectif d'être un document ressource dans le travail au quotidien des équipes sociales auprès de ce public. Il traite à la fois de la délivrance d'un certain nombre d'informations juridiques sur les droits des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, mais également des questions liées à la méthodologie d'accompagnement pour tendre à l'autonomie des personnes accueillies, qui reste l'objet principal de notre action.

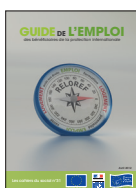
1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°30: «Le paris des Afghans : regard sur une catégorie invisible et précaire d'exilés du 10e arrondissement», novembre 2011

Cette enquête de terrain sur la situation des exilés afghans du 10e arrondissement de Paris, réalisée à partir de l'expérience du Kiosque, un service d'accueil, d'orientation et d'aide administrative de France terre d'asile et d'Emmaüs solidarité, décrit et dénonce les effets dramatiques et absurdes de la politique française de mise en œuvre du règlement Dublin II qui s'apparente à un renoncement à notre devoir de protéger les personnes persécutées.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°31: «Guide de l'accès à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale», décembre 2011

L'accès à l'emploi est l'un des piliers fondamentaux de l'intégration des migrants dans la société d'accueil. Il permet aujourd'hui de faciliter l'accès au logement pérenne, enjeu majeur pour une véritable stabilité sociale et citoyenne. Le guide de l'accès à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, produit dans le cadre du projet européen RELOREF, a été conçu comme un outil ressource à destination des professionnels de l'intégration afin de les guider dans cet univers très complexe constitué d'une pluralité d'acteurs et de dispositifs.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°32: «La demande d'asile au féminin: cadre législatif et pratiques», décembre 2011

Du fait d'une reconnaissance tardive des violences liées au genre en droit international et en droit des réfugiés, les demandes d'asile des femmes entrent souvent dans la catégorie des « nouvelles » problématiques de l'asile. Comment interpréter ces persécutions au regard de la Convention de Genève ? Comment prendre en compte les besoins particuliers des femmes dans la procédure d'asile et dans les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ? Cette publication analyse les politiques et pratiques mises en œuvre par les autorités françaises.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°33: «Le droit à demander l'asile des mineurs isolés étrangers dans l'UE», septembre 2012

Comme les adultes, de nombreux mineurs isolés fuient les conflits et les persécutions dont ils étaient victimes dans leur pays d'origine. Enrôlement des mineurs, trafic d'enfants pour prostitution, exploitation sexuelle, mutilation génitale des filles, travail des enfants... nombreuses sont les raisons qui poussent ces enfants sur les routes de l'exil, en quête de d'asile et de protection. Afin de mieux cerner les enjeux de cette problématique, une étude de droit comparé intitulée « Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union européenne » dresse, pour la première fois, un panorama des systèmes d'asile européens à l'égard des mineurs isolés étrangers.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

POUR COMMANDER

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville Tél

Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social

Je règle la somme de €

☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile

☐ Par prélèvement sur mon compte

☐ Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : Signature :



Organisme :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/Fax : E-mail :

**Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant
ou en renouvelant mon adhésion :**

- ☐ 150,00 € (membres bienfaiteurs)
- ☐ 100,00 € (personnes morales)
- ☐ 50,00 € (membre actif)
- ☐ 15,00 € (chômeurs/étudiants)
- ☐ Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association
- ☐ Je fais un don du montant de mon choix de €

Je recevrai avec **un reçu fiscal, la Lettre bimestrielle de France terre d'asile**
(6 numéros par an) et **la newsletter mensuelle** par mail.

*La déduction fiscale :

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 %** du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
(s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

**Je choisis de compléter mon adhésion en m'abonnant aux autres publications
de France terre d'asile :**

la revue ProAsile (1 numéro par an) et les Cahiers du social

- ☐ 15,00 €
- ☐ 5,00 € (bénévoles/chômeurs/étudiants)
- ☐ Je règle la somme totale de €
- ☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
- ☐ Par virement sur le compte France terre d'asile : Crédit Coopératif-42559 00008
210204234088

Date et signature

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à :
France terre d'asile - Secrétariat administratif général
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99.
ou par mail à infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org



Siège social
24, rue Marc Seguin
75 018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40

e-mail : infos@france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Prix des droits de l'homme de la République française, 1989

Grande cause nationale fraternité 2004

Caractère de bienfaisance reconnu par arrêté préfectoral du 23 février 2006

Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO - Prix pour la promotion
d'une culture universelle des droits de l'homme

ISSN : 2102 - 376X



Fonds européen pour les réfugiés



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR